



HAL
open science

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

Lucie Juvet, Lison Renaudineau, Elsa Letourneur, Florent Schepens,
Sandrine Clerc Oberson

► To cite this version:

Lucie Juvet, Lison Renaudineau, Elsa Letourneur, Florent Schepens, Sandrine Clerc Oberson. Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône . Laboratoire de sociologie et d'anthropologie UFC UR3189; CIDFF70. 2024. hal-04798348

HAL Id: hal-04798348

<https://hal.science/hal-04798348v1>

Submitted on 22 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Rapport de recherche-action

**« Comprendre les carrières d’auteurs et de victimes de
violences intrafamiliales en Haute-Saône »**

**Lucie Juvet Legrand
Maîtresse de Conférences**

**Lison Renaudineau
Master 2 de sociologie**

**Elsa Letourner
Master 2 de sociologie**

**Florent Schepens
Professeur des universités**

**Sandrine Clerc-Oberson
Directrice du CIDFF70**



**Laboratoire de Sociologie et
d'Anthropologie**

Université de Franche-Comté



**CIDFF - Centre d'Information sur
les Droits des Femmes et des
Familles de Haute-Saône -**

Vademecum pour prendre en main le rapport

Présentation

Ce rapport de recherche-action est bien plus qu'une simple étude statistique ou une collection de récits individuels. C'est un voyage au cœur des trajectoires de vie marquées par la violence, un éclairage nécessaire sur les dynamiques complexes qui lient victimes et auteurs de violences conjugales.

Comment lire cette restitution ?

Ce document offre **plusieurs niveaux de lecture**, adaptés à chaque besoin et disponibilité. Si vous cherchez **une vue d'ensemble rapide**, en plus du **sommaire détaillé** qui vous permettra d'accéder aux thématiques souhaitées, les **encadrés bleus** disséminés tout au long du texte en fin de section vous fourniront **des résumés** concis des principales conclusions. Ces synthèses sont idéales pour ceux qui souhaitent saisir les grandes lignes de l'étude sans entrer dans les détails.

 **Résumé**

Pour les lecteurs désireux **d'explorer plus en profondeur** les mécanismes des violences conjugales, le rapport propose des **extraits d'entretiens** avec des victimes et des auteurs. Ces témoignages bruts mettent en lumière les réalités souvent invisibles derrière les chiffres. Ils vous plongeront dans l'intimité des récits personnels, révélant les blessures et les justifications, les peurs et les espoirs, toute la complexité des rapports des protagonistes.

Pour les auteurs

Pour les victimes

Une restitution des **résultats du questionnaire** mis en ligne par le CIDFF ponctue le développement des résultats de la recherche sous forme d'encadrés.

restitution des résultats du questionnaire

Dans certaines parties, un avant-propos définit l'emploi des termes utilisés dans ce rapport.

Définitions

Enfin, pour les professionnels, chercheurs ou lecteurs curieux d'analyser ces phénomènes sous un angle académique, le rapport propose des analyses détaillées, fondées sur une méthodologie rigoureuse. Ces sections offrent une compréhension approfondie des

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
dynamiques de pouvoir, des contextes socio-économiques, et des évolutions psychologiques
liées aux violences intrafamiliales.

Un rapport à multiples facettes

Que vous choisissiez de vous concentrer sur les résumés, les témoignages ou les analyses, ce rapport vous permettra de naviguer à votre propre rythme. Chaque lecture dévoilera un nouvel aspect de la complexité des violences intrafamiliales en Haute-Saône. Ce document n'est pas seulement une ressource d'information, mais un appel à la réflexion et à l'action.

Prenez le temps de le parcourir, de vous arrêter sur les passages qui vous interpellent, et de laisser ces voix vous guider vers une meilleure compréhension la dynamique complexe des violences conjugales.

Bonne lecture...

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION	11
1. CADRE DE LA RECHERCHE-ACTION	15
1.1 État de l’art	15
1.1.1 Victimes	16
1.1.2 Auteurs	18
1.1.3 Une égalité de droit, mais pas de faits	19
1.2 Les données quantitatives sur les violences conjugales	21
1.2.1. Au niveau national	21
1.2.2. Au niveau du département de la Haute-Saône	27
2. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE-ACTION	35
2.1 Une approche inductive	35
2.1.1 Carrières d’auteurs et de victimes de violences	35
2.1.2 Une collaboration/concertation régulière avec les acteurs de terrain	36
2.2 Les terrains potentiels pour étudier les violences intrafamiliales en Haute-Saône	39
2.2.1 Les terrains envisagés	39
2.2.1.1 Le CIDFF	39
2.2.1.2 Les partenaires judiciaires	40
2.2.1.2.1 Le SPIP	40
2.2.1.2.2 Le tribunal	41

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône	
2.2.1.2.3 Les stages de responsabilisation	41
2.2.2 Les approches retenues et écartées	42
2.2.2.1 Les entretiens	42
2.2.2.2 Les études de cas	51
2.2.2.3 Les observations participantes	52
2.2.2.4 Les questionnaires	52
3. RESULTATS	57
3.1 Des représentations contrastées	57
3.1.1 Types de problématiques abordées	57
3.1.2 Les représentations de la violence	62
3.2 Les violences ayant cours au sein du couple	65
3.2.1 Violences psychologiques	65
3.2.2 Violences physiques	71
3.2.3 Violences réciproques	75
3.2.4 Violences matérielles	79
3.2.5 Violences numériques	82
3.2.6 Le contrôle	85
3.2.7 Violences sexuelles	88
3.2.8 Violences économiques	91
3.2.9 Violences symboliques	94
3.2.9.1 Des asymétries dans le couple	94
3.2.9.2 Folie	96
3.2.9.3 L'isolement	97

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône	
3.2.9.4 Le retournement des responsabilités	99
3.2.9.5 La perte d'identité	101
3.2.10 Autres types de violences	102
3.2.10.1 Violences sur enfant	102
3.2.10.2 Violences administratives	106
3.3 Des carrières construites dans la violence	108
3.4 Des facteurs expliquant la survenue de la violence	112
3.4.1 La parentalité	112
3.4.2 L'alcool et les stupéfiants ?	113
3.4.3 La jalousie	114
3.4.4 Le « caractère »	117
3.4.5 La séparation	118
3.4.6 Les autres causes	119
3.5 Les modes d'adaptation à la violence	121
3.6 La fin du couple	125
3.6.1 Les raisons conduisant la victime à rester	125
3.6.2 Les prises de conscience	128
3.6.3 Porter plainte ?	132
3.7 Après le couple	136
3.7.1 Les représentations de la prise en charge judiciaire.	136
3.7.2 Les séquelles	138

4. CONCLUSION	145
4.1 Limites de la recherche — action	145
4.1.1 Un terrain fuyant	145
4.1.2 Deux terrains qui ne reflètent pas les mêmes réalités	146
4.1.3 Des violences conjugales aux limites poreuses	147
4.2 Recommandations	149
4.2.1 Travailler plus spécifiquement sur les auteures	149
4.2.2 Envisager des groupes de réflexion collective	151
4.2.3 Proposition de publication	155
BIBLIOGRAPHIE	157
TABLES DES IMAGES	161
ANNEXES	163
Guide d’entretien auteurs de violences intrafamiliales	163
Guide d’entretien victimes de violences conjugales	165
Caractéristiques sociologiques des auteurs interviewés	167
Caractéristiques sociologiques des victimes interviewées	168
Carte synthétique des problématiques évoquées chez les auteurs	169
Carte synthétique des problématiques évoquées chez les victimes	170
Appel à témoignages	171
Appel à témoignages	171
Données sur le questionnaire soumis en ligne par le CIDFF70	172

REMERCIEMENTS

Le travail de cette recherche-action n'aurait pu avoir lieu sans une forte volonté d'investissement de la part d'acteurs clés. Nous tenons donc tout particulièrement à souligner la participation active de :

- Denis Baudet et Sylvie Seigneur, co-présidents du CIDFF 70, ainsi que l'ensemble de l'équipe de professionnelles de l'association pour l'accueil de nos stagiaires et pour leur accompagnement sur le terrain, en particulier Élisabeth Mayet et Géraldine Molitor ;
- Madame Lopez Guzman, Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité en Haute-Saône, pour avoir soutenu cette étude depuis le début ;
- Les auteurs et victimes ayant accepté de partager avec nous leur expérience intime ;
- Elsa Letourneur et Lison Renaudineau, qui ont effectué leur stage de Master 2 dans le cadre de cette recherche et ont grandement contribué à la collecte et au traitement des témoignages ;
- Messieurs Michel Vilbois et Romain Royet, préfets de Haute-Saône, pour leur soutien affirmé tout au long de ce travail ;
- Madame Marie-Christine Woronoff, Présidente de l'Université, pour son soutien décisif à ce projet ;
- Hind Lafraoui et Sébastien Girin pour leur soutien constant tout au long des réunions et leur engagement sur le terrain ;
- Les équipes des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Vesoul et de Lure, la Maison d'arrêt de Vesoul et, tout particulièrement, Madame Catherine Siefert pour ses retours constructifs et ses conseils précieux ;
- L'association Citoyen 70, et plus particulièrement Bernard Mohn, pour l'accueil réservé à notre équipe dans le cadre des stages de responsabilisation ;
- La structure AuViV pour nous avoir accueillis et accordé sa confiance, en particulier Élodie Gresset, Geoffroy Kapral et Sébastien Picard ;

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

- Monsieur Hervé Henrion, Président du Tribunal Judiciaire, pour son soutien sans faille, ainsi que Mesdames Adèle Modolo et Élixa Gavara, Juges d'application des peines, pour leur accueil au tribunal ;
- Le Colonel Thierry Crampé de la Gendarmerie Nationale pour avoir relayé le questionnaire sur Facebook ;
- Madame Pauline Prin pour avoir relayé notre recherche, notamment lors de la diffusion du questionnaire en ligne dans *L'Est Républicain* ;
- Enfin, l'ensemble des partenaires ayant participé au comité de pilotage de cette action-recherche depuis sa création, en plus de ceux déjà cités : la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), la Gendarmerie de Haute-Saône et la Maison de protection des familles, le Commissariat de Vesoul, la Direction académique des services de l'éducation nationale de Haute-Saône, la Délégation territoriale Haute-Saône de l'Agence Régionale de Santé, le Tribunal Judiciaire de Vesoul, la Maison d'arrêt de Vesoul, la Caisse d'allocations familiales de Haute-Saône, le Groupe Hospitalier de Haute-Saône, le Conseil départemental de Haute-Saône, l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Addictions France et France Victimes Nord Franche-Comté.

INTRODUCTION

À l'automne 2022, dans le cadre d'une audience avec le préfet de Haute-Saône, le Centre d'informations sur les Droits des Femmes et des Familles -CIDFF70- alerte les services de l'État sur la hausse du nombre de sollicitations de femmes victimes de violences intrafamiliales enregistrées au sein de l'association. L'élévation du nombre d'interventions pour faits de violences intrafamiliales est confirmée par les forces de l'ordre du département (brigades de gendarmerie et services de police).

Cette hausse questionne à priori sur les spécificités sociologiques potentielles d'un département à forte dominante rurale, qui pourrait selon les premières hypothèses de l'État, placer le département de Haute-Saône parmi les premiers départements producteurs de violences intrafamiliales. Considérant les données en matière de sécurité routière, la corrélation entre le niveau de conduites addictives (alcool et stupéfiants) et les violences intrafamiliales est par ailleurs interrogée par le préfet de Haute-Saône.

Le CIDFF propose de mobiliser une équipe de recherche de l'Université de Franche-Comté et en particulier le laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie de Besançon, pour mieux appréhender la hausse de ces signalements et caractériser plus finement la typologie des auteurs et des victimes de violences intrafamiliales.

Cette étude sociologique, portée par le CIDFF de Haute-Saône est financée par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Délégation Régionale des Droits des Femmes Bourgogne Franche-Comté et l'Université de Franche-Comté.

L'investissement du CIDFF sur cette recherche-action s'inscrit pleinement dans les missions de l'association et du réseau des CIDFF à lutter contre les violences faites aux femmes et à mobiliser des moyens pour les prévenir. Cette recherche participe aux intérêts partagés par l'équipe pluridisciplinaire du CIDFF de Haute-Saône et les acteurs locaux à produire des connaissances objectivées et de mettre en perspective au long cours des stratégies communes pour réduire le phénomène et l'impact des violences intrafamiliales sur le parcours de vie des victimes.

La Fédération nationale des CIDFF -FNCIDFF- et le réseau des 98 CIDFF du territoire œuvrent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et engagent des actions pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes, notamment dans la sphère privée.

Le CIDFF de Haute-Saône, particulièrement engagé sur ce champ est un Service Spécialisé d'Aide aux Femmes Victimes de Violences Sexistes -SAVS-. Localement, l'association déploie des moyens et des stratégies combinées pour répondre aux besoins des femmes et de leurs enfants victimes de violences intrafamiliales.

Des leviers de prise en charge individuelle et/ou collective en faveur des femmes victimes de violences intrafamiliales :

- *Des permanences juridiques au plus près des besoins d'accès aux droits des femmes, exposées à des problématiques de genre, sur un département à forte dominante rurale et avec la mobilisation de moyens stratégiques combinées (permanences physiques, numériques et téléphoniques sur 20 points du département),*
- *Des permanences physiques d'accueil et de soutien psychologique, Lieux d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Orientation -LEAO- sur 5 permanences délocalisées sur les grands bourgs de Haute-Saône,*
- *Un accueil inconditionnel des femmes victimes au sein de la Maison de Flora, constitué en accueil de jour, avec la possibilité de mobilisation de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire sur les différents champs d'investigations de l'association (juristes, psychologue, conseillères conjugale et familiale),*
- *La coordination de toutes les actions nécessaires liées à la prise en charge des victimes avec la mission de référent violences, qui articule les actions en faveur des victimes et les accompagnent sur le terrain sur des démarches variées (audience au tribunal judiciaire, prise en charge médicale, entretiens avec les avocats, hébergements d'urgence ...),*
- *Des groupes de paroles mensuels dédiés aux femmes victimes de violences sexuelles,*
- *Des initiatives collectives variées telles que des séjours socio sportifs, brunchs familiaux et ateliers d'art thérapie,*
- *Des accueils bimensuels dédiés aux enfants victimes des violences intrafamiliales pour libérer leur parole et leur apprendre à nommer leurs émotions.,*

LE CIDFF déploie des actions de prévention et d'éducation des plus jeunes, de sensibilisation et de formation en direction des professionnel.le.s, élu.e.s du territoire et grand public à l'occasion d'actions de rue et campagnes de communication.

- *La prévention des comportements sexistes avec des actions de sensibilisation et d'éducation à l'égalité filles-garçons et à la vie affective et sexuelle au sein des établissements scolaires dès l'élémentaire, Missions Locales Espaces Jeunes ou structures d'éducation spécialisée.*
- *Le CIDFF engage chaque année des formations spécifiques dédiées à la problématique du repérage des victimes, de leur orientation et prise en charge. Il démultiplie des initiatives de sensibilisation du grand public aux enjeux des violences intrafamiliales sur les parcours de vie*

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

des victimes. Dès 2025, le CIDFF de Haute-Saône, membre de la FRCIDFF Bourgogne Franche-Comté, labellisée QUALIOPI s'engage à déployer les actions de formation professionnelle pour accroître les compétences des acteurs et mobiliser la coopération de tous dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

- ***Membre de la commission départementale de lutte contre le système prostitutionnel installée sur le département de Haute-Saône depuis mars 2023, le CIDFF devrait obtenir un agrément dédié à cette problématique d'ici fin 2024, considérant la prostitution dans le continuum des violences faites aux femmes. L'engagement du CIDFF70 à mettre en œuvre une politique de prise en charge des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle a été actée par la délibération de l'assemblée générale de l'association le 14 mai 2024.***

1. CADRE DE LA RECHERCHE-ACTION

1.1 État de l'art

Les violences conjugales n'ont été considérées comme un problème de société que relativement récemment. Il faut attendre les années 1970 et l'émergence du mouvement féministe pour que le sujet apparaisse dans la sphère publique. En France, les grandes études visant à comprendre ce phénomène ne débutent qu'à partir des années 1990. Les auteurs de violences contre leurs partenaires, encore plus longtemps que les victimes, ont constitué un angle mort des prises en charge institutionnelles (E. Macé, 2021). Pourtant, pour réduire ces violences, il est nécessaire d'étudier ce qui les produit. Ainsi, dans cette perspective, il nous a paru pertinent d'examiner et de tenter de comprendre les logiques d'action, de justification, de représentation et de compréhension des victimes comme des auteurs de violences conjugales.

La violence conjugale se définit, selon l'OMS, comme « *tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire), cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination* » (OMS, 2021)¹.

Les violences conjugales sont multidimensionnelles et peuvent se décliner sous des formes multiples et variées (physiques, psychologiques, sexuelles, numériques, administratives...).

En France, près de 244 301 personnes ont été victimes de violences par leur partenaire au cours de l'année 2022, selon la police et la gendarmerie, bien que ce chiffre soit largement sous-estimé en raison de la difficulté des victimes à parler des violences qu'elles subissent. L'ampleur statistique démontre que le problème est d'ordre sociétal.

¹ [Violence à l'encontre des femmes \(who.int\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-intimate-partner-violence)

Il est essentiel d'avoir des études sur la question des victimes, mais aussi sur les raisons qui conduisent des auteurs à être violents. Ainsi, cette étude se concentre sur l'analyse des carrières d'auteurs et de victimes de violences conjugales. Il s'agit donc d'une étude « binoculaire » sur les violences conjugales avec des prismes d'analyse différents, mais complémentaires sur la problématique des violences conjugales. D'une part, celui des auteurs, condamnés pour ces faits, entrant donc dans les statistiques précitées, d'autre part, celui des victimes pour saisir une grande partie de cette masse invisible des instances judiciaires. Chaque partie nous livre par ailleurs leur perspective et des informations, bien que partiales (car nous sommes aussi là pour saisir des logiques d'action) sur le partenaire de vie impliqué.

1.1.1 Victimes

La grande majorité des victimes de violences conjugales sont des femmes (86 %). Par conséquent, nous ne pouvons ignorer la dimension genrée de ce phénomène, enraciné dans des rapports sociaux de genre. L'évolution de la prise en compte des victimes de violences conjugales va donc de pair avec l'évolution des droits des femmes.

En 1944, les femmes obtiennent le droit de vote, marquant le début de leur entrée progressive dans l'espace public. En 1965, elles acquièrent le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari, ce qui leur permet de s'éloigner de leur rôle traditionnel de mère. Deux ans plus tard, en 1967, elles obtiennent un accès libre à la contraception. En 1975, Simone Veil, alors ministre, permet aux femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Ces changements légaux traduisent une évolution du rôle des femmes dans la société, leur donnant une place publique qui date de moins d'un siècle, témoignant ainsi d'une domination ancienne et actuelle.

En 1975, le premier refuge pour femmes battues ouvre à Clichy, marquant le début de la reconnaissance institutionnelle des violences conjugales. En 1989, la première campagne nationale contre les violences faites aux femmes est lancée, accompagnée de la création de commissions départementales d'action. Jusqu'à cette période, le mariage n'était pas spécialement pris en compte dans les discussions sur les violences faites aux femmes. En 1990,

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
un pas important est franchi avec la reconnaissance du viol entre époux, remettant en question le devoir conjugal et abordant la question du consentement dans le couple.

La loi du 4 avril 2006 renforce la prévention des violences au sein du couple en considérant les violences entre conjoints comme une circonstance aggravante. Cette loi fait sortir les comportements violents de la normalité et les inscrit dans la gravité. La loi du 7 mars 2007 introduit un suivi socio judiciaire des auteurs de violences conjugales. En 2010, la parentalité peut être retirée aux auteurs, co-auteurs et complices de violences au sein du couple et sur enfants. Cette même année, la place des enfants en tant que victimes de violences conjugales est reconnue, marquant une évolution dans la prise en compte des victimes.

En 2013, une ordonnance de protection et le téléphone d'alerte grave danger sont mis en place pour renforcer la protection des victimes de violence. En 2017, des logements d'urgence sont débloqués pour les femmes menacées de mariages forcés, reconnues comme public prioritaire. Les mesures prises au cours de ces années montrent une évolution constante de la reconnaissance et de la prise en charge des victimes de violences conjugales.

En réponse à la montée des violences, un Grenelle des violences conjugales est organisé de septembre à novembre 2019 par le gouvernement français, mettant en lumière l'urgence publique de ce phénomène. Des propositions de modifications juridiques y sont formulées et prennent effet en janvier 2020. Parmi les dispositifs d'aide, le numéro d'écoute 3919, créé en 1992, fonctionne en continu depuis 2021. Durant le confinement lié à la pandémie de COVID-19, un dispositif d'alerte en pharmacie est mis en place pour les victimes enfermées avec leur conjoint violent, permettant aux victimes de se signaler en toute discrétion.

En complément, la caisse d'allocations familiales (CAF) propose une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales, hommes ou femmes, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfants à charge. Pour bénéficier de cette aide, un document attestant des violences est nécessaire, ainsi qu'une situation régulière sur le territoire français.

Depuis 1975, la prise en compte des victimes de violences conjugales a évolué parallèlement aux avancées des droits des femmes. Les lois et dispositifs mis en place

Comprendre les carrières d’auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône résultent d’une montée d’un mouvement social, transformant progressivement les affaires individuelles en problématiques publiques.

1.1.2 Auteurs

Ainsi l’étude de la violence conjugale est souvent abordée sous le prisme des victimes. La société a tendance à parler de *violences faites aux femmes* sans mentionner les auteurs, ce qui contribue à rendre invisible le genre des agresseurs. Pourtant, là encore, la réalité genrée des auteurs n’est pas anodine, en effet, 87% sont des hommes¹. L’histoire des droits conjugaux est genrée et explique pour partie le terreau de cette violence.

Les violences conjugales ont sans doute toujours existé. Au Moyen Âge, l’Église comme l’État accordaient au mari le droit de battre sa femme (K. Laughrea, C. Bélanger, J. Wright ; 1996), alors que la femme n’avait aucun recours contre la violence maritale (Daligand ; 2023). En 1804, le Code civil indiquait que « le mari doit protection à sa femme, et la femme doit obéissance à son mari » (ancien article 213 du Code civil), légalisant ainsi le rôle d’autorité et de propriété du mari sur son épouse. Ce n’est qu’en 1938 que ce devoir d’obéissance de la femme envers son mari est aboli.

En 1945, lors de la création de l’Organisation des Nations Unies, l’égalité entre les hommes et les femmes est affirmée, mais la femme reste encore longtemps sous l’autorité de l’homme, les comportements des individus étant guidés par le modèle patriarcal. Jusqu’en 1975, le Code pénal excusait le meurtre commis par un époux sur son épouse lorsqu’elle avait commis un adultère au domicile conjugal, le meurtrier étant alors considéré comme « auteur d’un crime passionnel » (M. Jaspard ; 2011). Cette circonstance atténuante n’était valable que si le meurtre était commis par le mari.

En 1985, la loi instaure l’égalité des époux dans les régimes matrimoniaux pour la gestion des biens et la responsabilité des enfants mineurs. En 1994, le fait d’être conjoint devient une circonstance aggravante dans la commission d’un meurtre, bien que la conception de « crime passionnel » reste encore longtemps ancrée dans les consciences collectives.

¹ Chiffres-clés – Vers l’égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2023

Les violences conjugales étant devenues un problème public, des plans de lutte contre les violences faites aux femmes sont instaurés depuis 2005 en France et plusieurs mesures voient le jour dans une perspective de protection des victimes. La notion de respect est ajoutée dans les obligations du mariage. Le mari violent peut être évincé du domicile conjugal à tous stades de la procédure judiciaire.

Les auteurs de violence sont également pris en charge à partir des années 2000 avec des programmes de traitement des auteurs de violence à l'échelle européenne. Cette approche considère que la violence est un comportement issu de la socialisation de genre et que de ce fait, les hommes peuvent apprendre à se comporter de manière différente sans user de la violence (Cristina Oddone ; 2020). En 2014, avec la Convention d'Istanbul (convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), la prise en charge des auteurs devient obligatoire pour les pays qui l'ont ratifiée. En France, depuis près d'une vingtaine d'années les « stages de responsabilisations » et l'« obligation de soins » représentent les deux dispositifs de prise en charge des auteurs.

1.1.3 Une égalité de droit, mais pas de faits

Aujourd'hui, au regard de la loi, les hommes et les femmes sont égaux, et les violences envers les femmes doivent être punies. Cependant, malgré les progrès des droits des femmes, la réalité genrée des violences conjugales nous montre qu'il n'y a toujours pas d'égalité véritable entre les hommes et les femmes (I. Löwy, 2006). « *Le contenu des rôles sociaux masculins et féminins a été radicalement modifié au cours du 20ème siècle, [...] ces changements n'ont pas aboli l'écart entre les positions des hommes et des femmes* » (P. Bourdieu ; 1998)

Ainsi, à travers cette rétrospective, on comprend que les relations conjugales sont fondées, depuis des siècles, sur un rapport de domination de l'homme sur la femme. Ce sont ces conceptions de normes familiales, ancrées historiquement, qui contribuent à la

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
résurgence de certaines formes de violences, et c'est bien l'évolution des mœurs et des représentations qui conduit aujourd'hui, avec des mouvements tels que #MeToo, à revisiter le champ de la violence et à élargir ses conceptions et ses conséquences sur l'ensemble du foyer.

☞ Les violences conjugales ont été reconnues comme un problème de société à partir des années 1970 avec le mouvement féministe. En France, les études approfondies ont commencé dans les années 1990. La prise en charge des auteurs de violences a été longtemps négligée, mais s'avère aujourd'hui essentielle pour comprendre et réduire ces violences.

Les victimes de violences par leur partenaire en France sont principalement des femmes. L'évolution des droits des femmes a accompagné la reconnaissance des violences conjugales, avec des lois pour protéger les victimes.

Historiquement, les violences conjugales étaient légitimées par des lois favorisant l'autorité des maris. Depuis les années 2000, des programmes de traitement des auteurs ont été mis en place. Malgré l'égalité des droits, les violences conjugales montrent une inégalité persistante entre hommes et femmes, nécessitant une réévaluation continue de ces dynamiques.

1.2 Les données quantitatives sur les violences conjugales

Dans le monde, près de trois quarts des pays disposent de lois contre la violence conjugale. La violence exercée par un partenaire intime est « de loin la forme la plus répandue de violence à l'égard des femmes dans le monde » et toucherait environ 641 millions de personnes selon l'OMS¹.

Pour dresser un état des lieux de la situation des violences au sein du couple en France, nous nous appuyerons sur les chiffres issus principalement du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Au niveau départemental, des données issues de l'étude menée par le LaSA (M. Martin, J.-M. Bessette, I. Laville, E. Martelin, L. Bardet) en 2014 sur la prise en charge judiciaire et extrajudiciaire des violences au sein du couple en Haute-Saône seront également utilisées.

1.2.1. Au niveau national

En France, les statistiques du nombre de victimes de violences conjugales sont en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années. Par rapport à 2021, le nombre de victimes de violences conjugales recensées par les services de sécurité a augmenté de 15 %, atteignant un total de 244 301 victimes pour l'année 2022². Depuis 2016, l'évolution du nombre de victimes est en hausse constante.

¹ Selon des données récoltées entre 2000 et 2018. [Une omniprésence dévastatrice : une femme sur trois dans le monde est victime de violence \(who.int\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/global-status-of-domestic-violence)

² Communiqué de presse du 16 11 2023 LES VIOLENCES CONJUGALES ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ EN 2022, SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure.

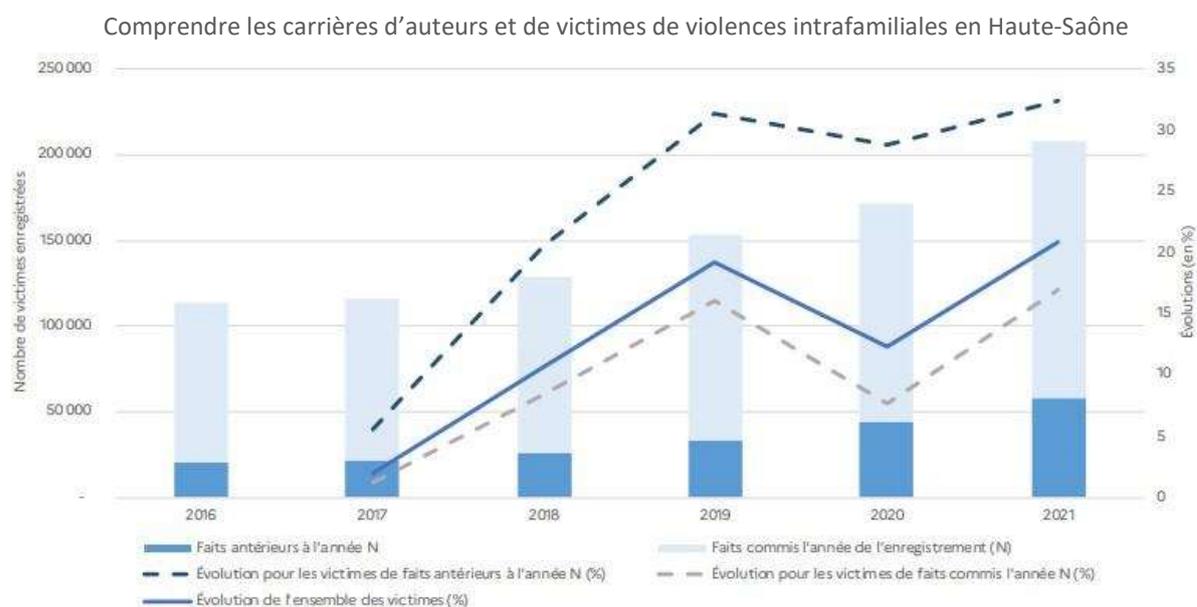


Figure 1 Évolution du nombre de victimes de violences conjugales par année d'enregistrement de 2016 à 2021 (en %) Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Cette augmentation peut être mise en lien avec la mise en place du Grenelle sur les violences conjugales en 2019 qui a permis de mieux prendre en charge l'accueil et la sécurité des victimes, ce qui a pu favoriser la libération de la parole et les dépôts de plaintes (INSEE ; 2021). Les violences conjugales sont sans doute davantage reconnues aujourd'hui, que ce soit de la part des personnes qui les subissent, mais aussi par les instances de sécurité ainsi que par les instances judiciaires.

Décès liés aux violences conjugales

En 2022, 118 femmes sont décédées à la suite de violences conjugales et 267 ont été victimes d'une tentative de féminicide selon l'enquête statistique nationale « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS) ¹. Les tentatives de féminicide sont en hausse de 41 % par rapport à 2021. Les meurtres au sein du couple sont majoritairement commis envers les femmes. En effet, 81 % des personnes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint sont des femmes. Vingt-sept hommes ont été victimes d'homicides par leur partenaire ou ex-partenaire en

¹ [Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes - Mars 2024 \(arretonslesviolences.gouv.fr\)](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr/)

2022. Les enfants peuvent également être victimes de ce contexte de violences. En 2022, 12 enfants ont été tués au sein de leur famille.



Figure 2 Nombre annuel de décès liés aux violences au sein du couple de l’année 2006 à 2022 (en nombre de personnes) Sources : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, 2022, Délégation aux victimes, ministère de l’Intérieur et des Outre-mer

Le nombre de décès liés aux violences conjugales, lui, n’est pas en hausse. Sur le long terme, il connaît d’ailleurs une légère diminution par rapport à l’année 2006, qui enregistre un total de 243 personnes décédées dans un contexte de violences conjugales, contre un total de 206 pour l’année 2022. À travers le graphique ci-dessus, il est possible de voir que les femmes sont largement plus victimes de décès au sein du couple que les hommes. Le nombre de victimes hommes reste constant au fil des années avec une moyenne de 27 homicides au sein du couple par an depuis 2006, tandis que les femmes sont 137 en moyenne à être tuées par leur partenaire ou ex-partenaire.

Si les femmes sont davantage victimes de décès au sein du couple, elles sont aussi davantage victimes de violences conjugales en général. Le SSMSI constate en effet que les victimes sont, dans 86 % des cas, des femmes en 2022. Notons également que la moitié des femmes décédées à la suite de violences au sein du couple subissaient des violences

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône antérieurement et que lors d'homicides au sein du couple, la femme qui tue son conjoint subissait majoritairement des violences de sa part.

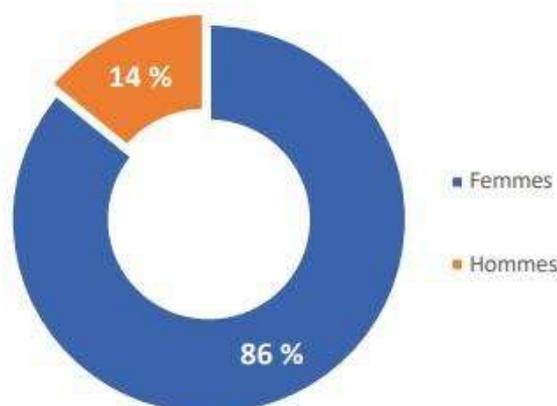


Figure 5 : Répartition des victimes de violences au sein du couple enregistrées par les forces de sécurité selon le genre de la victime (en %). Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) -Base des victimes de crimes et délits 2022

Parmi les violences subies, celles qui sont les plus recensées par les services de sécurité sont les violences physiques, puisqu'elles représentent deux tiers des violences enregistrées en 2022, soit 66 %. Les violences verbales et psychologiques sont, elles, recensées dans 30 % des cas et connaissent une hausse de 11 % en 2022. Les violences sexuelles conjugales sont « les moins fréquemment enregistrées », mais ce sont le type de violence qui connaît la plus haute augmentation en 2022 (+21 %). Les violences sexuelles au sein du couple sont depuis peu reconnues et incriminées par le droit français (M. Philip, 2020, p. 93-117). Jusque dans les années 1970, l'époux avait le droit, dans le cadre du contrat de mariage, d'avoir des rapports sexuels avec son épouse quand il le souhaitait. Le devoir conjugal a longtemps masqué la possibilité de violences sexuelles au sein des couples. Les groupes militants pour les droits des femmes revendiquent le droit à disposer librement de leur corps. Depuis, le crime de viol entre conjoints est reconnu par la jurisprudence en 1990. En 1992, le viol sur conjoint devient une circonstance aggravante passible de 20 ans de réclusion. On parle de plus en plus de violences

Comprendre les carrières d’auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône sexuelles conjugales. Elles sont de plus en plus considérées et dénoncées, ce qui explique cette augmentation.

Cependant, en se basant sur l’Enquête « Vécu et Ressenti en matière de Sécurité » de 2022¹, qui interroge des personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France, on remarque que les types de violences dénoncées diffèrent des chiffres recensés par les services de sécurité. En effet, selon l’enquête VRS, 64 % des femmes victimes interrogées déclarent avoir subi des violences psychologiques ou verbales, 37 % des violences sexuelles, et 21 % des violences physiques. Le caractère répétitif de la violence ressort dans l’enquête puisque 69 % des victimes affirment avoir subi plusieurs fois les violences mentionnées.

Les violences physiques sont les plus recensées puisque les victimes rapportent davantage cette forme de violence que les autres aux forces de sécurité (Enquête VRS, 2022)², mais cela ne signifie pas que c’est la forme de violence la plus exercée. Les femmes victimes de violences physiques vont plus souvent au commissariat ou à la gendarmerie et déposent plus fréquemment plainte (28 % d’entre elles) que les femmes victimes de violences psychologiques ou verbales (16 % déposent plainte) et les victimes de violences sexuelles. Ce qui constitue une limite aux statistiques des services de police et de gendarmerie, c’est ce que l’on peut nommer le chiffre noir de la délinquance et de la criminalité, soit la différence entre le nombre d’infractions commises et le nombre d’infractions répertoriées dans les statistiques des services de police et de gendarmerie au niveau national. Il n’est pratiquement pas possible de rendre compte de l’ensemble des violences commises et subies. Les enquêtes de victimation à destination d’un échantillon de la population sur les crimes et délits dont les personnes interrogées ont été victimes permettent d’aller au-delà des statistiques enregistrées, mais ne suffisent pas pour accéder à la réalité des violences. Pour cette raison, nous pouvons estimer que les chiffres mentionnés dans ce chapitre sont sous-estimés. Aussi, les autres formes de violence telles que les violences matérielles, administratives ou numériques sont encore peu recensées dans les statistiques.

¹ SSMSI, 2023.

² [Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes - Mars 2024 \(arretionslesviolences.gouv.fr\)](https://arretionslesviolences.gouv.fr)

Profil des protagonistes

En 2022, 198 000 personnes ont été mises en cause pour violences conjugales. Dans 87 % des cas, les mis en cause sont des hommes. Sur 37 800 personnes condamnées en 2022 pour des violences conjugales, 94 % étaient des hommes¹. Concernant leurs caractéristiques sociales, les auteurs de violence au sein du couple sont dans 83 % des cas de nationalité française. Près de la moitié des hommes mis en cause ont entre 30 et 45 ans et sont un peu plus âgés que les victimes². Ce sont les seules informations recensées concernant le profil des auteurs de violence.

Au sujet des victimes, la part des femmes est importante, comme nous l'avons mentionné précédemment, puisqu'elle représente 86 % en 2022. La plupart des victimes ont entre 20 et 45 ans, soit 74 %, mais la catégorie des 30-34 ans reste la plus concernée. Seulement une victime de violences au sein du couple sur quatre indique avoir signalé les faits qu'elle a subis à la police ou à la gendarmerie, selon l'enquête de victimation Genese 2021. En effet, 15 % des victimes de violences conjugales disent avoir porté plainte et 5 % ont fait une déclaration de type main courante. 22 % des victimes n'ont effectué aucune démarche pour signaler les violences subies³.

Evolution du traitement pénal des VIF⁴

Le nombre de condamnations pour violences conjugales a doublé entre 2018 et 2021, passant de 22 949 à 43 725.

Le taux d'emprisonnement ferme dans les affaires de violences conjugales a légèrement diminué, de 38 % en 2019 à 33 % en 2021.

Le nombre de personnes condamnées pour violences conjugales suivies par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) a progressé de 184 % entre 2015 et

¹ [Violences conjugales en 2022 : 86% de femmes victimes | vie-publique.fr](https://vie-publique.fr)

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Chandler, E., Vérien, D., (2023). [Plan rouge VIF](#). Rapport parlementaire.

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
2021. La proportion de condamnations incluant des stages de prévention est passée de 5 % en 2017 à 21 % en 2021.

Enfin, le poids des violences conjugales dans l'activité juridictionnelle a doublé, passant de 4 % à 8 % entre 2017 et 2021.

☞ En France, les violences conjugales sont en constante augmentation. En 2022, 244 301 victimes ont été recensées, soit 15% de plus qu'en 2021, notamment grâce au Grenelle sur les violences conjugales de 2019 qui a favorisé les dépôts de plainte.

Les formes de violences incluent les violences physiques (66%), verbales et psychologiques (30%), et sexuelles.

Les femmes représentent 86% des victimes. En 2022, 198 000 personnes ont été mises en cause pour violences conjugales, dont 87% étaient des hommes. Seuls 25% des victimes signalent les faits à la police ou à la gendarmerie.

1.2.2. Au niveau du département de la Haute-Saône

Le département de Haute-Saône a connu une augmentation significative en 2022 en ce qui concerne les violences conjugales. En effet, en 2021, les forces de sécurité du département de la Haute-Saône enregistraient 466 victimes de violences conjugales. En 2022, elles sont 591 à être recensées, soit une augmentation de 26,8 % selon la Base de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Cette hausse est largement supérieure à l'augmentation nationale, qui s'élève à 15,6 %. **C'est notamment pour cette raison que le département de la Haute-Saône s'est penché sur la question des violences conjugales et a voulu comprendre cette évolution en commanditant une recherche sur le sujet.**

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

		Victimes (proportion de femmes en %)	Victimes (proportion de femmes en %)	Evolution entre	Evolution nationale entre	Proportion des violences intrafamiliales par rapport à l'ensemble des violences de chaque agrégat (en %)	Proportion des violences intrafamiliales par rapport à l'ensemble des violences de chaque agrégat (en %)
		Année 2021	Année 2022	Année 2021 et Année 2022	Année 2021 et Année 2022	Année 2021	Année 2022
Nombre de victimes de Violences	Ensemble des violences	1 802	2 128	18.1%	9.8%	100%	100%
	Dont violences intrafamiliales	694 (77%)	822 (79%)	18.4%	13.5%	38.5%	38.6%
	Dont violences conjugales	466 (85%)	591 (85%)	26.8%	15.6%	25.9%	27.8%
	Dont violences hors conjugales	228 (61%)	231 (61%)	NS	7.9%	12.7%	10.9%
1. Dont violences dans les homicides, tentatives d'homicides et coups et blessures volontaires mortels	Ensemble du 1	7	17	142.9%	13.3%	100%	100%
	Dont violences intrafamiliales	2 (50%)	4 (50%)	100.0%	9.4%	28.6%	23.5%
	Dont violences conjugales	1 (100%)	3 (33%)	200.0%	9.5%	14.3%	17.6%
	Dont violences hors conjugales	1 (100%)	1 (100%)	-	9.2%	14.3%	5.9%
2. Dont violences dans les coups et blessures volontaires	Ensemble du 2	940	1 062	13.0%	14.7%	100%	100%
	Dont violences intrafamiliales	520 (74%)	589 (76%)	13.3%	15.6%	55.3%	55.5%
	Dont violences conjugales	346 (83%)	435 (84%)	25.7%	17.1%	36.8%	41.0%
	Dont violences hors conjugales	174 (55%)	154 (55%)	-11.5%	11.5%	18.5%	14.5%
3. Dont violences dans les viols et violences sexuelles	Ensemble du 3	176	261	48.3%	11.8%	100%	100%
	Dont violences intrafamiliales	50 (88%)	71 (85%)	42.0%	5.8%	28.4%	27.2%
	Dont violences conjugales	20 (100%)	22 (100%)	NS	22.4%	11.4%	8.4%
	Dont violences hors conjugales	30 (78%)	49 (78%)	63.3%	-3.6%	17.0%	18.8%
4. Dont violences dans les menaces et chantages	Ensemble du 4	679	788	16.1%	1.3%	100%	100%
	Dont violences intrafamiliales	122 (84%)	158 (85%)	29.5%	7.9%	18.0%	20.1%
	Dont violences conjugales	99 (90%)	131 (89%)	32.3%	8.8%	14.6%	16.6%
	Dont violences hors conjugales	23 (63%)	27 (63%)	NS	3.6%	3.4%	3.4%

Figure 3 Nombre de victimes de violences intrafamiliales et conjugales constatées par les forces de sécurité du département de la Haute-Saône, en 2021 et 2022. Source : SSMSI – Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

	Nièvre			Haute-Saône			Indre			Hautes-Pyrénées			Corrèze			Jura		
	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution
Population	204452			235313			219316			227570			240073			259199		
Violences intrafamiliales	587	657	11.93 %	694	822	18.44 %	813	819	0.74 %	733	800	9.14 %	889	940	5.74 %	850	1039	22.24 %
Dont violences conjugales	405	460	13.58 %	466	591	26.82 %	511	544	6.46 %	496	552	11.29 %	585	642	9.74 %	590	707	19.83 %
Taux des VIF pour 1000 habitants	2.87	3.21	11.93 %	2.95	3.49	18.44 %	3.71	3.73	0.74 %	3.22	3.52	9.14 %	3.70	3.92	5.74 %	3.28	4.01	22.24 %

Figure 4 Source : Statistique VIF – Comparaison zonale – SSMSI base de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

L'augmentation significative des violences exercées à l'encontre des femmes est corroboré par le CIDFF de Haute-Saône, association départementale impliquée dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Au cours de l'année 2022, sur le champ de l'accès aux droits, 198 personnes ont formulé 840 demandes juridiques dans le domaine des violences sexistes et sexuelles. Cela représente une augmentation de 15.80% des demandes par rapport à l'année 2021. Les demandes d'informations sur ce champ spécifique représentent ainsi + de 22% de l'ensemble des demandes juridiques (en 2^{nde} position après les demandes relatives aux droits de la famille).

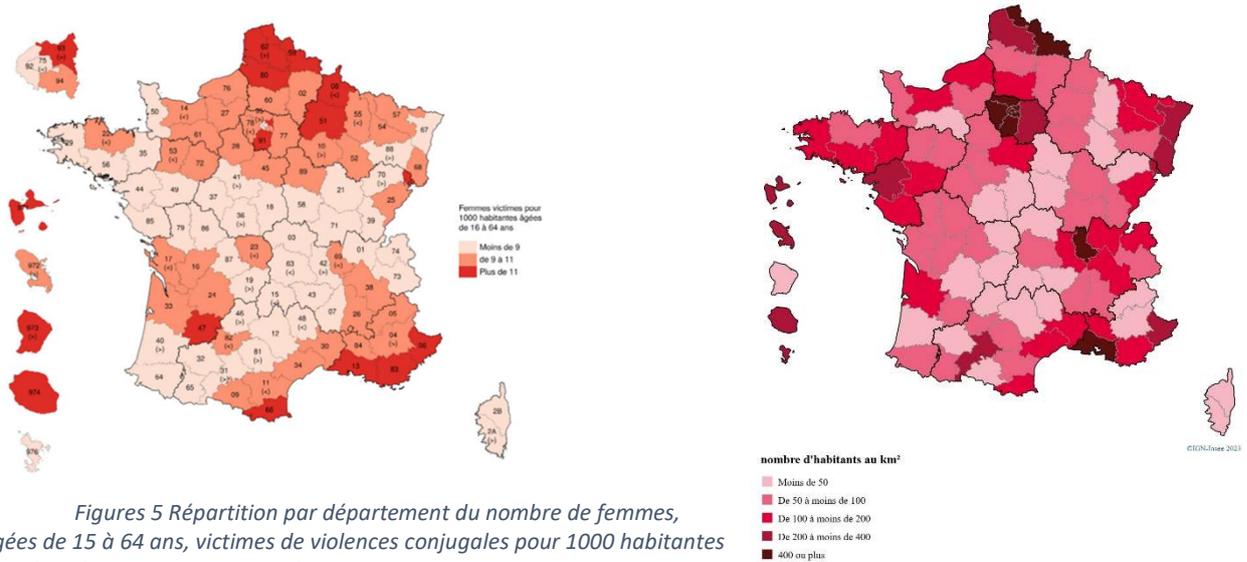
90% concernent des situations de violences à l'encontre des femmes, principalement dans la sphère privée (82% des situations).

En 2022, tous dispositifs confondus au sein de l'association, 432 femmes victimes de violences ont été accueillies et accompagnées dans la singularité de leur histoire de vie. Ce niveau d'activité marque une augmentation de 13.50 % du nombre d'accueils et d'accompagnement des victimes par rapport à l'exercice 2021.

Il est à considérer que 74% d'entre elles sont de « nouvelles victimes », c'est-à-dire inconnues de l'association l'année précédente.

En 2023, ce niveau d'activité se maintient avec 859 demandes juridiques sur cette problématique. Au-delà des sollicitations juridiques spécifiques sur ce champ, les 963 entretiens conduits mettent en exergue que plus de 6 personnes sur 10 révèlent être ou avoir été victime de violences au cours de son parcours de vie ; essentiellement dans le cadre conjugal et intrafamilial. Ainsi, tous dispositifs confondus au sein de l'association, le fort niveau d'activité se maintient avec 419 femmes prises en charge (contre 432 en 2022 et 385 en 2021).

En revanche, malgré cette forte hausse, le département de Haute-Saône n'est pas celui qui recense le plus de faits de violences conjugales sur le territoire français. En effet, la Haute-Saône dénombre en 2022 moins de 9 victimes de violences conjugales pour 1 000 habitantes âgées de 15 à 64 ans. Au sein de la région de la Franche-Comté, c'est le Territoire de Belfort qui recense le plus de victimes de violences conjugales avec plus de 11 victimes de violences conjugales pour 1 000 habitantes ont été dénombrées en 2022, suivi du Doubs avec de 9 à 11 victimes pour 1000 habitants.



Si l'on compare les données relatives au nombre de victimes de violences conjugales en les rapportant à la densité de la population départementale, afin de les confronter à d'autres départements ruraux, on constate que la Haute-Saône ne présente pas de surcriminalité dans ce domaine, comme le montrent les cartes précédentes. Ainsi, des départements comme la Meuse, avec une densité de moins de 40 habitants par km², ou l'Ariège, avec environ 30 habitants par km², affichent des taux pour mille compris entre 9 et 11, contre moins de 9 pour mille pour la Haute-Saône, dont la densité est de 43 habitants par km²

Au-delà des diverses campagnes gouvernementales et les divers mouvements médiatiques en faveur de la dénonciation des faits de violences conjugales ; parmi les hypothèses explicatives de cette hausse, il est à considérer l'impact de la dynamique partenariale locale en matière de lutte contre les violences intrafamiliales, qui peuvent faciliter la capacité des acteurs à repérer, orienter et prendre en charge les victimes.

Profil des protagonistes

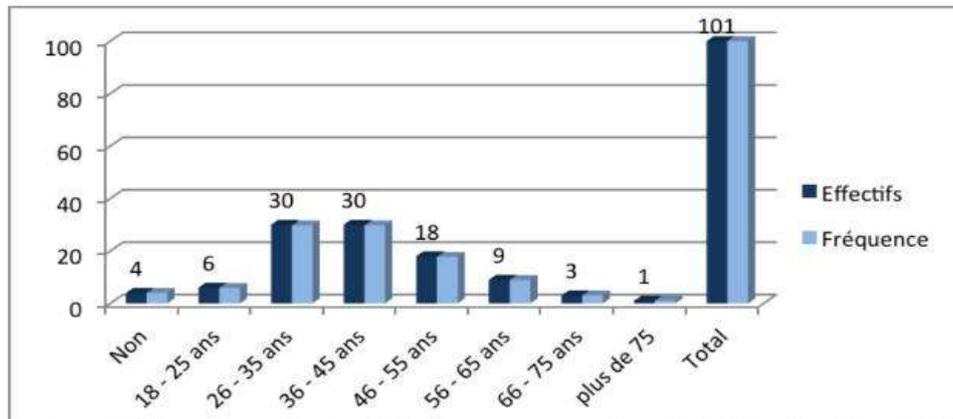
En nous basant sur une étude menée par le LaSA (M. Martin, J.-M. Bessette, I. Laville, E. Martelin, L. Bardet) en 2014 sur la prise en charge judiciaire et extrajudiciaire des violences au sein du couple en Haute-Saône, nous pouvons obtenir davantage de données sur le profil des protagonistes au niveau départemental, souvent manquantes. Dans le département, comme au niveau national, les auteurs de violences conjugales restent en grande majorité des hommes. En effet, encore plus qu'au niveau national, les auteurs de violences conjugales sont à 93 % de genre masculin.



Lecture : 7% des auteurs sont des femmes. L'effectif total est de 101 auteurs

Figure 6 Représentations des auteurs de violences conjugales selon le genre, en Haute-Saône, en 2014 (en %)
Sources : Étude sur la prise en charge judiciaire et extra judiciaire des violences au sein du couple : le cas de la Haute-Saône.
M. Martin, J.-M. Bessette, I. Laville, E. Martelin, L. Bardet, 2014.

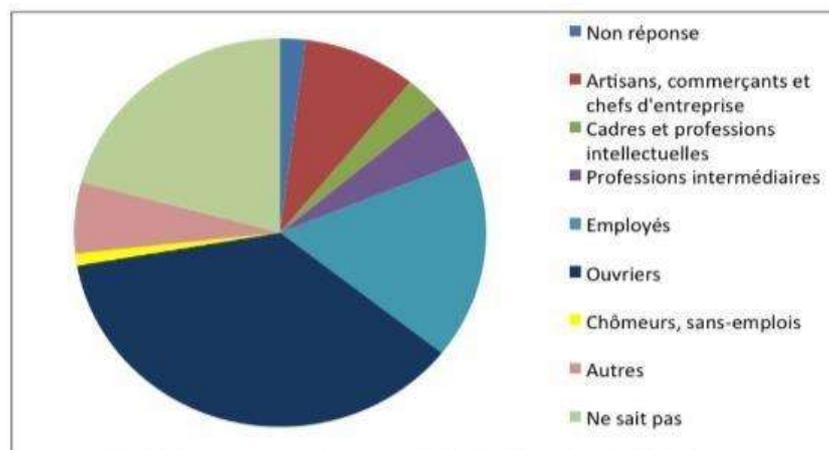
Les auteurs de violences conjugales dans le territoire sont majoritairement de nationalité française, à 98 %. De plus, toutes les tranches d'âge sont représentées, avec un panel allant de 18 à 75 ans. En revanche, on observe une surreprésentation des 26-45 ans, puisque dans 60% des cas, les auteurs se situent dans cette tranche d'âge.



Lecture : 30% des auteurs ont entre 26 et 35 ans au moment des faits. L'effectif total est de 101 auteurs.

Figure 7 Représentations des auteurs de violences conjugales en Haute-Saône, en 2014. Source : Etude sur la prise en charge judiciaire et extra judiciaire des violences au sein du couple : le cas de la Haute-Saône. M. Martin, J-M. Bessette, I. Laville, E. Martelin, L. Bardet, 2014.

Enfin, on note des catégories socioprofessionnelles relativement diversifiées avec cependant une surreprésentation des ouvriers (36,6 % des auteurs sont ouvriers) supérieure à la moyenne haut-saônoise (18,5 % des actifs sont ouvriers en Haute-Saône)¹



Lecture : 36,6% des auteurs sont ouvriers. L'effectif total est de 101 auteurs.

Figure 8 Représentations des auteurs de violences conjugales selon la catégorie socioprofessionnelle, en Haute-Saône en 2014 Sources : Etude sur la prise en charge judiciaire et extra judiciaire des violences au sein du couple : le cas de la Haute-Saône. M. Martin, J-M. Bessette, I. Laville, E. Martelin, L. Bardet, 2014.

¹ INSEE. POP5 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et type d'activité en 2021

☞ En 2022, la Haute-Saône a enregistré une augmentation significative des violences conjugales, avec 591 victimes contre 466 en 2021, soit une hausse de 26,8%, bien au-dessus de la moyenne nationale de 15,6%. Cette forte augmentation a conduit le département à commanditer une recherche pour mieux comprendre ce phénomène.

Malgré cette hausse, la Haute-Saône n'est pas le département avec le plus grand nombre de violences conjugales en France. En 2022, elle a recensé moins de 9 victimes pour 1000 habitantes âgées de 15 à 64 ans, tandis que d'autres départements comme la Seine-Saint-Denis et le Nord Pas-de-Calais ont enregistré plus de 11 victimes pour 1000 habitantes.

2. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE-ACTION

2.1 Une approche inductive

2.1.1 Carrières d'auteurs et de victimes de violences

Pour commencer, nous nous sommes engagés avec notre équipe à appréhender la compréhension des violences conjugales en Haute-Saône en utilisant la notion sociologique de *carrière*, concept développé par le sociologue américain Howard Becker (Becker O., 1985). Cette approche interactionniste permet de décrire la trajectoire d'un individu qualifié de déviant, en analysant comment, dans le temps et dans l'histoire de vie des acteurs engagés autour de la problématique des violences conjugales, un ensemble d'étapes émerge et influence les représentations du couple, de l'homme, de la femme, de la violence, et de ce qui est acceptable ou inacceptable. Becker l'a utilisé pour comprendre comment les individus s'engagent dans des comportements dits déviant, transgressant les normes sociales, mais aussi comment ils maintiennent ou quittent ces activités déviantes. La notion de carrière montre que la déviance est un processus dynamique, influencé par des contextes et des interactions sociales spécifiques et évolutives avec le temps.

Il est important de prendre en compte l'évolution du contexte sociétal, avec, au fil du temps, une approche de genre plus égalitaire d'un point de vue légal, mais aussi du point de vue des représentations collectives. Ceci inclut les prises de conscience induites par des mouvements comme #MeToo, ainsi que le changement d'appellation des homicides conjugaux, autrefois qualifiés de crimes passionnels et aujourd'hui de féminicides.

De plus, il faut considérer l'évolution des acteurs eux-mêmes, notamment les modèles de couple véhiculés par la sphère parentale lorsqu'ils étaient enfants, les représentations de genre et l'arrivée d'enfants.

La mise en perspective, à travers les narrations des acteurs, de ce contexte sociétal et de leur trajectoire de vie, est un moyen de voir comment la violence s'installe dans le couple,

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône comment elle est perçue ou non (qu'est-ce qui est nommé comme de la violence...), justifiée, et traduite par les acteurs qui la dispensent, ceux qui la subissent, ainsi que les stratégies d'évitement, d'adaptation, et de réaction mises en place face à celle-ci. En somme, il s'agit d'analyser les représentations et logiques d'acteurs à l'œuvre de part et d'autre

2.1.2 Une collaboration/concertation régulière avec les acteurs de terrain

Compte tenu de cette approche empirique, il a été primordial, pour la réalisation du terrain et le choix de ce dernier, d'entretenir des collaborations régulières avec un ensemble d'acteurs travaillant sur la problématique des violences conjugales dans le département.

LASA-UFC CIDFF70

Ce partenariat s'est déroulé à un rythme quasi mensuel avec le CIDFF70 et l'équipe du LASA-UFC :

- 12 juin 2023 : Réunion de cadrage au LASA à Besançon pour définir les ressources humaines et les modalités de réalisation de l'enquête de terrain (Stage de Master 2 de sociologie).
- 11 septembre 2023 : Réunion de travail pour établir une méthodologie ainsi que la convention entre l'Université de Franche-Comté et le CIDFF70.
- 17 octobre 2023 : Réunion pour faire le point sur les possibilités d'accès au terrain, notamment celui des auteurs, grâce à un premier retour d'expérience sur notre présence à des stages de responsabilisation. Un appel à témoignages a été rédigé à cette occasion.
- 18 décembre 2023 : Réunion pour pallier le risque de manquer de témoignages d'auteurs par un questionnaire visant à interroger des victimes et comportant un volet d'information sur le profil des auteurs.
- 6 février 2024 : Réunion visant à réaliser le bilan sur la campagne d'entretiens et les premières saisies de questionnaires. Il a été décidé d'abandonner le questionnaire destiné aux auteurs.

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

- 19 mars 2024 : Point sur les campagnes d'entretiens qui touchent à leur fin.
- 16 mai 2024 : Réunion pour faire les premiers bilans et préparer le comité de pilotage.
- 28 juin 2024 : Soutenance de mémoire pour Lison Renaudineau et Elsa Letourneur, répartition du travail pour l'élaboration du présent rapport de recherche.
- 30 août 2024 : Finalisation du rapport de recherche et préparation du comité de pilotage.

Les comités de pilotages avec les acteurs du territoire

Les partenaires travaillant avec les protagonistes des violences conjugales, y compris la gendarmerie, les magistrats, les associations de victimes, les organismes œuvrant auprès des auteurs de violences, dont le SPIP, ont été réunis à différentes occasions afin de les consulter, de solliciter leurs éclairages et leurs recommandations sur les terrains et la méthodologie envisagée aux différentes phases de la recherche-action :

- 26 juin 2023 : Première réunion avec les partenaires qui constitueront le cœur du comité de pilotage. Cette réunion a rassemblé une trentaine de participants.
- 30 novembre 2023 : Première réunion officielle du comité de pilotage pour exposer les jalons de l'étude, présidée par le préfet.
- 28 mai 2024 : Deuxième réunion du comité de pilotage, également en présence du préfet, visant à rendre compte des terrains investigués.
- Octobre 2024 : Réunion du comité de pilotage prévue pour la restitution des résultats de la recherche.

Mobilisation des acteurs judiciaires

Enfin, compte tenu des difficultés initiales rencontrées par notre équipe pour accéder aux auteurs de violences conjugales, des réunions avec des acteurs clés du monde judiciaire ont été organisées pour favoriser leur adhésion à cette recherche et leur participation :

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

- 17 juillet 2023 : Réunion avec les acteurs judiciaires de Haute-Saône. Lors de cette rencontre, l'état des terrains, notamment l'accès possible aux auteurs de violences conjugales et la consultation de documents judiciaires, a été abordé.
- 19 décembre 2023 : Réunion avec les professionnels du SPIP (antennes de Vesoul et Lure) à Vesoul pour présenter le projet et le questionnaire. Les SPIP ont proposé de convoquer les auteurs de violences intrafamiliales à différentes dates afin de permettre la réalisation d'entretiens.

☞ Pour comprendre les violences conjugales en Haute-Saône, notre équipe a utilisé une approche empirique et collaborative en recourant au concept sociologique de carrière, développé par Howard Becker. Cette approche examine les trajectoires des individus impliqués dans des comportements déviants et comment ces trajectoires influencent les perceptions et justifications des violences conjugales. Nous avons collaboré régulièrement avec des acteurs locaux, notamment le CIDFF70 et le LASA-UFC, pour mener à bien notre enquête. Des réunions mensuelles ont permis de définir la méthodologie et les difficultés rencontrées, comme l'accès aux témoignages d'auteurs de violences. Des comités de pilotage ont été organisés avec des acteurs judiciaires, sociaux et associatifs pour obtenir des éclairages et des recommandations. De plus, des réunions avec des acteurs judiciaires ont été tenues pour faciliter l'accès aux auteurs de violences et à des documents judiciaires.

2.2 Les terrains potentiels pour étudier les violences intrafamiliales en Haute-Saône

2.2.1 Les terrains envisagés

Paradoxalement, pour une étude sur les violences conjugales où la stigmatisation, l'aspect sensible et l'intimité peuvent souvent compliquer les recherches, nous avons été confrontés à un foisonnement de propositions d'accès à divers terrains. Cette situation, bien que favorable, nous a également embarrassés. En effet, « qui trop embrasse mal étroit » : nous avons dû opérer des choix stratégiques pour ne pas compromettre l'approche qualitative de notre étude en voulant investir trop de terrains.

2.2.1.1 Le CIDFF

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Haute-Saône (CIDFF70) est à l'origine de cette action-recherche. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes tournés vers cette association pour accéder au terrain des victimes de violences conjugales. En effet, le CIDFF70, étant un acteur majeur sur le territoire dans l'accompagnement des victimes, a répondu à plus de 400 demandes en rapport avec des violences intrafamiliales pour l'année 2023¹. Cette association a été en mesure de proposer à notre équipe des mises en relation avec des victimes de violences conjugales aux profils variés.

Notre équipe de recherche, ayant des moyens limités, a fait le choix de ne pas solliciter d'autres acteurs engagés dans la prise en charge des victimes sur le territoire, car le CIDFF70 pouvait nous fournir à lui seul des profils pertinents et variés pour notre étude ainsi qu'un lieu d'accueil propice à la réalisation des entretiens.

¹ Rapport d'activité du CIDFF 2023 (419 femmes victimes accueillies et accompagnées en 2023, contre 432 en 2022 et 382 en 2021).

Les acteurs judiciaires en charge des violences conjugales saisies n'ont pas l'occasion d'entendre nombre d'usagers de cette structure qui, nous le verrons, tendent à ne pas porter plainte¹.

2.2.1.2 Les partenaires judiciaires

Lors des assemblées précitées des 28 juin et 17 juillet 2023, des propositions d'accès aux terrains des auteurs ont été faites par différentes instances judiciaires. Nous faisons ici un tour d'horizon des possibilités qui s'offraient à notre équipe pour appréhender ce terrain, tout en gardant à l'esprit que nous nous étions avant tout engagés dans une approche qualitative s'appuyant sur des entretiens avec des victimes et des auteurs.

2.2.1.2.1 Le SPIP

Pour accéder à nos enquêtés, il a également fallu passer par les institutions qui les prennent en charge. Une présentation de notre enquête a eu lieu au sein de la structure le 19 décembre 2023 lors d'une réunion regroupant tous les professionnels du SPIP des antennes de Vesoul et de Lure. Nous avons à cette occasion expliqué l'intérêt de notre recherche afin d'obtenir l'autorisation d'accès à un lieu au sein de cette institution et leur accord pour mener des recherches auprès des populations qui y sont prises en charge.

Le recrutement des enquêtés au sein du service s'est déroulé de la façon suivante : plusieurs jours par mois, nous fixions, avec la directrice du SPIP et en concertation avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP), des dates de rendez-vous de suivi avec des auteurs de violences conjugales. Il n'a pas été possible de réaliser un échantillonnage de la population étant donné que la participation s'est faite sur la base du volontariat.

¹ En effet, selon l'enquête de victimation "Genese 2021", une victime de violences conjugales sur quatre signale à la police ou à la gendarmerie les faits qu'elle a subis. Notre terrain n'échappe pas à cette tendance, comme nous avons pu le vérifier dans les entretiens que nous avons conduits auprès des victimes.

2.2.1.2.2 Le tribunal

Ainsi, nous avons réfléchi quant à l'accès aux dossiers judiciaires d'auteurs de violences conjugales. Nous sommes d'ailleurs reconnaissantes de cet accès rendu possible grâce au concours de Mesdames Modolo et Gavara, mais nous n'avons pas retenu cette option. Ces dossiers sont très inégaux, il n'y a parfois pas de partie civile (de victime) lorsque le procureur s'est autosaisi par rapport à des faits constatés, et pour lesquels la victime n'a pas souhaité porter plainte ou a retiré sa plainte, ce qui est régulièrement le cas dans les violences conjugales. Ces dossiers ont été sélectionnés par les magistrats et ne sont pas forcément représentatifs de la violence conjugale. Au sein du tribunal, les dossiers ne sont pas classés par catégorie (violence intrafamiliale ou autre), ce qui rend leur étude hasardeuse.

Nous avons imaginé un temps que cette matière serait idéale parce qu'elle pourrait contenir des productions judiciaires de témoignages avec le regard des victimes et des auteurs sur une même affaire, mais la réalité a montré une trop faible présence des victimes ou une présence inégale.

2.2.1.2.3 Les stages de responsabilisation

Pour recruter des témoins, l'ensemble de notre équipe a participé à des observations participantes sous plusieurs formes :

- 5 stages de responsabilisation organisés par Citoyen 70
- 2 journées de stage de responsabilisation organisées par AUVIV

Cela nous a permis, notamment pour les auteurs, de les « rassurer » et de montrer favorablement l'objet de notre démarche (Bourdieu P., 1998). Au cours de cette expérience, nous avons amélioré notre approche. Si à nos débuts, nous avons rencontré des personnes qui ont manifesté leur intérêt, malheureusement nous n'avons pas pu finaliser ces échanges par des entretiens. Par la suite, en revisitant nos pratiques, nous avons pu recruter, au bout du compte, 3 auteurs qui nous ont livré leur expérience.

2.2.2 Les approches retenues et écartées

2.2.2.1 Les entretiens

Préalablement à la synthèse des résultats, il convient de mettre en lumière la méthodologie retenue pour évaluer les violences intrafamiliales en Haute-Saône.

La réalisation des entretiens

Compte tenu du contexte sensible de cette recherche-action, nous nous sommes particulièrement attelés à anonymiser les individus interrogés. En effet, nombreuses sont les personnes qui ont clairement exprimé leur crainte de témoigner sur les difficultés qu’elles ont pu rencontrer par le passé et qui redoutent des représailles (que ce soit du côté des “victimes” ou des “auteurs”). Aussi, avons-nous pris le parti de restituer leurs témoignages en floutant volontairement leurs caractéristiques sociologiques. Pour ce faire, les éléments susceptibles d’identifier le locuteur ont été effacés dans les dialogues et la localité n’est pas mentionnée.

L’ensemble des entretiens a été enregistré et intégralement retranscrit.

Le traitement analytique de ces entretiens

L’analyse de ces données s’est faite dans un premier temps avec l’utilisation de Nvivo et par la suite avec l’utilisation de cartes mentales.

Le logiciel Nvivo a permis de conduire une analyse qualitative des données d’entretiens grâce à leur codage, et à la possibilité de restitution thématique croisée (Averseng C., 2011, pp. 369-386). Ainsi, les extraits ont été codés dans des catégories d’environ une centaine d’items (nœuds).

Afin de structurer ce travail pour les lecteurs de ce rapport, nous avons recouru à un logiciel de cartographie heuristique, WiseMapping®, pour restituer et hiérarchiser sous forme de cartes mentales les logiques d’action et représentations des témoignages.

L'utilisation de logiciels de cartes mentales s'est avérée particulièrement efficace dans le cadre de l'analyse des données d'entretiens, notamment lorsque l'objectif est de mettre en perspective des discours complexes et d'extraire des thématiques et sous-thématiques pertinentes. Nous avons adopté cette méthode pour structurer et analyser les discours recueillis lors de nos entretiens, ce qui a considérablement facilité l'identification et la synthèse des récurrences, des représentations et des logiques d'action propres aux victimes et aux auteurs de violences.

Initialement, chaque entretien a été analysé individuellement. Nous avons utilisé un logiciel de cartes mentales pour attribuer des thématiques et des sous-thématiques aux discours de chaque personne interrogée. Par exemple, pour chaque type de violence subie ou exercée (physique, psychologique, sexuelle), une bulle spécifique a été créée. Pour chaque bulle générée, des extraits pertinents de chaque entretien ont été ajoutés, permettant de contextualiser les thématiques avec des exemples concrets.

Après avoir structuré les données pour chaque individu, nous avons créé des mégacartes pour synthétiser l'ensemble des données (cf. annexe page 169). Une carte mentale spécifique a été dédiée aux auteurs et une autre aux victimes. Par exemple, les causes de tensions, telles que les enfants, la jalousie ou la famille, ont été regroupées sous des catégories principales. Chaque sous-branche de ces catégories contenait les numéros d'entretien concernés (par exemple, "6" pour l'auteur 6), permettant une navigation rapide et une consultation directe des extraits d'entretien correspondants.

Les cartes mentales offrent une visualisation claire et hiérarchisée des informations, facilitant la compréhension et l'analyse du discours. En plaçant le curseur sur un numéro d'entretien, il est possible d'accéder directement aux extraits d'entretien pertinents, ce qui permet de gagner du temps et de préserver la précision de l'analyse. Cette méthode a permis de faire ressortir facilement les récurrences et les logiques d'action propres aux victimes et aux auteurs, en mettant en évidence les schémas récurrents et les variations individuelles.

La campagne d'entretiens a été réalisée principalement par Elsa Letourneur pour les victimes et Lison Renaudineau pour les auteurs. Lucie Juvet Legrand et Sébastien Girin ont respectivement réalisé 3 et 2 entretiens d'auteur (cf. annexe page 167).

Approche des violences conjugales sous le prisme des carrières

Pour appréhender les violences conjugales sous le prisme des carrières, nous avons interrogé des auteurs et des victimes de violences conjugales. Il est important de mentionner que les violences conjugales abordées dans les entretiens sont toutes déclaratives et non vérifiées. Nous n'avons pas de données sur les chefs d'inculpation retenus contre les auteurs interrogés, tout comme pour les victimes qui ont été libres de développer leur propos sans que nous cherchions, pour ces deux parties, à remettre en cause les propos tenus.

Pour les auteurs

Pour les « auteurs », il s'agit d'individus étiquetés (sanctionnés) par l'appareil judiciaire et qui, à un moment donné, ont été en rapport avec le monde judiciaire pour des faits de violences conjugales. Nous n'avons donc pas d'auteurs autoproclamés, mais des auteurs aux passifs institutionnellement reconnus comme violents (le niveau de gravité des faits varie d'un individu à l'autre, il peut s'agir de personnes recrutées lors de stages de responsabilisation, pris en charge par le SPIP ou d'individus incarcérés pour violences conjugales).

Cette multiplicité d'entrées sur le terrain nous a permis une récolte de données satisfaisante. En effet, nous avons pu réaliser 21 entretiens avec des auteurs de violences conjugales. C'est grâce à la persévérance, mais surtout grâce aux partenaires qui nous ont ouvert le terrain que nous avons pu atteindre notre objectif. L'implication des acteurs locaux a permis un accès aux terrains qui a dépassé les espérances initiales.

Les entretiens ont été menés sur une période d'environ six mois, commençant en décembre et se terminant début mai. Au vu de la complexité du recrutement des auteurs de violences volontaires, cette phase de récolte de données relativement longue a été nécessaire pour atteindre notre objectif de 20 entretiens. Durant cette période, Lison Renaudineau s'est rendu à 12 reprises au SPIP de Lure et de Vesoul pour recruter des individus volontaires. Ainsi, sur les 21 entretiens réalisés, 11 se sont déroulés au SPIP (dont 7 au SPIP de Lure et 4 au SPIP

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône de Vesoul), 6 en maison d'arrêt (dont deux réalisés par Lucie Jouvét), 3 à domicile (dont 1 réalisé par Lucie Jouvét et 2 par Sébastien Girin) et enfin un dans une structure neutre.

Au total, nous avons donc réalisé 21 entretiens d'une durée allant de 15 minutes à 3 heures 10. Concernant la population, nos enquêtés sont entièrement des hommes, âgés de 24 à 62 ans (Cf. annexe page 167). Ils sont peu diplômés et majoritairement issus de milieux populaires. Un manque de diversité des profils sociologiques se fait ressentir parmi les auteurs interrogés ; cependant, cela correspond au profil des personnes communément jugées en correctionnelle.

Il est important de rappeler que notre population d'enquête n'est pas représentative et qu'elle est biaisée. L'enquête menée en parallèle avec les victimes de violences conjugales permet de montrer que les violences conjugales ne sont pas propres à la classe populaire, mais qu'elles touchent tous les milieux sociaux (Dieu & Suhard, 2016). En effet, par le biais des victimes et des entretiens réalisés avec celles-ci, nous avons pu récolter quelques données sur les auteurs. Nous retrouvons des individus de diverses catégories socioprofessionnelles : thérapeute, agent administratif, pompier, artisan, ingénieur, employé... Ce panel de métiers montre une diversité sociologique parmi les auteurs de violence. Cela montre que le système pénal « intercepte plus facilement les individus des couches inférieures de la population » (C. Oddone, 2020). De plus, dans plusieurs cas, les enquêtés avaient déjà eu des antécédents judiciaires.

Nous pouvons distinguer trois types d'auteurs de violences conjugales reconnus institutionnellement avec trois niveaux de gravité. En effet, les auteurs recrutés lors des stages de responsabilisation constituent le premier niveau. Ce sont des auteurs majoritairement novices condamnés seulement à une journée de stage, ce qui représente une alternative au jugement. Le second niveau concerne des auteurs suivis par les services d'AuViV et du SPIP à la suite à une condamnation. Ces individus représentent la majorité de nos enquêtés. Enfin, le troisième niveau de gravité concerne les auteurs de violences conjugales détenus et condamnés à de la prison ferme. Ces individus sont incarcérés en maison d'arrêt et ont pour la majorité d'entre eux un passif judiciaire important.

Concernant les natures des violences commises selon les auteurs de violences interrogés, elles restent peu diversifiées. La majeure partie des violences recensées sont

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône d'ordre physique. Il y a également des violences psychologiques et verbales, deux cas de violences matérielles et un cas de violences numériques. Cela correspond plus ou moins aux chiffres recensés par les services de sécurité. En effet, les violences physiques sont celles qui sont les plus enregistrées, parce que ce sont elles qui sont le plus largement dénoncées. Les violences verbales et psychologiques se placent en deuxième position. Les autres formes de violences sont moins dénoncées.

Les victimes

Pour les victimes de violences conjugales, notre recherche s'est concentrée sur celles suivies par le CIDFF70. Il est important de noter que notre échantillon ne comprend pas les victimes toujours en relation violente, car elles sont souvent difficiles à atteindre dans le cadre de cette étude. La collaboration avec le CIDFF70 a facilité la collecte des données auprès de victimes ayant déjà affirmé leur statut en recherchant de l'aide auprès de cette association.

La population étudiée est donc composée de victimes suivies par le CIDFF70, sorties de la relation violente et s'affirmant comme telles. En 2023, cette association a aidé 419 femmes, parmi lesquelles nous avons sélectionné nos participants sur la base du volontariat. Lors d'une réunion au CIDFF70, chaque enquêtée a été choisie avec l'aide d'un membre de l'association, en visant une hétérogénéité maximale dans le but de réaliser un nombre de 20 entretiens.

Les entretiens ont été menés sur une période de cinq mois, de novembre à début mars. Durant cette période, nous avons rencontré les enquêtées à plusieurs reprises dans les locaux du CIDFF70 pour des entretiens. Sur les 20 entretiens réalisés, 16 ont eu lieu au CIDFF70, 2 en visioconférence, et 2 en CMS. Cette configuration a permis de respecter la confidentialité et le confort des victimes.

La durée des entretiens variait de 50 minutes à 2 heures. La population enquêtée comprend majoritairement des femmes, âgées de 26 à 75 ans, avec une prédominance des 30-49 ans. Elles proviennent de diverses catégories socio-professionnelles : sans emploi,

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône retraitées, en arrêt maladie/congé maternité, cadres, professions intellectuelles supérieures, artisans, commerçantes, cheffes d'entreprise, employées, ouvrières et professions intermédiaires. Bien que notre échantillon ne soit pas représentatif de l'ensemble des victimes de violences conjugales, il reflète une diversité significative. (CF. annexe page 168)

Les types de violences subies par les enquêtées incluent des violences physiques, psychologiques, verbales, économiques, sexuelles, administratives, numériques et d'isolement social. Cette diversité dans les formes de violences subies correspond aux typologies observées dans les études sur les violences conjugales.

Concernant les procédures judiciaires, certaines victimes ont engagé des démarches légales après la séparation de leur conjoint violent, tandis que d'autres ont choisi de ne pas le faire pour diverses raisons personnelles et pratiques. Ces éléments ont été pris en compte pour comprendre les trajectoires des victimes après la fin de la relation violente.

En conclusion, bien que notre échantillon soit limité à 20 enquêtés, il permet de mettre en lumière la diversité des profils et des expériences des victimes de violences conjugales suivies par le CIDFF70. Cette étude souligne la complexité et la multiplicité des situations rencontrées par les victimes, offrant ainsi une perspective enrichissante sur le phénomène des violences conjugales.

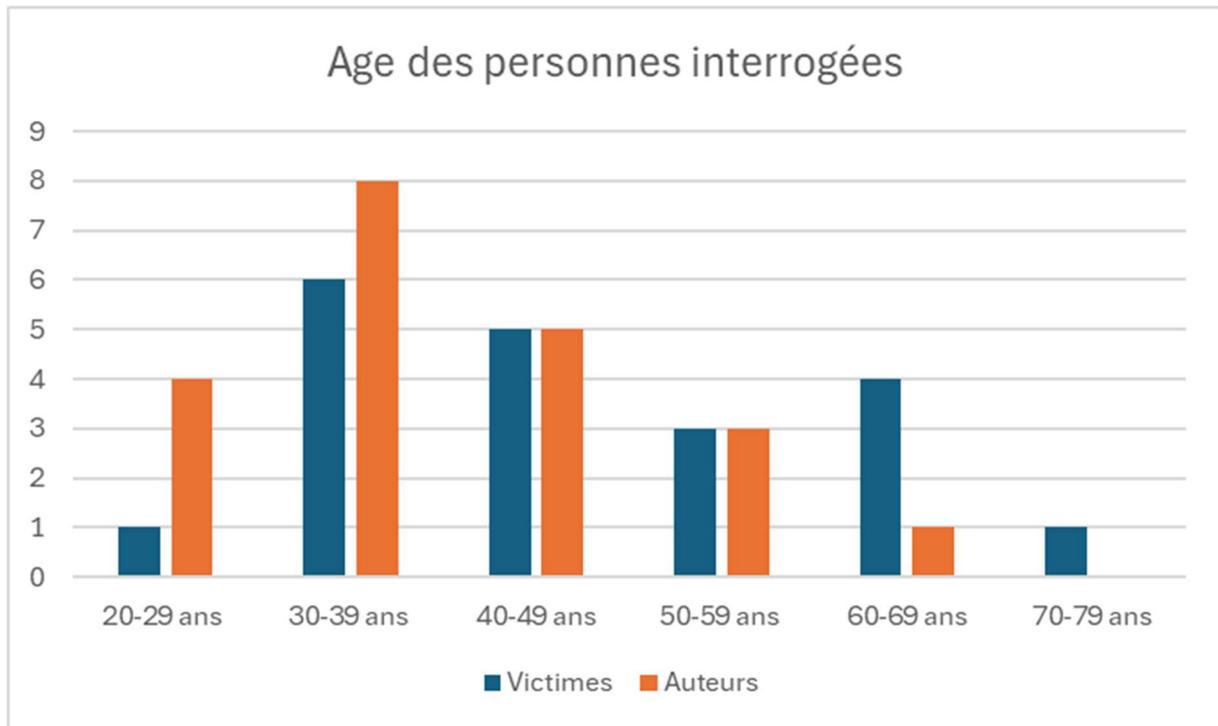


Figure 9 Répartition des auteurs et victimes interrogés par tranches d'âge lors de l'enquête 2023-2024

En ce qui concerne le terrain des victimes retenues, excepté pour la tranche 60-69 ans qui est surreprésentée, l'échantillonnage se rapproche de celui des victimes de crimes enregistrés par la police et la gendarmerie¹. Pour la population des auteurs, les proportions de notre échantillon sont conformes aux moyennes enregistrées par les acteurs de l'appareil judiciaire.²

¹ Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020.

² Ibid

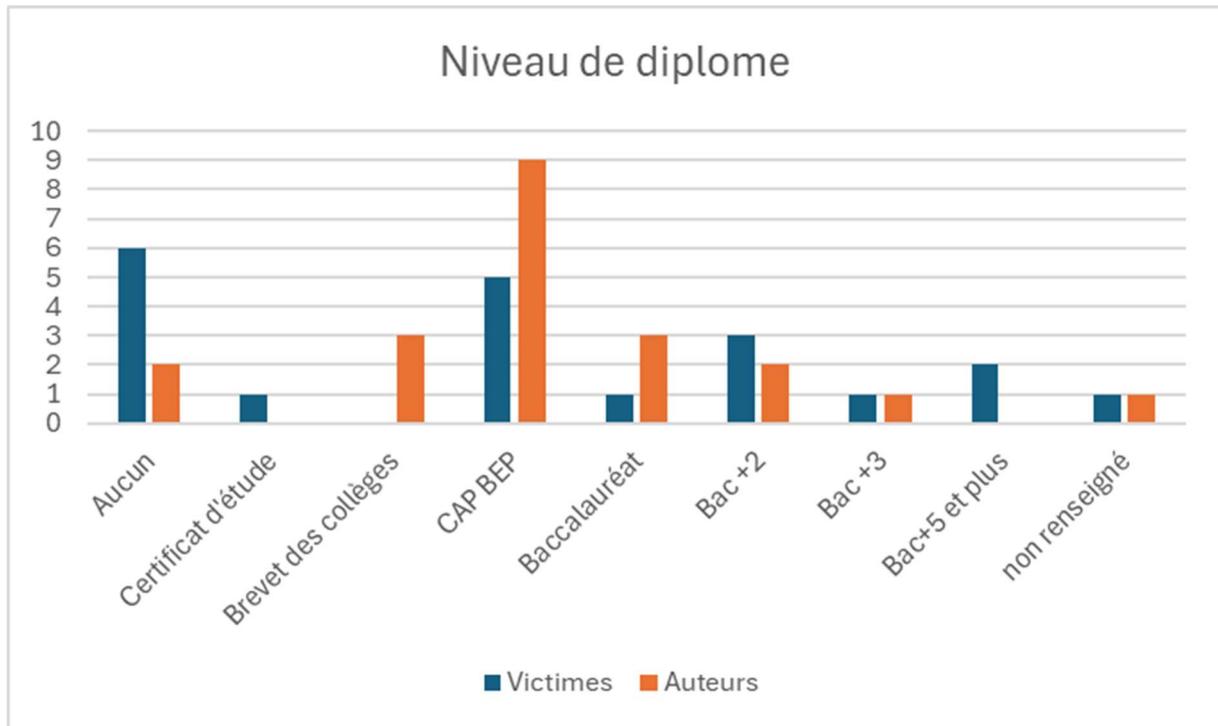


Figure 10 Niveau de diplôme le plus élevé déclaré par les auteurs et les victimes lors de l'enquête 2023-2024

Analyse des profils des auteurs et victimes de violences conjugales

Si les études menées par les institutions judiciaires donnent à penser que les violences conjugales sont plus nombreuses dans les familles populaires, avec un moindre niveau de diplôme, c'est notamment parce que ces foyers sont plus étroitement surveillés par les travailleurs sociaux, et que les familles à fort capital économique et culturel disposent de stratégies fortes de déni et de maintien d'une culture du silence. C'est en partie dans ce but, avec une hypothèse portant sur cette surreprésentation judiciaire, que nous avons choisi des échantillons de victimes ayant pour certaines un niveau de diplôme élevé.

Pour ce qui est des auteurs, leur profil étant conforme à la population pénale pour d'autres voies de fait, on peut constater que le niveau de diplôme des individus interrogés est dans l'ensemble relativement modeste.

Il ne faut pas voir ces deux protagonistes (« auteurs » et « victimes ») que nous avons entendus en entretien comme les miroirs d'une même situation de violences conjugales, car la nature de leur étiquetage diverge et nous n'avons pas rencontré les victimes et auteurs d'un même ex-foyer.

Par ailleurs, il y a des auteurs et des victimes reconnus dans un contexte de violences réciproques (malheureusement, nous n'avons réussi à saisir que des hommes sur ce profil, plus lourdement condamnés que leur compagne et jamais l'inverse), par manque d'expérience sur ce terrain. Il s'est avéré lors des stages que les femmes présentes étaient toutes reconnues dans un contexte de violences réciproques.

Différences entre les profils des auteurs et des victimes

- Contexte de rencontre : Les auteurs ont toujours été rencontrés dans le cadre de leur prise en charge judiciaire, aucun spontanément, tandis que les victimes ont été rencontrées dans un cadre associatif. Les auteurs ont tous eu une reconnaissance institutionnelle de leur rôle dans les violences conjugales, contrairement aux victimes dont le statut n'est pas toujours judiciairement reconnu.
- Reconnaissance institutionnelle : Pour les auteurs, souvent, le parcours de reconnaissance de statut est clos, contrairement aux victimes rencontrées dans le cadre du CIDFF.
- Lieux de rencontre et perception du rôle des enquêteurs : Il y a une différence de perception entre les auteurs, qui nous ont été renvoyés par leurs responsables de suivi judiciaire (contraints), et les victimes, qui nous rencontrent par l'intermédiaire de leur accompagnateur (sollicité) du CIDFF. Cela crée des risques de confusion quant à notre rôle et notre indépendance.
- Facilité d'approche : Il est plus facile d'approcher les victimes que les auteurs, qui sont souvent stigmatisés. Les auteurs de violences conjugales sont souvent perçus comme des "monstres médiatiques", nécessitant une approche plus délicate pour obtenir leur participation.

Limites et biais de l'étude

Il existe un biais non négligeable dans les analyses qui vont suivre. En effet, si un échantillonnage a pu être effectué auprès de la population des victimes, cela n'a pas été le cas

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône avec celui des auteurs. Nous avons donc entendu tous ceux qui ont donné leur accord, sans possibilité de sélection faute de volontaires.

Le regard des victimes et des auteurs n'est pas symétrique, mais le fait de s'appuyer sur les récits des deux parties permet d'obtenir une vision plus complète des dynamiques de violences conjugales. En confrontant les perspectives des victimes et des auteurs, nous pouvons mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à ces violences et les facteurs qui les perpétuent.

2.2.2.2 Les études de cas

Lors de la réunion du 17 juillet 2023 avec les acteurs judiciaires du département, il nous a été proposé d'étudier les comptes rendus de jugement. Lucie Juvet Legrand s'est rendue au tribunal de Vesoul le 6 novembre 2023 pour évaluer cette possibilité. Plusieurs dossiers, comportant en moyenne une centaine de pages, lui ont été fournis, incluant divers documents judiciaires et administratifs.

Ces documents étaient intéressants, car ils contenaient des informations sur les auteurs de violences conjugales ainsi que sur leurs victimes. Ils auraient pu s'avérer une source utile comme support d'étude de cas pour étudier les violences conjugales. Cependant, les informations sur les victimes étaient moins détaillées que celles concernant les auteurs et de qualité inégale d'un dossier à l'autre, créant une certaine dissymétrie. Par exemple, si nous avons énormément de données sur l'enfance de l'auteur et son contexte de vie, il n'en était pas de même systématiquement pour les victimes. De plus, la sélection des dossiers s'est avérée complexe, car ils ne sont pas classés par type, mais par ordre alphabétique, et le personnel du tribunal étant en sous-effectif, l'inventaire de tous les dossiers pour violences intrafamiliales et la sélection des plus représentatifs semblaient difficiles.

En raison de ces contraintes, nous avons décidé de ne pas poursuivre l'étude des dossiers judiciaires. Compte tenu de nos ressources humaines limitées, nous avons conclu qu'il était plus judicieux de se concentrer sur notre idée initiale : exploiter les entretiens d'auteurs d'une part et des victimes d'autre part. Le recrutement des auteurs s'est également révélé

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône chronophage, nécessitant la participation à plusieurs journées de stage de responsabilisation citoyenne. Nous avons donc choisi de concentrer nos efforts sur cet exercice.

2.2.2.3 Les observations participantes

Pour saisir ce terrain, nous avons d'abord lancé un appel à témoignages pour recruter des auteurs volontaires. Ensuite, de septembre à mars, nous avons assisté à des stages de citoyenneté et de responsabilisation de l'association Citoyen 70, obligatoires pour les auteurs de violences envers leur partenaire pour la première fois. Ce stage d'une journée réunit 12 à 15 participants. Nous avons aussi assisté à des journées de stage de prévention des violences conjugales et sexistes d'AuViV.

Au total, nous avons assisté à sept journées de stage (5 avec Citoyen 70 et 2 avec AuViV). Durant ces stages, nous avons rencontré des enquêtés potentiels, présenté notre démarche, et distribué nos appels à témoignages. Cependant, les interactions étaient limitées et les participants souvent peu motivés, influencés par l'obligation de participation et les frais d'inscription. Les dialogues étaient dominés par les plus extravertis, tandis que d'autres restaient passifs. Ce comportement de repli sur soi a entravé les contacts pour des entretiens ultérieurs. Neuf participants ont déclaré être intéressés, cinq ont donné leurs numéros, mais seulement trois ont pu être planifiés pour des rencontres.

2.2.2.4 Les questionnaires

Contexte

À la demande du CIDFF70, nous avons réalisé un questionnaire pour obtenir des données chiffrées sur les violences conjugales, incluant des informations sur les auteurs. Le CIDFF souhaitait des données statistiques sur leurs usagers, leur profil, le contexte de leur demande d'aide, etc. Un questionnaire similaire a été diffusé sur les réseaux sociaux et dans

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône la presse locale. Les retours ont été modestes, avec 33 et 26 réponses, soit en tout une cinquantaine d'entretiens exploitables (cf annexe page 172).

Présentation du questionnaire

Ces questionnaires se déclinent en six volets :

1. Recueil de données sur le profil des victimes (âge, profession, etc.)
2. Profil de l'auteur
3. Modalités du couple lors de l'émergence des violences conjugales
4. Nature des violences subies
5. Processus de dépôt de plainte ou absence d'action judiciaire
6. Impacts des violences conjugales sur la vie de la victime

Nous avons également dédoublé et actualisé ce questionnaire pour en faire un format à destination des auteurs, incluant un volet sur leur partenaire de vie. Cela a été un échec total et nous a même fait perdre du temps et de la visibilité pour accéder aux auteurs. En ce qui concerne les questionnaires, nous avons fait face à quelques difficultés. En effet, étant donné l'accès déjà limité aux auteurs de violences, nous avons décidé, courant janvier, d'abandonner ce questionnaire à destination des auteurs. Ayant peu de réponses pour les entretiens, nous craignons que la sollicitation supplémentaire des individus pour répondre aux questionnaires nous restreigne l'accès total aux enquêtés. Pour cette raison, nous avons préféré privilégier le recrutement des enquêtés pour les entretiens.

Synthèse des résultats¹

Profil des Répondants

La grande majorité des participants à l'enquête sont des femmes (96 %). Leur âge moyen est de 41,6 ans, indiquant une tranche d'âge adulte généralement en milieu de carrière. La plupart des répondants sont de nationalité française (85 %). Professionnellement,

¹ On peut consulter ces données en annexe page 126

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
ils occupent diverses fonctions, avec une prépondérance d'employés et ouvriers qualifiés (22 %), suivis par les retraités (19 %) et les cadres (15 %).

En termes d'éducation, 25 % des répondants ont un diplôme supérieur à Bac+5, tandis que 17 % ont un Bac+2 et 15 % un Bac, révélant un niveau d'éducation relativement élevé par rapport à la population générale. De plus, un nombre significatif de répondants ont vécu des violences durant leur enfance : 57 % ont subi des violences psychologiques, 33 % des violences physiques, et 47 % ont été exposés à des violences conjugales. Ces expériences peuvent affecter leur vie actuelle et leurs relations.

Profil des Partenaires de Vie

La plupart des partenaires des répondants sont des hommes (94 %), avec un âge moyen légèrement supérieur à celui des répondants, à 44,4 ans. Comme les répondants, la majorité de ces partenaires sont de nationalité française (88 %). Professionnellement, les partenaires sont principalement des employés et ouvriers qualifiés (23 %), suivis par des cadres (16 %) et des professions intermédiaires (13 %). En termes d'éducation, 23 % des partenaires ont un Bac, 20 % un diplôme supérieur à Bac+5, et 10 % un Bac+2, montrant un bon niveau d'instruction.

Les partenaires de vie ont également été exposés à des violences durant leur enfance : 51 % ont subi des violences psychologiques, 37 % des violences physiques, et 49 % ont été exposés à des violences conjugales, ce qui peut influencer leur comportement dans les relations.

Violences Subies et Exercées

Violences Physiques et Psychologiques

Un pourcentage élevé de répondants a subi des violences physiques (76 %) et psychologiques (95 %). En comparaison, 20 % des répondants admettent avoir exercé des violences physiques et 17 % des violences psychologiques sur leur partenaire.

Les violences économiques touchent 66 % des répondants, et 27 % ont subi des violences administratives. En revanche, 15 % ont exercé des violences économiques et seulement 2 % des violences administratives.

Violences Sexuelles et Numériques

60 % des répondants ont subi des violences sexuelles, et 56 % des violences numériques. Peu de répondants ont admis exercer de telles violences sur leur partenaire (2 % pour les violences sexuelles et 22 % pour les violences numériques).

Conséquences et Plainte

Conséquences sur la Santé et le Bien-être

Les violences subies ont des répercussions significatives : 58 % des répondants rapportent des séquelles de santé et 54 % déclarent manquer de confiance en eux. Les conséquences professionnelles incluent la perte d'emploi ou la réduction de l'activité professionnelle pour certains répondants.

Plainte et Justice

Plus de la moitié des répondants (56 %) ont déposé une plainte contre leur partenaire, et 43 % se sont constitués partie civile. Les conséquences judiciaires pour les auteurs des violences varient, avec une minorité ayant subi des peines de prison ou des amendes.

 **Les références aux résultats de ce questionnaire seront indiquées sous ce format tout au long de ce rapport.**

☞ Pour étudier les violences conjugales en Haute-Saône, nous avons envisagé divers terrains et collaborations.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Haute-Saône (CIDFF70), principal partenaire, a facilité l'accès aux victimes, offrant des profils variés et pertinents. Nous avons choisi de ne pas solliciter d'autres acteurs engagés dans la prise en charge des victimes, car le CIDFF70 pouvait fournir les informations nécessaires pour notre étude.

Du côté des auteurs, des collaborations avec les partenaires judiciaires ont permis d'accéder à ce terrain. Nous avons collaboré avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et participé à des stages de responsabilisation organisés par Citoyen 70 et AUVIV, ce qui a permis de recruter des auteurs de violences conjugales. Cependant, l'accès aux dossiers judiciaires a été écarté en raison de leur inégalité et de la moindre présence des victimes.

Nous avons également utilisé des questionnaires pour obtenir des données quantitatives sur les violences conjugales.

Les entretiens anonymisés, réalisés sur une période de plusieurs mois, ont été enregistrés et analysés qualitativement à l'aide de logiciels spécialisés permettant de structurer et d'analyser les discours recueillis, facilitant l'identification et la synthèse des récurrences, des représentations et des logiques d'action propres aux victimes et aux auteurs de violences.

3. RESULTATS

3.1 Des représentations contrastées

Lorsque l'on s'intéresse aux discours des auteurs et des victimes, des représentations contrastées émergent sur la nature des violences conjugales décrites. Les auteurs, tous condamnés pour ce motif, évoquent quasi systématiquement la violence physique, souvent comme cause explicative de leur condamnation. Cette violence est fréquemment décrite comme inédite dans la temporalité du couple et minimisée, souvent qualifiée de « bousculade ».

En revanche, les victimes abordent non seulement les violences physiques, mais aussi d'autres formes de violence avec une dimension chronique et une aggravation dans le temps. Les violences psychologiques, verbales et sexuelles sont souvent mentionnées, illustrant une détérioration progressive de la relation.

3.1.1 Types de problématiques abordées

Les violences sont perçues et relatées de manière significativement divergente par les victimes et les auteurs. Cette divergence se manifeste non seulement dans la fréquence et la gravité des actes rapportés, mais aussi dans la variété des incidents décrits.

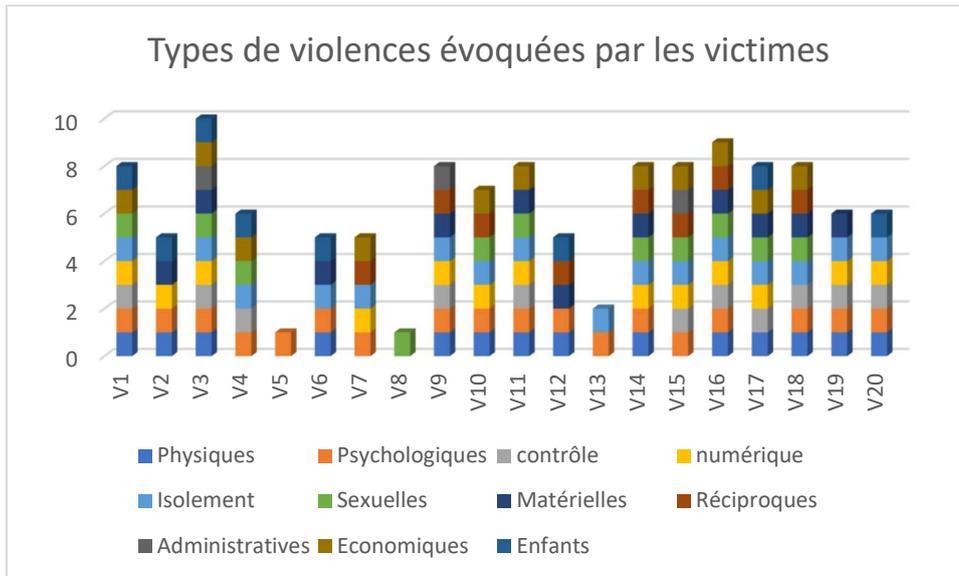


Figure 11 Violences mentionnées par les victimes interviewées lors de l’enquête.

En effet, comme le montre ce graphique, les personnes prises en charge dans le cadre de violences conjugales, les victimes, déclarent en moyenne plus de six types de violences ayant cours au sein de leur foyer. Pourtant, lorsque l’on s’intéresse aux statistiques judiciaires, on peut constater que les formes de violences qui vont être criminalisées en matière de violences conjugales sont à 66 % des violences physiques, 30 % des violences verbales et psychologiques, et seulement 4 % des violences sexuelles. On peut donc saisir ici le gouffre entre les situations de violences énoncées par les victimes et le traitement équivalent de la part du système judiciaire. Par exemple, 11 victimes sur 20 mentionnent avoir subi des actes se rapportant à des violences sexuelles, or le graphique qui suit montre que le traitement judiciaire de ce type de violence ne représente que 4 % des faits.

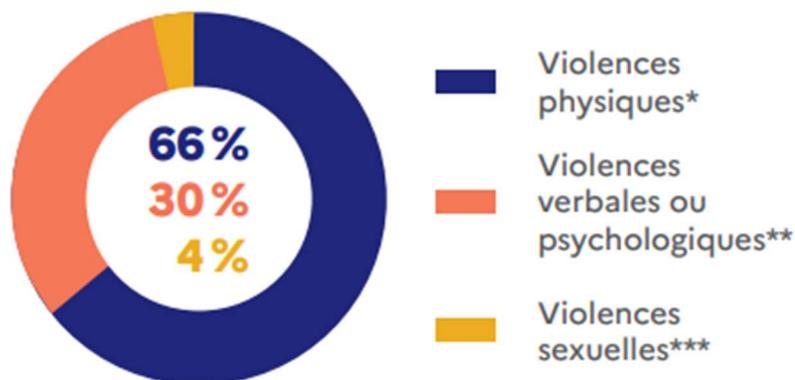


Figure 12 Ssmis, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 », Info Rapide n°28, novembre 2023. Données Ssmis, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022 In Chiffres-clés – Vers l’égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2023 (chiffres 2022)

La prépondérance des violences évoquées concerne les violences psychologiques (dans 18 cas sur 20), suivies de près par des faits visant à isoler la victime, que ces dernières ont tendance à qualifier d'isolement social (16 cas sur 20).

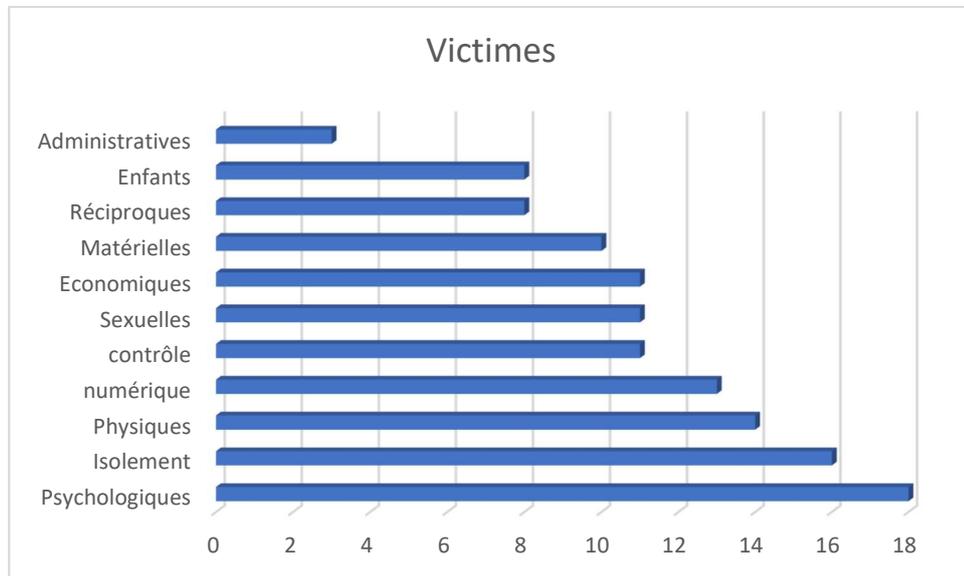


Figure 13 Nature des violences les plus évoquées par les interviewés lors de l'enquête

Les violences physiques arrivent en troisième position, avec 14 personnes sur 20 en faisant mention. Les violences visant à contrôler la victime, les violences numériques, sexuelles, matérielles et économiques touchent plus d'une personne interrogée sur deux (11 victimes sur 20 évoquent des faits de ces ordres). En neuvième position viennent les violences réciproques, souvent réactionnelles, et les violences sur enfants. Enfin, de façon plus rare (seulement 3 cas sur 20), des violences d'ordre administratif sont mentionnées.

La proportionnalité des sujets de violences abordés dans ces entretiens ne reflète pas forcément la réalité de ces situations, mais davantage les préoccupations des enquêtés. Par ailleurs, ces violences, qui ne sont jamais isolées, sont souvent exercées conjointement ou s'ajoutent les unes aux autres. Souvent, les violences qualifiées de psychologiques sont les premières à apparaître. Les violences physiques arrivent ensuite. Celles qui perdurent lorsque le couple parental se sépare sont souvent celles faites sur enfants. Nous détaillerons ces points dans la suite de cette restitution.

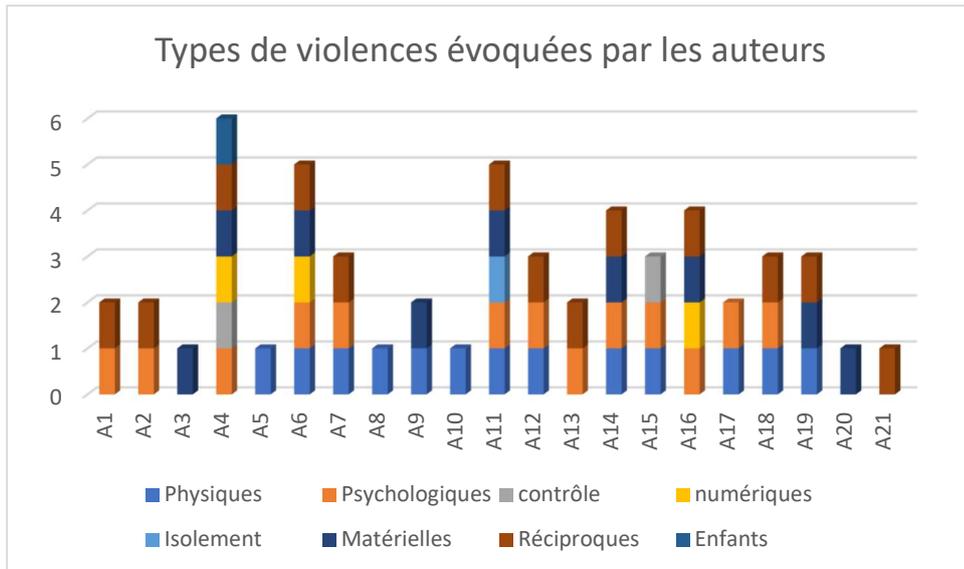


Figure 14 Violences mentionnées par les auteurs interviewés lors de l'enquête

Quant aux auteurs, ils déclarent en moyenne 2,5 types de violences ayant cours au sein de leur foyer. On peut constater que les violences évoquées selon eux dans leur couple sont largement moins variées (seuls 8 types de violence sont évoqués contre 12 types pour les victimes). Il n'y a aucune mention de violences sexuelles, de violences économiques, administratives ou d'isolement, que ce soit de la part des auteurs interrogés ou de leur partenaire de vie impliquée.

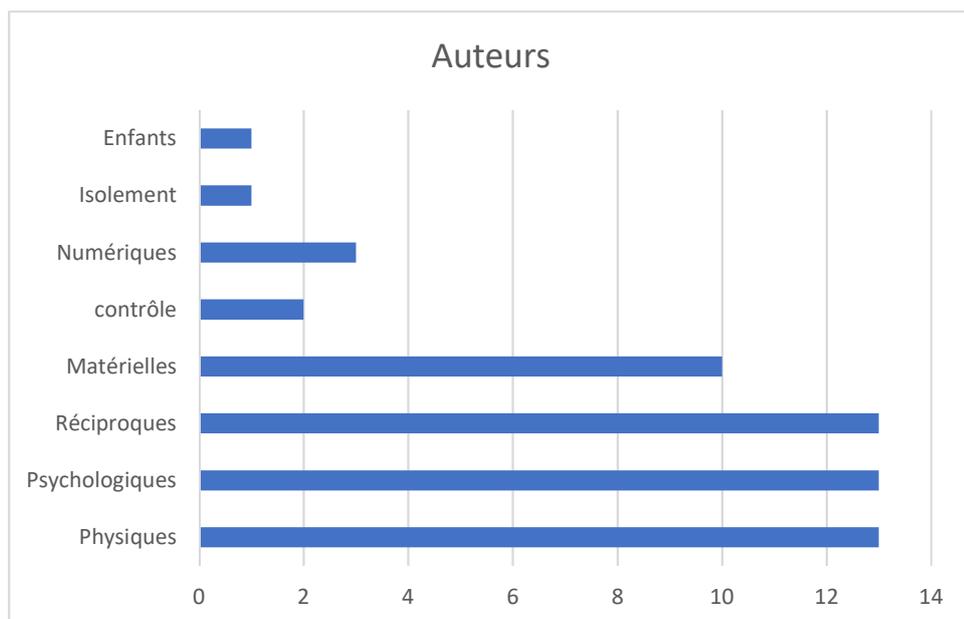


Figure 15 Nature des violences les plus évoquées par les interviewés lors de l'enquête

Sans surprise, ce sont les violences physiques, psychologiques et réciproques qui sont les premières évoquées. Cette prépondérance est à mettre en parallèle avec leur statut d'auteur étiqueté par l'appareil judiciaire. Il s'agit des faits qui leur valent la condamnation qui nous a permis de les identifier pour notre enquête et ne permettent pas de voir l'ensemble des mécanismes à l'œuvre dans le *contrôle coercitif* (A. Gruev-Vintila, 2023). Ils sont 13 sur 21 à mentionner une de ces violences. En troisième position arrivent les violences psychologiques et matérielles ayant cours dans leur foyer (pour 9 auteurs sur 21). Des situations de violences numériques pour un septième des auteurs, de contrôle de partenaire sont évoquées dans 2 entretiens sur 21 et d'isolement et sur enfant une fois.

☞ Les représentations des auteurs et des victimes révèlent ainsi des réalités antagonistes. Les auteurs admettent souvent l'existence des violences physiques, mais les minimisent fréquemment, tandis que les victimes décrivent une gamme plus large de violences, marquées par leur chronicité et leur intensification.

Quant aux niveaux du nombre de fait évoqués, on constate déjà des différences entre auteurs et victimes, on peut aussi constater que la réalité des situations de violences évoquées derrière chacune de ces étiquettes peut varier selon qu'elles le soient par le prisme d'un auteur ou d'une victime. Par ailleurs, certaines de ces violences sont difficiles à objectiver, car elles ne laissent pas de trace. Il n'est donc pas surprenant que d'un point de vue pénal, la majorité des violences retenues contre les auteurs soient d'ordre physique.

3.1.2 Les représentations de la violence

Perception des Victimes

Une large majorité de victimes décrivent les violences comme étant récurrentes et variées, incluant des actes quotidiens et diversifiés. Ces agressions peuvent leur sembler anodines, si bien qu'elles ne sont pas perçues comme de la violence.

« Après, les bousculades dans le couloir, où il peut passer à côté et me mettre un coup de coude, mais ça, c'est pas... Enfin, j'assimile pas ça à de la violence. On m'a expliquée la dernière fois que c'était de la violence. Mais comparativement à ce que j'ai connu... Donc sinon, ça, oui, ben... C'est régulièrement. Il peut passer à côté de moi, il me met un coup de coude, « dégage de là ! pousse-toi ! Bouge ton cul ! » » — Victime 20

Elles sont graduelles pour de nombreuses victimes, si bien que la perception de ce qui relève de l'anodin ou d'un fait mineur à la prise de conscience d'une situation anormale n'est pas facile à conscientiser.

« Après ça a été tellement progressif que je m'en suis pas vraiment rendu compte. Puis même quand j'y réfléchis, des fois je me dis je pourrais pas dire quand ça a commencé ou pas ou si ça a toujours été. » — Victime 7

L'installation de la violence relève dans les discours toujours d'une dimension allant vers une aggravation et une accélération de ces pratiques.

« Ouais donc du coup y a eu ça, après ça a été les violences étaient une fois sur 2, un weekend sur 2, après de plus en plus, de plus en plus, y a de plus en plus méchamment, mais vraiment très violent quoi. » — Victime 14

« Mais je dirais que les 4 premières années peut-être qu'il y a eu des trucs on va dire disséminés par ci par là. Une crise de jalousie par an ou peu importe. Mais c'était pas... Il y avait pas de truc de fou, pas de truc notable et c'est après quand je suis tombée enceinte... » — Victime 15

Elles peuvent partir d'une violence toute symbolique, s'apparentant à des enfantillages douteux, pour finir par un acte de violence dont il n'y a aucun doute sur la volonté et la finalité du geste.

« Il me verse de l'eau sur la tête petit à petit, puis il finit par me frapper avec la cruche jusqu'à ce qu'elle se fissure. » — Victime 5

D'autres mentionnent une gradation qui part de violences verbales et dégénèrent en violences physiques.

« On s'engueulait énormément, et parfois, cela se transformait en violence physique de sa part. » — Victime 3

« Au départ ça a commencé comme ça, il n'y a pas eu de violence physique (...) donc à me parler comme une merde, à me traiter comme une merde, à m'insulter, voilà à me dire des choses vraiment très méchantes. Ça a commencé comme ça et du coup ça a duré pendant plusieurs mois. Et puis du coup c'est monté crescendo parce que du coup c'était tous les jours, donc tous les jours et donc c'est monté crescendo. » — Victime 12

Certaines victimes expriment des peurs constantes dues à la nature imprévisible de la violence :

« Je savais jamais quand ça allait arriver. C'était aléatoire et ça me faisait peur dès que je voyais une engueulade monter en pression. » — Victime 8

La variété des actes de violence est aussi soulignée par les différentes formes que prennent les agressions, comme les coups de poing, les coups de pied, et même des objets jetés.

« Les violences allaient des gifles aux coups de poing, en passant par des objets jetés sur moi. » — Victime 7

Perception des auteurs

En ce qui concerne le discours des auteurs, lorsque l'on questionne leurs représentations de la violence, ils sont cinq à aborder la violence soit en la minimisant :

« Je l'ai juste poussée. Mais c'est considéré comme violences conjugales. » — Auteur 10

ou en la considérant comme normale avant (pour deux d'entre eux) :

« Avec mon père, l'effet de voir un homme qui tape sur une femme, c'était déjà inscrit chez moi. Je le voyais déjà. Donc est-ce que je l'ai banalisé alors que j'aurais pas dû ? Je sais pas. » — Auteur 20

Un parle de la régulation de la violence comme un phénomène de mode :

« Voilà après, je comprends que l'histoire des violences conjugales c'est aussi un effet de mode. Bah peut-être qu'avant c'était plus tabou, on n'en parlait pas. » — Auteur 6

et quatre d'entre eux abordent des discours de type masculiniste (Jouvet Legrand, L. 2018) en évoquant une symétrie de genre en matière de violences conjugales :

« Pour un homme, on ne tape pas les femmes. Après, des fois, il y a des femmes qui tapent les hommes, mais là, ça arrive pas souvent. » — Auteur 12

Un des auteurs qui dit avoir vécu des violences conjugales aborde le fait que, dans les rôles genrés attribués aux hommes et aux femmes, rendre publique la violence de la femme n'est pas dans l'ordre des choses, tout comme le fait de lever la main sur sa compagne :

« On ne veut pas porter plainte contre sa femme, ça ne se fait pas. » — Auteur 13

« Ah ben je m'en voudrais toute ma vie. Ah bah oui, pour moi un homme qui lève la main sur une femme, c'est un homme qui n'a pas de couilles hein. » — Auteur 8

Les auteurs sont une minorité à regretter leur acte, cependant cinq d'entre eux font part de sentiments de culpabilité comme cette dernière citation, ou encore d'incompréhension par rapport au geste qui leur a valu leur condamnation :

« L'appartement qu'elle avait là, il faisait partie d'un foyer. Je l'ai détruit, l'appartement. Ouais ils ont porté plainte. Je l'ai détruit. En m'énervant, je mettais des coups de poing dans le mur, je casse. Ça fait deux ans que je me rends compte que c'est pas normal, mais j'arrive encore à le reproduire. Je sais pas comment expliquer en fait. C'est compliqué. » — Auteur 19

☞ La majorité des victimes décrivent des violences récurrentes et variées, souvent perçues comme anodines. Les agressions évoluent graduellement, rendant difficile la prise de conscience de leur gravité. La violence verbale peut dégénérer en violence physique, entraînant un climat anxiogène. Les auteurs minimisent souvent leurs actes voire les considèrent comme normaux. Certains adoptent un discours masculiniste ou relativisent les violences conjugales. Une minorité exprime des regrets ou de la culpabilité, voire l'incompréhension de leurs propres comportements.

3.2 Les violences ayant cours au sein du couple

Un ensemble de violences est évoqué par les auteurs et davantage encore par les victimes interrogées. Certaines de ces violences sont reconnues par le système judiciaire et punies par la loi, d'autres ne trouvent pas de qualifications juridiques, mais concourent pourtant à la pérennisation des violences conjugales. Dans les sections qui suivent, nous allons d'abord définir ces violences, mettre ensuite en perspective les discours des interviewés incarnant ces dernières, et finir chaque section par une mise en relief de ce qui ressort de notre étude sur chacune de ces thématiques.

3.2.1 Violences psychologiques

Les violences psychologiques dans le cadre des violences conjugales englobent un ensemble de comportements visant à contrôler, humilier, isoler ou terroriser la victime, affectant gravement son bien-être mental et émotionnel. Elles peuvent inclure de l'humiliation, de la dévalorisation, des menaces, de l'intimidation, du chantage émotionnel et de la culpabilisation.

Ces violences psychologiques sont souvent moins visibles que les violences physiques, mais peuvent entraîner des conséquences tout aussi dévastatrices sur la santé mentale et émotionnelle de la victime, contribuant à un sentiment d'impuissance et de dépendance vis-à-vis de l'agresseur. Les violences psychologiques sont mentionnées par 18 victimes sur 20, contre 13 sur 21 pour les auteurs.

Pour les victimes qui ont été entendues, on compte autant d'épisodes de rabaissements, de crachats, de climats anxigènes, d'encouragements au suicide, de menaces de mort, de mensonges, d'insultes, de mutisme, de reproches sur des fausses couches ou sur l'incapacité à tomber enceinte.

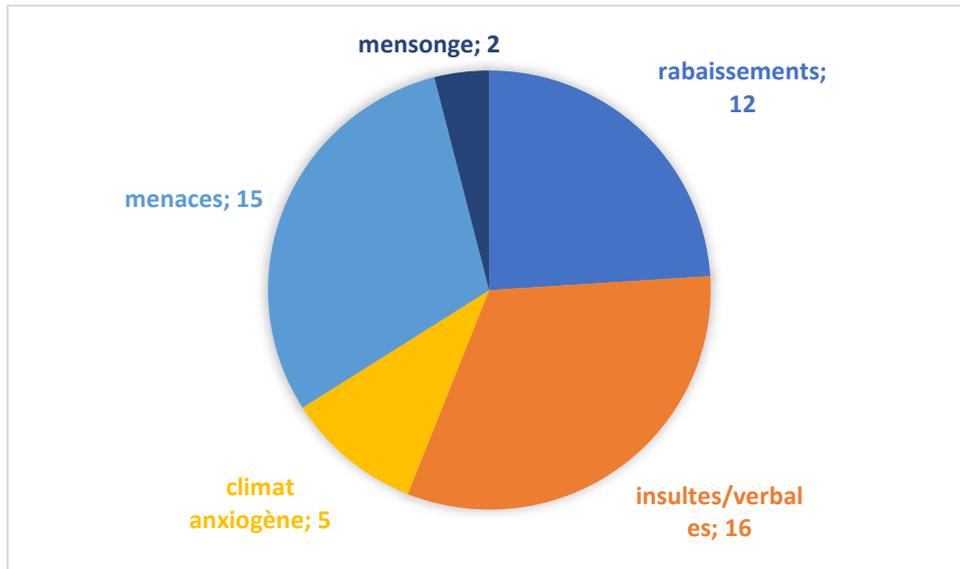


Figure 16 Pour les victimes, occurrences se rapportant à des faits de violences psychologiques

Les situations se rapprochant des violences psychologiques évoquées par les auteurs s'apparentent à des insultes, des propos dégradants, des crachats et des menaces.

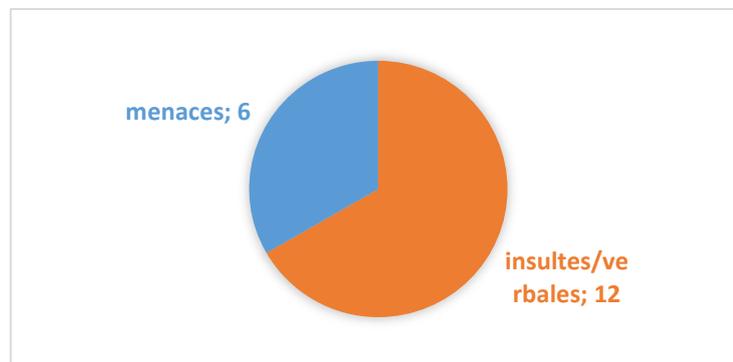


Figure 17 Pour les auteurs, occurrences se rapportant à des faits de violences psychologiques

Les insultes ou violences verbales

Que ce soit pour les auteurs comme pour les victimes, la prépondérance des violences psychologiques abordées lors des entretiens se rapporte aux insultes.

« Va te faire enculer, ta gueule, connasse... ça restait basique quoi... » — Auteur 14

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« Dès que j'essayais de parler avec quelqu'un, il devenait furieux et m'insultait. (...) "t'es qu'une saloperie", "t'es qu'une bonne à rien", "t'es qu'une pute". » — Victime 2

Des paroles pour blesser qui font mal, qui s'apparentent souvent dans les propos rapportés par les victimes à des insultes visant à mépriser.

« Mais moi, je me suis surpris à dire des choses comme ça quand on est en colère après quelqu'un, on peut dire des choses en fait qu'on ne pense même pas, on les dit quand même, ça blesse, ça peut toucher. Des fois les paroles font plus mal que les coups parce qu'elles restent. » — Auteur 16

« Il me balançait des phrases... Enfin "même ton père a pas voulu de toi", "De toute façon il a raison de partir quand on voit ce que t'es" et j'en ai entendu, toute ma relation, tout le long de ma relation j'ai entendu cette phrase-là. "Sans moi t'es personne, personne voudra de toi". J'ai entendu "ton père a eu raison. J'aurais dû faire comme lui, te fuir". » — Victime 10

Cette violence verbale peut emprunter la voie du mutisme en refusant de répondre aux interactions, et ce dans un temps long. Une façon de nier l'existence de sa partenaire.

« Donc ça veut dire que soit quand il me parlait, c'était pour m'insulter et me menacer, ou il pouvait pendant 3 mois par exemple, ne plus parler devant les enfants... Donc c'est-à-dire... Si je disais "bah tiens, qu'est-ce que tu veux manger ?" ou "Qu'est-ce que"... enfin... lui il répondait pas, il allait répondre aux enfants, "moi je veux manger ça" par exemple, mais moi il m'adressait plus la parole enfin. Il voulait vraiment me faire comprendre, mais après il avait toujours eu ses habitudes là de me punir. » — Victime 11

Si, dans la grande majorité des cas pour les auteurs, le contexte est mentionné comme des violences psychologiques réciproques, nous notons trois cas où cette violence verbale est relatée uniquement de la part du partenaire de vie et non de la part de l'auteur, et débouche sur une violence physique réactionnelle.

« Après il est odieux verbalement. Donc là on est plutôt sur une violence verbale. Et il va me pousser à bout quoi. En fait moi ce qui déclenche chez moi cette violence plutôt physique, c'est qu'il me pousse à bout, c'est qu'il ait des propos vraiment disproportionnés à mon encontre, des fois même blessants, des fois même qu'ont pas de sens quoi. » — Auteur 18

Les menaces

Pour les menaces de mort décrites par les auteurs, on trouve celles qui ont été vécues comme une menace pour leur partenaire de vie, par colère.

« Ben voilà elle était sur le canapé en train de dormir, je prends le téléphone et là je tombe sur des photos, des vidéos qu'ils partageaient hum hum très osées. Et là, colère donc du coup je lui dis "franchement va-t'en", du coup elle me dit "mais non" enfin truc de d'habitude "c'est pas ce que tu crois nanana". Et là ben en gros j'ai couru après avec un couteau, j'ai pris une hache j'ai cassé la table de la cuisine enfin...on est voilà...un bidon d'essence j'ai couru après pour l'allumer, on est dans un truc pas mal (rires). Dans un film d'horreur, on est bon. (rires) Voilà comment ça s'est passé. » — Auteur 4

Celle qui visait à stopper la fuite de sa partenaire en menaçant de se tuer.

« Elle est descendue, elle est partie avec ma fille. Au moment où elles sont arrivées vers moi j'ai empoigné un couteau de cuisine, j'ai dit "si tu sors je te plante", j'ai pris le couteau je l'ai mis au-dessus de ma tête. J'ai réagi tout de suite à ce que j'ai fait, j'ai posé le couteau. Elles sont parties s'enfermer dans la chambre. » — Auteur 6

Pour les victimes, les menaces sont souvent liées à la mort. Pour une minorité (2 cas), il peut s'agir de la part des auteurs de menacer de se suicider.

« Et au final après il a dit "Tu sais quoi, je l'aime tellement, je vais sauter par-dessus le balcon", puis il a fait comme s'il allait sauter. » — Victime 14

Pour une autre minorité de victimes, il peut y avoir des propos encourageant le fait de se donner la mort (2 cas).

« J'ai pris un couteau, j'étais à deux doigts de me planter. Mais en cachette. Sauf qu'il a dû percuter. Il est rentré. Il m'a dit non, je peux pas être accusé de meurtre dégage faire ça dehors. (...) Je veux pas être accusé de meurtre, sors dehors. Plante-toi, mais va dehors et au moins on sera tous débarrassés. Vas-y, plante-toi, au moins sera tous débarrassés. » — Victime 9

Pour la moitié des victimes entendues, il s'agissait clairement de propos de menaces de mort formulées à leur rencontre.

« Ce soir-là je lui ai dit que j'allais le quitter. Et il m'a dit, "et bah puisque c'est ça tu veux me quitter, et bah je vais te détruire. Et moi je vais peut-être le crever, mais tu en crèveras aussi". » — Victime 4

D'ailleurs, comme le terrain de cette recherche se déroule en Haute-Saône, on peut noter deux mentions parmi ces menaces de mort évoquant ouvertement l'affaire Daval pour menacer deux des victimes entendues.

« Là j'ai vraiment eu peur, parce que j'ai vraiment cru que j'allais mourir, parce qu'au préalable ça faisait déjà à plusieurs reprises, mais genre, je sais pas au moins une vingtaine ou une trentaine de fois qu'il m'avait dit "Je vais te tuer. Tu

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
es la future Alexia Daval". Et du coup il y a eu deux fois il m'a étranglée et du coup, étant donné que Alexia Daval, elle est morte par étranglement. Les deux fois il m'a étranglée, j'ai vraiment cru que j'allais y passer. » — Victime 12

Rabaissements

En dehors des menaces et des insultes qui sont mentionnées par les deux terrains d'étude, les victimes interrogées sont 12 sur 20 à rapporter de fréquents épisodes de leur partenaire visant à les rabaisser. Cette tendance est à mettre en parallèle avec une volonté de dominer le partenaire en montrant sa supériorité grâce à la dévalorisation de l'autre.

« Que je ne sers à rien. Que je ne suis bonne à rien. Que je ne suis pas une bonne femme. Mais là, il était vraiment, tout le temps, tout le temps, il me disait des choses. Il me disait, tu me dégoûtes, t'es sale, t'es une pute, vraiment. T'es une bonne à rien, t'as des boutons, tes cheveux ils tombent, t'es pas belle, t'as pas de forme, tes seins ils tombent. » — Victime 3

Ces rabaissements peuvent imputer aux victimes la responsabilité de l'arrivée ou de l'échec d'une grossesse.

« Après je suis tombée enceinte, j'ai perdu le bébé, j'ai fait une fausse couche. Et il m'a accusée d'avoir fait exprès de perdre le bébé. Donc je suis allée... je l'ai perdu à 4 mois. » — Victime 20

Climat anxieux

Enfin, un quart des victimes décrivent un climat de vie anxieux. Cela peut se rapporter à une ambiance entretenue pour maintenir l'isolement de la victime.

« Il me disait "si tu sors, parce que t'es voilée, si tu sors, ils vont te taper, ils vont te tuer". Et j'avais toujours... J'avais peur de sortir toute seule, je sors jamais toute seule. » — Victime 3

Mais ce climat pouvait très bien surgir après la rupture, sous couvert de cadeaux, par le fait de marquer la présence de l'ancien partenaire de vie pour que la victime sache qu'il existe toujours.

« Moi chaque fois que je recevais un bouquet, je me disais "ça y est, je vais claquer ce soir" hein.... C'était vraiment pesant parce qu'en fait, où que je sois, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il a, je sais pas comment, trouvé ma nouvelle

adresse, mais quand il l'a trouvée j'ai reçu un bouquet. Enfin ça a été... mais en fait, où que je sois, quand je travaille, eh ben lui il va me retrouver à chaque fois.
» — Victime 15

📊 95 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré avoir subi des violences psychologiques de la part de leur partenaire de vie. Parmi les principales formes de violences évoquées, plus de la moitié des répondants mentionnent des dénigrement quotidiens, environ 40 % subissent un contrôle sur leur tenue ou leurs sorties et du harcèlement, et près de la moitié sont insultés plus d'une fois par semaine.

👉 Les violences psychologiques sont fréquemment mentionnées par les victimes, incluant des épisodes de rabaissements, crachats, climats anxieux, encouragements au suicide, menaces de mort, propos insultants, mensonges, mutisme et reproches sur des fausses couches ou l'incapacité à tomber enceinte. Les auteurs évoquent des insultes, propos dégradants, crachats et menaces, souvent décrits comme des violences réciproques. Les insultes et violences verbales dominent les témoignages des deux côtés. Cependant, certaines spécificités sont évoquées uniquement par les victimes, comme les encouragements au suicide et le climat anxieux maintenu par les partenaires de vie.

3.2.2 Violences physiques

La violence physique dans les violences conjugales se réfère à tout acte de force ou de brutalité infligé par un partenaire à l'autre dans le but de causer des blessures, de la douleur ou des souffrances physiques. Elle peut prendre diverses formes, incluant, mais non limitées à : des coups et des blessures, des bousculades, des gifles, de la strangulation, des brûlures, des secousses ou tirages de cheveux, l'usage d'armes, le fait de forcer physiquement une victime à faire quelque chose. Ces actes de violence physique visent à dominer et à contrôler la victime, instillant la peur et la soumission. Les conséquences de la violence physique peuvent être à la fois immédiates et à long terme, incluant des blessures physiques, des troubles de santé chroniques, et des impacts psychologiques durables.

Les violences physiques sont mentionnées par 13 des 21 auteurs et par 14 des 20 victimes interrogées dans le cadre de cette étude.

Coups, gifles, griffures et empoignades

Pour ce qui est de la violence physique, les principales formes exercées sur les victimes sont, pour 12 d'entre elles, des coups ou des gifles, des griffures et le fait d'être saisie par les cheveux. Les conséquences vont de bleus, à des fractures voire des séquelles capillaires visibles.

« Mais sans savoir pour quelle raison, il me balançait sur la table, il m'a marqué là, il m'a... J'ai été rouée de coups, j'ai été rouée de coups. La deuxième fois, la deuxième fois que je suis allée à l'hôpital, parce que je pouvais même plus bouger mes dos, ou plus rien, il m'a... Il fallait y aller partout, tout partout, tout partout. » — Victime 17

« Au départ, le week-end, il y avait des engueulades et c'était des gifles. » — Victime 16

« Il m'a laissée à l'hôpital comme ça. Et après, le médecin m'a vue et tout. Ils m'ont fait des soins et tout. C'était vrai, ils m'ont trouvé des bleus partout. J'étais griffée et tout. » — Victime 3

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« Et il y a eu la fois vraiment là ça a été le summum où il m'a arraché les cheveux. Je crois que là... Bah c'est là que j'ai perdu connaissance par la douleur. En fait, il me levait du sol et il me lâchait et il relevait. Il m'a fait un trou. Là on fait du... j'avais plus de cheveux. » — Victime 14

« Mais je me rappelle pas dire "il m'a cassé le nez", mais "j'ai le nez cassé", ça je sais que je le disais. » — Victime 10

Un autre élément à propos des violences de ce type est que pour 3 des 20 victimes, leur partenaire de vie ne frappait pas au hasard, mais dans des zones invisibles pour les personnes extérieures au foyer.

« Les violences physiques, c'était des coups. Franchement, c'était des claques, c'était des coups de poing. Mais jamais au visage. C'était juste sur le corps. » — Victime 20

Pour les auteurs, pour un tiers d'entre eux, on trouve des mentions de ce type de violences exercées dans leur couple. Il s'agit de la troisième occurrence abordée dans leurs propos.

« Pendant que j'étais en détention. En 2023. Et du coup, j'ai appris ça. J'ai péché les plombs. J'ai dégradé son appartement. J'ai... on s'est tapé dessus quoi. » — Auteur 19

« Et pis moi ça, ça a pas passé quoi et c'est comme ça que c'est parti. Pis comme elle voulait pas se taire je l'ai giflée et c'est parti en merde. » — Auteur 5

« Elle avait les traces de ma main sur la tête. Elle avait les bras tout noirs. Et j'ai dit "là j'ai vraiment merdé". J'ai merdé, c'est là que j'ai réalisé que j'avais fait une grosse connerie. Voilà quoi. » — Auteur 15

L'étranglement

Viennent ensuite, comme deuxième occurrence pour les victimes, les étranglements pour un quart d'entre elles.

« "Je vais t'étrangler, je vais te tuer, je vais te tuer". Donc à ces mots, bah il m'a serré le cou. » — Victime 2

Pour les auteurs, on trouve une seule occurrence où l'auteur serait la victime, mais aucune pour un acte commis par l'un d'entre eux.

« J'ai pas attaqué la personne pour lui faire du mal, j'ai riposté à ses attaques. Elle m'étrangle, je vais quand même pas non plus me mettre à genoux et lui dire arrête. » — Auteur 1

Bousculades

La troisième violence évoquée par les victimes est le fait d'être poussée (pour un quart des victimes). On constate que, par rapport aux auteurs, les mentions de ces bousculades n'ont pas la même intensité de vécu. Les termes vont de "bousculade" à "balancer", "pousser violemment" voire "fracasser".

« Je sens qu'il me soulève pour me passer au-dessus de l'escalier. Mais après c'est le trou noir, je sais pas... » — Victime 10

« Elle m'a poussé violemment, je suis tombée, j'ai eu mal. » — Victime 17

« Il m'attrape sans savoir pourquoi. Il me balance sur la table. La table cassée. » — Victime 18

« Il m'avait éclaté la tête contre la vitre, il m'avait jetée dehors. » — Victime 9

Chez les auteurs, le geste de pousser est évoqué de façon plus fréquente (5 auteurs sur 21).

« Enfin, si on peut appeler ça de la violence. Je l'ai poussée en dehors de chez moi, et puis c'est tout. » — Auteur 7

« Si on peut appeler ça des violences, même s'il n'y a pas eu de coups portés, on s'est déjà pas mal disputés, je l'avais déjà bousculée. » — Auteur 9

« Il y avait des insultes, il y avait même des bousculades. » — Auteur 14

« On s'est engueulés et je l'ai poussée et voilà. » — Auteur 17

Les armes

Un quart des victimes mentionne le recours à une arme de la part de leur partenaire de vie. Plus spécifiquement, il est question de menace ou d'usage d'arme blanche ou d'arme à feu. Le recours à ces armes ne vise pas à tuer, mais avant tout à terroriser. Aucun auteur entendu ne mentionne d'usage d'arme.

« J'ai été blessée au couteau. » — Victime 19

« Donc j'ai subi des coups, j'ai failli être tuée par une carabine. » — Victime 16

📊 76 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré avoir subi des violences physiques de la part de leur partenaire de vie. Les principales formes de violences évoquées

incluent les bousculades, les gifles ou coups, et les violences laissant des traces (comme des bleus). Parmi ceux ayant signalé des violences physiques de ce type, 30 à 45 % ont indiqué que ces actes se produisaient au moins une fois par mois.

☞ Les victimes décrivent des violences physiques plus lourdes et variées que celles mentionnées par les auteurs. Elles rapportent des coups, gifles, griffures et empoignades, causant des blessures pouvant être graves comme des fractures et des séquelles visibles. Certaines indiquent que les auteurs frappaient dans des zones cachées pour dissimuler les traces.

L'étranglement est également mentionné par plusieurs victimes, alors qu'un seul auteur en parle comme cause de sa riposte. Les bousculades, fréquentes selon les victimes, sont minimisées par les auteurs, qui les considèrent comme moins graves.

Enfin, plusieurs victimes signalent l'usage d'armes pour les menacer ou les terroriser, de leur côté, aucun auteur ne reconnaît en avoir utilisé.

3.2.3 Violences réciproques

Les violences réciproques désignent des situations dans lesquelles les deux partenaires du couple se livrent à des actes de violence l'un envers l'autre. Elle peut inclure des échanges de coups, des insultes, des menaces ou d'autres comportements violents et se caractérisent par une dynamique de conflit où chacun des membres du couple adopte des comportements agressifs. Cependant il peut exister un déséquilibre de pouvoir. L'un des partenaires peut utiliser la violence comme moyen de domination et de contrôle, tandis que l'autre peut réagir par des actes de défense ou de résistance. La notion de violences réciproques ne signifie donc pas nécessairement une égalité dans la gravité, la fréquence ou l'impact des actes de violence entre les deux partenaires.

Le cas des violences réciproques évoquées par les auteurs (13 auteurs sur 21) et les victimes (8 victimes sur 20) lors des entretiens est assez paradoxal dans l'approche des violences. Si la plupart des violences évoquées par les victimes sont souvent narrées de façon chronique, difficiles à situer dans le temps et vagues, lorsqu'elles évoquent elles-mêmes entrer dans le cycle de violence et y prendre part en répondant par leurs propos à une agression, l'acte que l'on peut qualifier de violence réciproque est, au contraire, situé, déterminé et ne se reproduit souvent pas. Acculées, elles décrivent souvent un acte visant à se défendre et isolé dans le fonctionnement du couple¹. Elles se mettent clairement au cœur de ces violences en tant qu'actrices à part entière répondant à une agression identifiée.

« Il m'a poussée à bout hein, il me mettait contre le mur et je me suis déjà vue prendre un couteau dans la cuisine, puis de lui dire "recule, je vais te planter". Et ça il le raconte à tout le monde bien évidemment en disant que j'ai été folle, que j'ai voulu le planter une fois. » — Victime 7

¹ Cela se rapporte à ce que Johnson a qualifié de *Violent Resistance* (Johnson, M. P. 2008)

« Et il y a une fois, il m'a fait péter un câble et là, je sais pas ce qui s'est passé dans ma tête. Il m'avait encore piqué mon téléphone. Mes deux grandes n'étaient pas là et je n'aimais pas ne pas avoir mon téléphone parce que je voulais être joignable au cas où. Ça le faisait jubiler quand il faisait ça, ma parole, je revois encore sa tête et il venait sur ma terrasse et il le levait comme ça. C'est dommage, c'est dommage qu'il me disait avec son sourire de saloperie. Et je sais pas ce qui s'est passé dans ma tête en fait. Alors j'ai eu le démon, (...) alors je me suis levée, j'ai poussé la table, mais en fait je me suis mise à l'attaquer, je lui ai mis un coup de poing en fait dans la tronche et de là en fait je lui ai dit on arrête, je lui ai dit on arrête, j'ai jamais été violente, elle est en train de me rendre violente et je veux pas, mais pour lui non c'était pas grave... » — Victime 14

« Il y a eu ça après effectivement je dirais après la séparation quand je commençais à chercher un appartement. Il continuait à essayer de me toucher. Donc en fait moi, à un moment donné, j'ai été obligée... enfin, j'ai pris ce que j'avais sous la main. J'ai pris une paire d'aiguilles à tricoter. Je lui ai enfoncé dans le vide jusqu'à ce qu'il recule au niveau de la porte. J'ai fermé la porte. J'ai mis ma machine à coudre industrielle devant la porte pour pas qu'il entre. En fait, c'était ce niveau-là. J'étais dans la salle de bain, il allait forcer la porte au calme pour rentrer dans la salle de bain. » — Victime 15

« Quand il tenait... deux gros couteaux dans chaque main qu'il me les a mis au niveau de mon ventre. Et il me forçait à prendre un couteau et à me défendre en fait. Donc moi j'étais recroquevillée sur moi-même. Et lui me disait, vas-y, mais défends-toi. (...) Et un jour en fait je l'ai griffé avec mes ongles. Et du coup il s'est servi de ça, il avait une griffure. Et il s'est servi de ça pour dire comme quoi c'était moi qui lui avais fait du mal. En fait il... il tournait tout le temps la situation sur moi. » — Victime 16

Quant aux auteurs, c'est majoritairement l'inverse. S'ils parlent des violences dans lesquelles ils sont impliqués et pour lesquelles ils ont été jugés, celles-ci sont relatées comme exceptionnelles, une perte de contrôle passagère, unique, une exception. En revanche, les mentions de violences réciproques font appel à des situations chroniques où une boucle de violence s'enclenche et où, selon eux, les deux partenaires sont impliqués (9 sur 12 violences réciproques évoquées).

« Le truc c'est qu'on se prenait tellement la tête tous les jours, on s'engueulait, on se prenait la tête pour X raisons, des conneries. Et à chaque fois c'est soit l'un soit l'autre qui voulait absolument avoir raison. Donc l'autre ne se laissait pas faire et il relevait toujours la tête au-dessus de l'eau comme on dit. Mais ça finissait toujours en queue de poisson. » — Auteur 1

« Du coup, on s'est remis ensemble pendant deux mois et ça a été encore pire qu'avant. Au final, voilà au début forcément c'était la victime, mais du coup la victime est devenue aussi bourreau en fait. On se tapait l'un sur l'autre. Des fois moi j'ai rien demandé j'en prenais une et du coup je me défendais. Enfin voilà c'était... ça a été affreux. » — Auteur 4

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« Il y avait des disputes fréquentes. On se prenait souvent la tête pour des bêtises. Des fois, elle m'insultait et moi je répondais par des insultes aussi. C'était un cercle vicieux. » — Auteur 11

« Du coup il y a eu des violences autant envers moi, autant envers elle donc on se tapait mutuellement, on s'engueulait, c'était compliqué. » — Auteur 19

En dehors de ces situations, une violence réciproque place la victime en situation de défense face à une agression.

« Vous voyez ça va dans les deux sens. Moi ma femme, elle m'a pété un balai, je pense qu'elle m'a cassé un pouce ce soir-là ouais bon voilà là je comprends, c'est de l'autodéfense. Elle a eu peur, elle se défend. » — Auteur 6

Un fait d'autodéfense est mentionné par un auteur et l'a conduit à l'incarcération.

« Oui c'était une erreur, mais maintenant que je fais un topo sur le tout, ça a été une grave erreur. Et le coup de violence que j'ai eu, oui c'était une grave erreur. Mais, pour moi, c'est pas de l'attaque. J'ai pas attaqué la personne pour lui faire du mal, j'ai riposté à ses attaques. » — Auteur 1

Enfin, une situation où l'auteur dit avoir subi seul des violences, mais dans laquelle la partenaire a porté plainte.

« Étant donné que c'est moi qui ai eu la violence, on va dire c'est moi qui ai subi la violence et pour moi quand on nous a dit...comment... on avait porté plainte chacun de son côté. Ça a duré. Bon ben elle est arrivée à porter plainte avant moi. » — Auteur 21

Si l'on regarde pour l'année 2023 le profil des personnes convoquées pour violences conjugales sur l'ensemble des sessions de l'année, on peut constater que sur 106 personnes ayant participé au stage¹, 26 étaient des femmes, toutes convoquées pour violences réciproques. En revanche, parmi les hommes, 26 étaient présents pour violences réciproques, mais les 54 restants l'étaient pour des faits de violences conjugales à responsabilité non partagée.

Si l'on revient au caractère genré présent dans la dynamique des violences conjugales, où les femmes se trouvent plus largement du côté des victimes dans leur implication pénale, cette approche qualitative sur les représentations et logiques d'actions mises en œuvre au cours de violences réciproques emprunte elle aussi un caractère genré. Les auteurs de

¹ Données communiquées par Citoyen 70, association en charge de l'organisation de ces stages.

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
violenve réciproque utilisent souvent un discours plus vague et général, tandis que les victimes interrogées fournissent une contextualisation précise et une justification défensive.

📊 20% des répondants au questionnaire en ligne (victimes) ont déclaré avoir exercé des violences physiques sur leur partenaire de vie, essentiellement sous forme de bousculade plus d'une fois par an.

👉 Les victimes décrivent leurs réponses violentes comme des actes isolés et défensifs en réaction à des agressions précises. Elles fournissent des détails contextuels et se positionnent comme réagissant à une violence identifiée. Les auteurs, en revanche, parlent de violences réciproques comme des situations chroniques et mutuelles, décrites de manière vague et générale. Ils insistent souvent sur le caractère mutuel des violences, minimisant leurs propres responsabilités et les décrivant comme des incidents exceptionnels.

3.2.4 Violences matérielles

La violence matérielle dans le cadre des violences conjugales se réfère à la détérioration souvent délibérée ou sous le coup de la colère des biens matériels de la victime pour exercer un contrôle, infliger de la souffrance, ou créer un climat de peur et d'intimidation. Cette forme de violence vise à détruire ou à endommager les possessions de la victime, sa possibilité de mise à l'abri, ou des outils lui permettant de garder contact avec son réseau de sociabilisation.

La violence matérielle vise à affaiblir la position économique de la victime, à réduire son indépendance et à renforcer le contrôle de l'agresseur sur elle. Les conséquences peuvent inclure des difficultés financières graves, une perte de sécurité matérielle et une augmentation de la dépendance de la victime vis-à-vis de l'agresseur.

Les violences matérielles sont souvent évoquées, que ce soit par les victimes (la moitié des interviewées) ou encore par les auteurs (10 sur 21). Il s'agit de mentionner des bris d'objets qui surviennent lorsque des tensions apparaissent.

Pour les auteurs, 4 d'entre eux s'en sont pris au téléphone de leur partenaire de vie. Une victime de son côté relève un épisode similaire de la part de sa compagne. Le fait de s'en prendre au téléphone n'est pas anodin. Il s'agit d'un objet clé pour un individu, tout un ensemble de pans de vie peut se retrouver sur un téléphone. Il s'agit à la fois d'un objet qui rassure, informe, avec lequel on peut interagir avec le monde extérieur. Il peut donc exacerber les fantasmes de jalousie, ou dévier l'attention de son propriétaire de l'interaction en cours. Le fait de briser cet objet permet temporairement de prendre le contrôle de l'interaction ou d'isoler un individu.

« Et puis à un moment donné, son téléphone a sonné. J'ai pris son téléphone, je l'ai cassé en deux. » — Auteur 20

« Elle a fouillé dans mon téléphone, elle m'a détruit un téléphone. Elle l'a péty, elle l'a péty les mains, elle m'a péty. » — Victime 17

Les violences contre des objets se cristallisent aussi sur les portes, objets du quotidien tout aussi symboliquement importants et dont la fracture revêt une symbolique qui est loin d'être anodine. En effet, les portes servent d'objets permettant de préserver, de se protéger pour les victimes. Fracturer une porte, la mettre hors service permet d'empêcher les victimes de trouver refuge. On trouve deux mentions pour les auteurs, quatre pour les victimes.

« J'ai dégradé l'appartement. J'ai cassé. Il n'y avait plus de porte d'entrée. » — Auteur 19

« Il m'a fait peur déjà parce qu'il était d'une violence extrême donc il s'est approché de moi. Je pense que si je m'étais pas écartée, il m'aurait donné un coup de poing au visage. Donc je me suis écartée et du coup bah il a donné un coup de poing dans la porte. Et c'est une ancienne maison avec des murs en pierre de 80 centimètres. C'est vraiment une vieille porte. Il a fait un trou dans la porte, c'est pas du contreplaqué et il a dégondé la porte. Il y a deux gonds qui ont sauté. Dans la porte, il y avait un trou comme ça, donc de par son coup de poing, il avait une force décuplée. » — Victime 2

On trouve également dans les propos de quatre victimes l'usage de projection d'objets dans le but de les atteindre. Il s'agit alors d'objets du quotidien pouvant être projetés sur le coup de la colère, comme des tasses, des aliments ou encore des robots ménagers. Les partenaires de vie violents saisissent alors ce qui leur tombe sous la main.

« Je me souviens, nous étions en train de déjeuner au moment du petit déjeuner et il avait pris une tasse. Parce que j'avais bu mon café, il avait pris ma tasse, il l'avait jetée. » — Victime 3

Enfin, dans deux témoignages de victimes, seulement, on trouve des violences matérielles visant à détruire les biens ou objets qui ont une valeur sentimentale ou économique à leurs yeux avec une notion de punition, de pouvoir de nuire.

« Et puis j'ai récupéré des affaires qu'il avait fracassées, mon piano, il avait coupé des cordes, il a massacré le panneau du dessous donc j'ai dû tout faire réparer, la table en chêne massif pareil. Pour qu'une table ait un pied cassé, faut le faire, et ainsi de suite quoi. » — Victime 6

Le reste des violences mentionnées vise à taper ou lancer des objets pour décharger sa colère sur l'environnement matériel. C'est le cas rapporté par trois auteurs qui parlent de leur tendance à lancer des objets et cinq victimes pour qualifier la conduite de leur partenaire.

« Qu'est-ce que j'ai fait... j'ai pris un objet, je l'ai balancé, et mis un coup de poing dans sa porte. (rires) » — Auteur 16

« Il y a eu des périodes très lourdes à la maison où il faisait des crises, un peu de paranoïa, très jaloux, et cetera, et là où il pouvait lancer tout objet. » — Victime 11

☞ Les violences matérielles sont fréquemment évoquées par les victimes et les auteurs, impliquant souvent des bris d'objets lors de tensions. Les téléphones, symboles de connexion et de sécurité, sont souvent ciblés, ce qui permet temporairement de contrôler ou isoler un individu. Les portes, essentielles pour la sécurité des victimes, sont également fréquemment endommagées, empêchant les victimes de trouver refuge. Des objets du quotidien sont souvent projetés pour atteindre ou intimider les victimes, et parfois des biens à valeur sentimentale ou économique sont détruits pour punir ou nuire. Ces actes de violence servent à décharger la colère sur l'environnement matériel, exacerbant la peur et l'isolement des victimes.

3.2.5 Violences numériques

La violence numérique se manifeste à travers des plateformes comme internet, les réseaux sociaux, les SMS ou d'autres technologies de communication. Elle comprend des actions telles que le harcèlement, la capture et la diffusion de photos ou vidéos dégradantes ou à l'insu de l'individu, ainsi que l'utilisation de ces nouvelles technologies pour contrôler, surveiller ou menacer un partenaire de vie., soit pendant la relation, soit après sa fin.

Pour les auteurs, on relève 4 mentions s'apparentant à de la violence numérique sur leur partenaire de vie, contre 13 sur 20 pour les victimes. La mention de ces violences numériques s'apparente, pour 2 cas, à des faits questionnant la fidélité de leur partenaire de vie en vérifiant sans son consentement des données sur ses activités.

« Moi, après ce que j'ai fait, j'ai regardé un peu, j'ai surveillé, mais depuis mon portable. Malgré ça, je n'aime pas fouiller. Parce que je ne veux pas en arriver là. Pis j'ai regardé sur les sites si je la croise pas. Putain je la croise, oh putain cette salope (rires), oh la grosse pute. » — Auteur 16

Cette obsession de la fidélité est mentionnée par 2 victimes qui parlent de violences numériques. Cela peut passer par l'installation de caméras de surveillance :

« Il a été jusqu'à installer une caméra dans la salle de bain, en étant persuadé que j'avais un amant. » — Victime 20

L'utilisation frauduleuse de comptes apparaît dans le discours de 5 victimes. Cela pouvait viser à inciter la victime à se livrer :

« Une fois, il a carrément été jusqu'à prendre un ancien compte à moi, Badoo, que je n'arrivais pas à enlever et à supprimer (...) il a pris une photo à moi, il a modifié la photo. Oui... il a envoyé un message à son cousin en lui disant, "s'il te plaît, tu peux m'envoyer un message en disant - Oh là ! ta copine elle est sur Badoo..." machin. Et il m'a pris la tête comme ça jusqu'à 5 heures du matin, ce jour-là, ça a duré de heures... à cinq heures du matin, mais j'en pleurais... » — Victime 14

Ou encore, pour toujours frauduleusement, faire le vide autour de la victime en effaçant des messages reçus ou en supprimant ou bloquant ses contacts :

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« Moi j'ai perdu des bons amis. J'ai même des amis aujourd'hui qui me disaient enfin l'année dernière, quand je les ai recontactés. Il me dit ça, "mais je t'avais envoyé un snap. Tu l'as ? Tu m'as jamais répondu ! " "Ah bon ? Quand ça ? Ben non, je l'ai jamais reçu. Je te jure que non ! " ou encore "Bonjour, je t'avais plus dans mes amis... " Eh oui, donc "Ah bon ? Ben moi je pensais que c'était toi qui m'avais supprimée, donc c'est pour ça que je t'ai détestée en fait ". Enfin voyez un peu comment il était intelligent et je voyais pas venir moi tout ce qu'il faisait et je pensais vraiment que les gens c'était tous des merdes. » — Victime 9

Pour le troisième auteur, cette surveillance numérique est présentée comme réciproque et bienveillante :

« Moi j'arrive, j'envoie le message "coucou chérie je suis bien arrivé, bises je t'aime" bah elle me répond "coucou chéri je suis bien arrivée, bises je t'aime". C'est ce que je dis, c'est pas du flicage tu vois ? Voilà ça permet de savoir si ma femme est bien arrivée. Vous voyez, on avait des iPhones, ma femme j'ai fait la faute que je vous ai expliquée tout à l'heure, pour la rassurer elle m'a demandé de géolocaliser mon téléphone. Donc en temps et en heure elle sait où je me trouve. » — Auteur 6

Les violences numériques peuvent également passer par l'effacement de données ou encore la confiscation de ces moyens de communication, ou l'interruption de la conversation en mettant hors service le téléphone pour 5 victimes.

« Il me surveillait. Il a même dit, bon, t'as plus besoin de téléphone portable, on est les deux constamment ensemble, ça coûte cher les abonnements, donc je t'enlève ton portable. Donc en fait, j'avais même plus de contact avec ma famille. » — Victime 16

L'usage du téléphone peut permettre également à distance de maintenir une pression sur la victime en la harcelant (pour 4 victimes et 1 auteur) :

« Quand j'étais au travail, vous pouviez recevoir des messages, "t'as foutu ma confiture où bouffonne ? ". Enfin voilà, je pouvais... En fait, je recevais des messages de pression comme ça, ou "qu'est-ce que t'as foutu encore de ma casquette ? " Enfin des pressions psychologiques, même par téléphone en fait, qui me tétanisaient en tournée, en me disant "mon Dieu, il est encore en colère ! " » — Victime 11

« J'ai fait la guerre, mais la guerre ! Je l'appelais toutes les nuits. Pendant deux mois elle a été obligée de se sauver de la région, d'aller au Luxembourg pour « se protéger » parce que ça partait franchement... c'était du grand n'importe quoi. » — Auteur 4

Enfin, l'usage des réseaux sociaux peut servir à ternir l'image de la victime (2 cas de victime), que ce soit en diffusant des photos dégradantes ou encore en produisant des posts haineux sur l'ancienne partenaire de vie :

« Il fait des lives sur TikTok que j'ai pu retrouver. En fait, je les ai écoutés, je les ai enregistrés sur mon portable, je les garde précieusement où il dit justement que c'est inadmissible, qu'il me donne de l'argent... à des gens inconnus, hein, qu'il raconte à son idée notre vie. » — Victime 7

📱 56 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré avoir subi des violences numériques de la part de leur partenaire de vie. Les formes principales de ces violences sont le harcèlement par SMS, la géolocalisation, la surveillance des appels téléphoniques et le contrôle des activités du téléphone et de l'ordinateur. Environ la moitié des répondants concernés par ces violences ont indiqué que ces comportements se produisaient au moins de façon hebdomadaire.

👉 La violence numérique est plus de 5 fois plus mentionnée par les victimes que par les auteurs. La surveillance et les attaques sur les téléphones sont fréquentes, souvent liées à la jalousie. Des victimes rapportent des installations de caméras, des utilisations frauduleuses de comptes, et l'effacement de messages ou de contacts pour les isoler. Un auteur justifie ces actions comme bienveillantes ou réciproques. Les violences incluent aussi la confiscation de téléphones, l'interruption de conversations, et le harcèlement par SMS. Enfin, les réseaux sociaux sont utilisés pour ternir l'image des victimes, diffusant des photos dégradantes ou des messages haineux.

3.2.6 Le contrôle

Le contrôle dans le cadre des violences conjugales désigne l'ensemble des actions et comportements coercitifs qu'un partenaire utilise pour dominer, manipuler et restreindre l'autonomie de l'autre. Ces actions peuvent inclure la surveillance constante, l'isolement social, la restriction des mouvements, la gestion des finances, le contrôle des communications et des interactions sociales, ainsi que l'imposition de règles strictes sur le comportement et les activités quotidiennes.

La notion de contrôle de la vie de son partenaire n'est pas aisée à déterminer. Nous avons cependant pu déceler dans d'autres sections certaines formes de contrôle qui pouvaient s'exercer sur son partenaire de vie. Le contrôle numérique, le contrôle du réseau de sociabilisation en sont des exemples (sections 3.2.5 et 3.2.9.2).

Il peut s'agir pour 1 auteur et 2 victimes qui parlent de leur partenaire de vie et qui abordent cette thématique de se placer de façon autoritaire et en évoquant des sanctions si sa volonté n'est pas adoptée. L'un demande la conformité à une conduite à tenir :

« En fait, c'était comme si j'étais son... je sais pas comment expliquer...comme si j'étais limite son père et pas son compagnon voilà "tu fais ci tu fais ça" et donc ben elle avait un... défaut, bon oui on va dire un défaut, bon elle fumait des cigarettes et je ne supporte pas l'odeur. Donc du coup je lui avais interdit bon dans la maison jusque-là c'est normal avec les enfants et du coup je lui ai dit "punition dès que tu vas fumer si tu veux m'embrasser faut aller te laver les dents sinon il y aura pas de bisous, pas de câlin" » — Auteur 4

« C'est lui qui décidait en fait à la maison, ça a toujours été, enfin c'est lui qui décide un peu tout finalement : si on sortait, c'était à tel endroit, c'était avec ses amis... » — Victime 11

Un autre auteur ainsi qu'une victime parlent de contrôle du corps par le fait de maintenir une grossesse non désirée, ou de devoir tendre vers une corpulence plus fine.

« Puis moi j'ai dit... et puis même mon ex au dernier moment elle a commencé à douter. Elle n'était pas sûre de vouloir le garder. Et je lui ai dit "écoute. Si tu ne le gardes pas, moi je te quitte". Donc je lui ai fixé un ultimatum pour qu'elle le garde... » — Auteur 15

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« C'est beaucoup me dire que je suis grosse. Après mon accouchement, je suis quelqu'un qui prend énormément de kilos quand j'accouche. (...). Comme toute femme, j'ai du mal à perdre mes kilos. Il m'avait mis au régime. Ils m'avaient acheté des produits de régime, artichauts à cette époque-là c'était. Et le soir quand je rentrais, ils avaient le droit de manger ce qu'ils voulaient, mais moi j'avais mon produit de régime. Voilà. Parce qu'il fallait que je sois fine. » — Victime 20

À travers le témoignage de 3 victimes, on voit que le contrôle peut aussi passer par celui des paroles autorisées ou prohibées.

« Mais c'était lui qui gérait toutes les conversations, en fait. Donc... J'étais avec lui, si on me posait des questions à moi, c'était lui qui répondait. » — Victime 16

Mais les faits les plus récurrents mentionnés par 7 victimes sont ceux qui consistent à les épier systématiquement en se retrouvant toujours derrière elles dès qu'elles sortent du foyer ou encore à contrôler leurs déplacements et leurs horaires. Ces contrôles s'apparentent à des habitudes quotidiennes et omniprésentes.

« Il me suit derrière. Il ne me donne pas pour prendre le bus. Il ne me montre pas le bus pour aller à X. Mais il me suit avec sa voiture. Je marche du centre-ville jusqu'à X à pied. Mais il est derrière moi avec sa voiture. Mais il monte dans la voiture. Mais il me donne pour prendre le bus. Mais il est derrière moi. » — Victime 3

« J'ai activé le badge de l'alarme en sortant et lui il a reçu la notification comme quoi l'alarme avait été enclenchée. Donc direct "t'es où ? tu fais quoi ? où est-ce que tu vas ? " Et ça a été, mais il m'a pistée. Le lendemain ce qu'il a fait c'est qu'il a refait le trajet, donc pendant que moi je partais dans un sens et en fait il est allé dans l'autre sens et il est allé questionner ma mère, mes grands-parents pour savoir si j'étais bien allée chez eux, combien de temps je suis restée, enfin ça a été, mais un enfer total. » — Victime 15

Ce contrôle est présenté comme une préoccupation pour l'être cher, et comme bienveillant au moment où cette manie s'installe.

« Dès le début des premiers jours, il venait m'espionner 4 heures avant en restauration. Je voyais sa voiture au loin, moi je me disais, "Oh il m'aime, Oh je lui manque trop" parce que c'est ce qu'il me disait. Donc je le croyais. » — Victime 9

Ce contrôle permanent est un frein pour la victime, et l'empêche toute prise de recul ou démarche de demande d'aide.

« Un coup il y a eu une scène encore de violence et j'ai pris le chien, j'ai fait croire que j'allais le promener, mais il m'a suivi. Donc en fait je pouvais jamais. Parce

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
que là je partais à la gendarmerie à pied. Mais en fait je ne pouvais pas. » —
Victime 16

Le but de ce contrôle est de maintenir le pouvoir sur le partenaire, créant ainsi un environnement de peur et de dépendance, et empêchant la victime de prendre des décisions indépendantes ou de chercher de l'aide extérieure.

☞ Le contrôle exercé dans les violences conjugales vise à dominer, et restreindre l'autonomie du partenaire. Il se manifeste à travers des actions comme la surveillance constante, l'isolement social, le contrôle des communications et des interactions. Ce contrôle peut inclure des exigences autoritaires avec des sanctions en cas de non-conformité. Le contrôle peut prendre la forme de règles strictes, le contrôle du corps, de son emploi du temps, de ses déplacements. Les comportements de contrôle participent à la limitation des possibilités pour les victimes de questionner leur quotidien ou de chercher de l'aide.

3.2.7 Violences sexuelles

La violence sexuelle dans le cadre des violences conjugales se réfère à tout acte sexuel imposé à un partenaire sans son consentement, dans le but de dominer, humilier, ou contrôler. Cette forme de violence peut inclure une variété de comportements coercitifs, agressifs ou manipulateurs visant à forcer des interactions sexuelles non désirées. Les manifestations de la violence sexuelle peuvent inclure le viol, les agressions sexuelles, les coercitions sexuelles. La violence sexuelle dans le cadre des violences conjugales vise non seulement à satisfaire les désirs sexuels de l'agresseur, mais aussi à renforcer la domination et la soumission de la victime.

Aucun auteur n'aborde la question des violences sexuelles dans leur couple. Par contre, 11 des victimes interrogées vont aborder ce sujet et souvent rapporter des rapports sexuels non consentis, que ce soit dans le fait de vouloir avoir un rapport ou dans la déclinaison de ce rapport qui va à l'encontre des pratiques qu'elles envisagent. Aucun de ces faits de violences ne sera traité par la justice, les victimes n'ayant pas porté plainte ou n'ayant pas de preuves à soumettre pour donner suite à ces sévices.

Cela peut se passer, pour une des victimes, par l'absence de demande de consentement quand la victime n'est pas en mesure de s'exprimer :

*« Il me dit "bah tu dormais, tu disais rien donc je pensais que t'étais d'accord" »
— Victime 1*

Par le fait d'outrepasser un refus pour 9 d'entre elles :

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« Il venait il me baisait, voilà. Donc je... quand je dis qu'il me baisait, c'est je disais non. Je disais non. Et je pleurais. Il me disait, ça va te faire du bien. Je me disais, dégage espèce de gros porc. Et bah il finissait par... c'est vrai que du coup je souffrais tellement que je le laissais. » — Victime 9

D'en venir à des violences physiques pour soumettre 4 des victimes (sans doute plus, mais nous n'avons gardé ici que les faits où, au-delà d'exprimer d'avoir été forcée, les victimes mentionnent clairement des coups associés) :

« Il m'a forcée et il m'a violée par-derrière. Et il a continué, il m'a tapée, il m'a agressée. » — Victime 3

Selon 7 victimes, ces agressions pouvaient arriver chaque fois que le partenaire de vie en avait l'envie, jusqu'à plusieurs fois par semaine :

« Pour ça, après, pour tout ce qui était, bah, violence sexuelle, je dirais par les 3 fois par semaine quelque chose comme ça. Je dirais ouais. » — Victime 15

L'une des victimes mentionne le droit que s'octroyait son mari, sous couvert du devoir conjugal, afin de se dispenser de son consentement :

« Donc il me dit, "ma cocotte, c'est ma cocotte, on est mariés, donc de toute façon tu m'appartiens". Donc il y a des moments où il rentrait le soir du boulot, ou je rentrais le soir du travail, il m'attrapait, il me poussait sur le lit et il me dit allez hop, on baise. » — Victime 20

Enfin, 2 d'entre elles évoquent des pratiques sexuelles qui les révoltaient et qui leur étaient imposées :

« Enfin je peux le dire, rien d'où il voulait, il voulait, il voulait pratiquer la sodomie et je ne voulais pas et du coup il a voulu y aller au forcing. » — Victime 12

Enfin, une victime mentionne des lésions à la suite d'un viol, lorsque ce dernier s'est passé alors que son corps n'avait pas cicatrisé à la suite d'une grossesse :

« Parce qu'il m'a tout tranché en bas, c'est pour ça que je ne prendrai pas un amant. (...) Mais quand j'ai eu ma fille, j'ai eu une épisiotomie, il m'a tout arraché. Donc ils ont été obligés de me couper. Et puis ça s'est déchiré un peu partout. J'avais été recousue et tout. Mais normalement il fallait rester, je ne sais plus combien, je ne pourrais plus vous dire, c'est vieux. Donc il fallait rester un gros laps de temps sans rapport. Il m'a arrachée, il m'a tout arraché, donc je suis défigurée et en plus je peux le dire, il m'a sodomisée, puisque maintenant on

appelle ça sodomiser, il m'a tout arraché, j'ai eu plusieurs fois des petits élastiques, alors j'ai entre le vagin et l'anus, c'est une horreur. » — Victime 18

📊 60 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré avoir subi des violences sexuelles de la part de leur partenaire de vie. Parmi ceux-ci, seulement 20 % n'ont jamais subi de viol de la part de leur partenaire. Les faits les plus fréquents rapportés incluent les gestes gênants indésirés et les demandes insistantes de rapports sexuels.

👉 Aucun auteur n'évoque les violences sexuelles dans leur couple, mais 11 victimes rapportent des rapports non consentis, allant à l'encontre de leurs pratiques souhaitées. Cela inclut l'absence de demande de consentement, le fait d'outrepasser un refus, et l'usage de violences physiques pour soumettre la victime. Certaines victimes mentionnent des agressions fréquentes, plusieurs fois par semaine, et l'usage du devoir conjugal pour justifier l'absence de consentement. Une en portera à vie des séquelles. Aucun de ces faits n'a connu de poursuites pénales.

3.2.8 Violences économiques

La violence économique dans le cadre des violences conjugales se réfère à l'utilisation délibérée des ressources financières pour contrôler, manipuler et dominer la victime. Cette forme de violence vise à rendre la victime financièrement dépendante de l'agresseur, limitant ainsi ses options pour quitter la relation abusive. Les manifestations de la violence économique peuvent inclure le contrôle des finances, l'interdiction de travailler, la confiscation des revenus, l'endettement forcé, la privation de ressources de base, la manipulation des actifs. La violence économique vise à maintenir la victime dans une situation de dépendance totale, en limitant ses capacités à prendre des décisions financières indépendantes et à accéder aux ressources nécessaires pour quitter la relation abusive. Les conséquences peuvent être dévastatrices, y compris la pauvreté, la perte de crédit, et un sentiment d'impuissance et de désespoir face à l'incapacité de se libérer de la situation.

Aucun auteur ne mentionne de discours financier problématique vis-à-vis de son partenaire de vie. L'aspect d'emprise que certains d'entre eux peuvent exercer en ayant une dissymétrie de salaire n'apparaît pas dans leur discours. Quant aux victimes, 11 d'entre elles abordent ce point de différentes manières.

Pour une partie, le fait de travailler ne sera pas propice à l'épanouissement de la famille. Cela peut se traduire par le fait que travailler pour la victime serait dommageable pour le couple. Pour l'une, il s'agirait d'une activité qui pourrait se faire à perte :

« Et puis, un jour, un de ses amis médecins m'a proposé d'aller travailler dans le cabinet médical de sa compagne. Il cherchait quelqu'un en tant que diététicienne. Et là, il était un petit peu coincé. Vu que c'était un ami à lui, comment dire non ? Donc, il a commencé à me dire, oui, tu te rends compte, s'il te propose ça, de toute façon, ce n'est pas pour toi, ce n'est pas pour tes qualités, c'est parce qu'ils ont besoin de quelqu'un pour remplir la salle, pour rapporter un loyer. Et puis, je te préviens, si tu nous coûtes plus cher que ça rapporte, ce ne sera pas la peine de compter. » — Victime 4

Ou engendrer des coûts d'imposition dommageables :

« Je travaillais pas mal, mais il ne fallait pas que je sois déclarée, il fallait que je reste soumise. Il ne fallait pas que je sois déclarée. Donc j'ai travaillé en usine, bon là, j'ai fait de la dépression, mais après j'ai gardé des enfants, sans être déclarée, surtout pas, parce qu'on allait payer des impôts, c'était son principe. J'ai fait beaucoup de ménage, il ne fallait pas que je sois déclarée, il y en a plusieurs qui m'ont refusée, même dix ans après, parce qu'ils voulaient à tout prix me déclarer, puis moi ça m'aurait arrangé, parce que j'ai eu une retraite au départ, qui n'était pas mirobolante. J'ai survécu, j'ai survécu, avec 700 euros payés à la maison et tout. » — Victime 18

Pour simplifier la gestion des biens, des opérations sont conduites au profit du partenaire de la victime et donc, lorsque le couple prendra fin, au détriment de la victime (pour 5 cas). Cela peut se faire en ouvrant des comptes joints abondés uniquement par la victime (Victime 17), en obligeant la victime à ouvrir des comptes et en lui laissant assumer seule les découverts générés par le partenaire de vie, ou en vidant les comptes des enfants (Victimes 14 et 15), en lui confisquant sa carte bancaire (Victime 10) :

« J'avais un appartement que je louais, il m'a fait vendre. À chaque fois, c'est sous prétexte de bon sentiment. C'est loin, c'était compliqué à gérer, je me rendais pas compte. Et puis ce serait... Puis après, une fois qu'il a été vendu, bah oui, "tu sais, ce serait bien pour les enfants, une piscine", nanana... Et puis, alors que c'était sa maison, lui, c'était pas la mienne. Donc j'ai investi tout mon argent dans sa maison. Et puis la terrasse, et puis la cour, et puis... Et puis voilà quoi (...) tout était à son nom en fait. » — Victime 4

La gestion financière des comptes peut devenir occulte, voire inaccessible pour 3 victimes (pour 3 victimes) :

« Les comptes, c'est pareil. C'est lui qui décidait. J'avais pas accès au compte, je savais pas qu'on avait de l'argent. La CAF s'était virée sur son compte, et cetera, enfin il contrôlait, il décidait ce qui se passait, ce qui sortait, ce qui entrait. Fallait que je demande, et cetera, quoi. » — Victime 10

Les violences économiques peuvent s'actualiser en faisant peser les frais du foyer et des enfants uniquement sur la victime sans partage de ces dépenses (pour 2 cas) :

« On avait chacun nos comptes, ils voulaient vraiment avoir son compte. On avait qu'un compte joint ensemble. Par contre, j'ai beaucoup diminué mon activité (...) pour élever nos enfants. Ils savaient que je financièrement je galérais puisque j'étais obligé de prendre sur mes réserves (...). Mais enfin, il me laissait vraiment couler financièrement, lui prospérer, il avait l'argent il pouvait s'acheter un BMW d'un coup. Enfin il achetait tout ce qu'il voulait et que moi pendant ce temps-là, je, c'est à moi, c'est moi qui payais tous les vêtements des enfants parce que lui

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
il estimait que ça devait être sûrement la CAF qui devait payer (...) Donc du coup J'achetais quand même beaucoup de choses toute seule en plus de mon petit salaire pas partagé alors que ça aurait dû être partagé en charge avec le papa quoi. » — Victime 11

En empêchant, décourageant ou en encourageant la victime à ne pas travailler et par la même occasion, à rester dépendant de son partenaire pour toutes les dépenses courantes. L'arrivée d'un enfant peut être ce point de bascule économique (pour 4 victimes) :

« J'avais une prison dorée, je l'ai dit longtemps ça... Voilà, j'avais une petite prison ouais j'avais une prison dorée, tout était parfait, on avait des finances qui allaient enfin voilà. Et ça tombe bien, mon contrat s'arrête en fait juste avant d'accoucher, je gagnais plus de 2000€. Et donc il me propose le CDI et je le refuse consciemment pour pouvoir m'occuper de ma fille en fait. » — Victime 7

En contrôlant et en bridant les achats des victimes qui ne possèdent pas de ressources propres (pour 3 victimes) :

« Il ne veut pas m'acheter. Même les courses à la maison, il ne veut pas m'acheter. Il le fait exprès. Je n'étais pas bien. » — Victime 3

📊 66 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré avoir subi des violences économiques de la part de leur partenaire de vie. Les types de violences économiques les plus répandues, se produisant de façon hebdomadaire pour 33 % à 48 % des répondants, incluent les reproches sur les dépenses, l'imposition de choix financiers, l'accès contrôlé à l'argent, et l'absence de pouvoir d'achat. En outre, 22 % des répondants se disent victimes de l'interdiction de travailler, et 16 % subissent la confiscation de leurs moyens de paiement au quotidien.

🗨️ Aucun auteur n'a mentionné de problèmes financiers avec leur partenaire. En revanche, 11 victimes ont abordé divers aspects de la contrainte financière exercée par leurs partenaires. Certaines ont été découragées de travailler, afin de rester dépendantes financièrement. Des manipulations financières incluent la confiscation de cartes bancaires, l'ouverture de comptes joints uniquement financés par les victimes, et l'utilisation des fonds des enfants. Cela peut consister aussi à subvenir seule aux besoins des enfants sans soutien financier du partenaire. D'autres victimes ont signalé un contrôle strict des achats et des dépenses, les laissant dans le besoin.

3.2.9 Violences symboliques

La violence symbolique¹, un concept élaboré par le sociologue Pierre Bourdieu, désigne une forme de domination qui s'exerce à travers des moyens symboliques plutôt que physiques ou coercitifs. Elle opère par le biais des structures culturelles, des normes sociales et des représentations qui légitiment et perpétuent les rapports de pouvoir de manière souvent subtile et insidieuse. Dans le cadre de la violence conjugale, la violence symbolique peut se manifester de plusieurs manières : avec la perpétuation de normes et stéréotypes de genre qui dictent les rôles et comportements "appropriés" pour chaque sexe, utiliser des mécanismes psychologiques pour diminuer l'estime de soi de l'autre personne, la manipuler, la légitimation des comportements abusifs (comme justifier ou les minimiser en les représentant comme normaux ou mérités), l'isolement social. La violence symbolique est souvent difficile à identifier et à dénoncer parce qu'elle est subtile et intégrée dans les structures sociales et culturelles. Elle contribue à maintenir les victimes dans des situations de violence en les empêchant de reconnaître l'injustice de leur situation et en rendant la domination "naturelle" et "acceptable".

3.2.9.1 Des asymétries dans le couple

La fondation sur laquelle repose la violence symbolique dans le cadre des violences conjugales est souvent caractérisée par une asymétrie entre les partenaires, qui peut se manifester à différents niveaux et être une source importante de domination. Voici trois dimensions clés où cette asymétrie peut se manifester :

¹ « La violence symbolique, écrit Bourdieu, est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments qu'il a en commun avec lui » (Bourdieu, 1997 : 245) Méditations Pascaliennes, Paris, Le Seuil.

Asymétrie d'âge :

Dans l'étude, 9 des auteurs sont significativement plus âgés que leurs partenaires (jusqu'à 17 ans d'écart), et 10 victimes sont de 3 à 10 ans plus jeunes que leurs partenaires. Ces écarts d'âge peuvent créer des déséquilibres de pouvoir au sein du couple, favorisant une dynamique où le partenaire plus âgé peut exercer un contrôle ou une influence disproportionnée, augmentant le risque de violences conjugales.

Asymétrie de résidence :

Au moins 7 victimes et 3 auteurs vivent dans un domicile appartenant à l'autre partenaire. Cette configuration peut renforcer la dépendance du partenaire "invité", réduisant sa capacité à quitter une relation toxique et augmentant sa vulnérabilité face aux violences. Le contrôle du logement par un partenaire peut également faciliter l'exercice de différentes formes de contrôle et d'abus, transformant l'espace domestique en un lieu de pouvoir inégal.

Asymétrie liée à la mobilité (permis de conduire) :

Bien que cette dimension n'ait pas été directement abordée lors des entretiens, l'incapacité à conduire a été mentionnée comme une contrainte significative pour 4 victimes. Ne pas posséder de permis de conduire ou ne pas avoir accès à un véhicule peut limiter gravement la capacité d'une victime à s'échapper de situations dangereuses, augmentant ainsi son isolement et sa dépendance vis-à-vis de l'agresseur.

Ces éléments de fondation asymétrique dans un couple ne sont pas seulement des circonstances aggravantes, mais des vecteurs à travers lesquels la violence symbolique est exercée, renforçant la dynamique de pouvoir qui sous-tend les violences conjugales. Ils soulignent la nécessité de considérer ces aspects lors de l'évaluation et du traitement des cas de violences conjugales pour mieux comprendre et intervenir dans ces dynamiques de pouvoir abusives.

3.2.9.2 Folie

Une autre forme de violence symbolique rapportée par les victimes consiste à mettre en doute leur santé mentale. Cela se rapporte à du gaslighting¹. 8 des 20 victimes interrogées mentionnent cette forme de violence. Par ailleurs, un tiers des auteurs interrogés évoquent des problèmes psychologiques supposés chez leurs partenaires. Cela renvoie à la notion historique d'hystérie, un terme dont l'étymologie est liée à l'utérus, renforçant l'idée que les troubles mentaux sont une caractéristique féminine.

Mettre en cause la santé mentale de la victime permet à l'agresseur de se dédouaner de toute responsabilité et de se positionner comme supérieur face à une prétendue déficience de son partenaire. Ce procédé de disqualification psychologique est souvent utilisé pour maintenir le contrôle et la domination sur la victime.

Exemples de témoignages d'auteurs :

« Je vais prendre le mot hystérique pour pas dire folle parce que j'ai encore pas arrivé à la machine folle. Mais c'était on rentrait, c'était un mot de travers et puis ça partait. » — Auteur 21

Exemples de témoignages de victimes :

« Il m'a dit que qu'il fallait que j'aille me faire soigner... Qu'il fallait que j'aille à l'hôpital psy. » Victime 13

« En fait il se mettait loin et parlait pour que moi je m'énerve et que je passe pour une folle au téléphone, ça je suis sûre et je m'en rappelle. Évidemment il le dit pas, mais je sais, je sais que ça c'est vrai. Il parlait et en fait ma mère elle m'entendait "calme-toi, mais tu te rends compte, mais t'arrêtes pas de t'énerver" et j'avais beau dire "mais tu l'entends pas ? ", "bah non ! ", elle l'entendait pas.... Et souvent quand elle venait du coup pour venir me chercher parce que bah c'était n'importe quoi. Bah lui en fait il avait rien à se reprocher quoi. C'était moi toute seule qui était devenue hystérique. » Victime 10

« Et ce Monsieur est parti du Bureau et il est revenu avec une assistante sociale qui m'a dit "mais Madame vous êtes victime de violences conjugales, non, vous

¹ « détournement cognitif, est un abus mental et une manipulation. Le tyran va contester des faits avérés, faire disparaître volontairement des objets ou les déplacer, inverser la responsabilité, ou remettre en cause les facultés intellectuelles de sa victime. Il réfute les ressentis, les perceptions et les compréhensions, il nie ses propres actes et questionne en permanence. La victime doute de sa mémoire, de sa perception de la réalité et de sa santé mentale Manipulation visant à faire douter la victime de sa propre perception de la réalité, de ses souvenirs ou de sa santé mentale » (Buffet, A 2023)

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
n'êtes pas folle, vous êtes dans une emprise, vous avez pas conscience", et cetera, et cetera. Et finalement elle, cette assistante sociale m'a répété tout ce que je disais au père de ma fille au début des disputes depuis des années. Donc là je me suis dit "Ah, mais en fait je suis peut-être pas folle en fait". » — Victime 9

Ces stratagèmes, souvent récurrents et combinés avec l'isolement, peuvent conduire les victimes à douter de leur propre santé mentale, renforçant ainsi leur sentiment de dépendance et de soumission à l'agresseur.

3.2.9.3 L'isolement

L'une des violences symboliques d'ordre géographique ou social très souvent abordées par les victimes est la limitation de la sociabilité ou l'isolement social (15 sur 20 victimes).

Exemples de témoignages de victimes :

« Ça fait plus de 20 ans que je suis dans une solitude effroyable. » — Victime 19

Ce type de contexte, qui s'inscrit dans un ensemble de violences, peut prendre diverses formes et contribue souvent à la pérennisation des violences conjugales. On retrouve ainsi, dans le discours de 4 victimes, la mention d'un déménagement comme un moment clé dans leur parcours de victime.

« Ben c'est encore pire parce qu'en fait on a déménagé à la campagne et là les deux premières années j'avais pas de voiture, donc lui il prenait la voiture. On habitait à 18 km de la grande ville. On fait comment nous? Ouais voilà donc il m'a ouais, il m'a éloignée, voilà. Et bah éloignée des gens, de mes amis et m'a éloignée de ma famille. » — Victime 13

Tout comme le fait d'habiter loin de tout et de ne pas disposer du permis ou de moyens de locomotion pour renouer avec le monde extérieur.

L'isolement social, qui peut commencer avec un déménagement, une stratégie spatiale, peut prendre d'autres formes comme celle de couper la victime de toute relation susceptible de l'inscrire dans un réseau de sociabilité. Il peut s'agir de la famille en premier lieu, avec huit mentions spécifiques visant à couper la victime de sa famille.

« Mon ex-conjoint, il a joué sur cette corde où il a senti qu'il y avait des tensions avec ma maman donc j'ai arrêté de voir ma mère pendant quatre ans. » — Victime 7

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
Le cercle amical est lui aussi mis à mal et découragé.

« Ensuite, il m'a isolée de mes copines, en disant qu'elles n'étaient pas assez bien, que c'étaient des pauvres filles. » — Victime 4

L'isolement peut également passer par un cantonnement à la sphère ménagère, en justifiant le fait de ne pas pouvoir sortir afin d'assumer la charge des enfants.

« Moi je dirais j'avais essayé de reprendre la musique dans un groupe et il me dit non, mais ça va pas le faire, en fait c'était sur le soir et ça impliquait qu'il s'occupe du coucher la gamine et en fait il voulait pas s'en charger donc forcément c'était bah non en fait t'as une gamine tu dois t'en occuper machin truc. » — Victime 15

Il y a aussi des cas extrêmes de séquestration, certains comme mode de fonctionnement propre au couple.

« Mais en fait lui il travaillait en Suisse, il me laissait une semaine à la maison, il fermait la porte, il donnait les clés à son copain, si j'avais besoin de quelque chose, bah son copain venait, il ouvrait la porte, il déposait des courses, si j'avais besoin de pain ou quelque chose, il déposait vers la porte, et après il fermait la porte, il partait jusqu'à ce que le monsieur vienne le week-end. Je restais une semaine enfermée avec ma fille à la maison, jusqu'à ce que le monsieur rentre le week-end. » — Victime 3

D'autres comme moyen de rétorsion dans le but de terroriser la victime.

« Et puis en 2012 il y a eu un gros incident en fait, il m'avait séquestrée dans notre maison pendant deux jours avec une arme. » — Victime 11

L'isolement peut se faire en décourageant une activité professionnelle, ce qui peut générer de surcroît une dépendance financière.

« Et en fait, il avait acheté un chien. Et je restais la journée à la tente dans une maison assise sur une chaise. J'avais un petit réchaud pour faire à manger. Et ça a duré... Plus de six mois comme ça. Il ne voulait pas que je reprenne le travail. Je disais si ça me ferait du bien et tout. Non, il ne voulait pas. Donc il m'a fait quitter même l'armée en fait. » — Victime 16

Un autre comportement entraînant l'isolement de la partenaire consiste à adopter des attitudes désobligeantes à son égard lorsque le couple est en compagnie de proches.

« Ravoir une vie sociale. Parce que je n'en avais plus du tout et même les filles, les personnes que je connaissais ne voulaient même plus venir manger à la maison. Pour ne pas le voir. Et bien il n'a pas été d'accord avec ça. Donc il me dit, ma cocotte, c'est ma cocotte, on est mariés, donc de toute façon tu m'appartiens. » — Victime 20

Tout comme dans le milieu carcéral, où l'isolement répond à des impératifs de séparation, de sécurité, de contrôle et de visibilité (Goffman, 1968), la violence conjugale conduit à l'exclusion de la partenaire du monde social. Cette exclusion se manifeste tant dans les espaces de sociabilité extérieurs qu'à l'intérieur du domicile (San Martin, 2019).

Du côté des auteurs, on trouve une seule mention de cet isolement visant à ne pas s'ouvrir au monde extérieur :

« Mais à la fin ça devenait vraiment une relation toxique, c'est-à-dire qu'elle n'acceptait pas que je voie mes amis, donc du coup je me renfermais sur moi-même, je n'acceptais plus non plus qu'elle voie ses amis aussi, et puis... Donc on était vachement renfermés sur notre couple en fait, ce qui n'est pas forcément bien, ça c'est sûr. Donc voilà, il y a eu tout ça. » — Auteur 11

D'un point de vue judiciaire, les formes d'isolement social décrites par les victimes de violences conjugales échappent souvent à toute qualification légale et, par conséquent, ne sont pas condamnables. Pourtant, ces pratiques constituent des pierres angulaires dans la dynamique des violences conjugales, permettant leur épanouissement et leur pérennisation. L'isolement social prend des formes variées telles que le déménagement vers des lieux reculés, la coupure des relations avec la famille et les amis, et la limitation des activités professionnelles et des déplacements. Ces actions, bien qu'elles ne soient pas répréhensibles par la loi, créent un environnement propice à la violence conjugale en privant les victimes de leur réseau de soutien et en augmentant leur dépendance envers l'auteur des violences. Ainsi, bien que ces formes d'isolement social ne soient pas directement condamnables, elles jouent un rôle crucial dans la perpétuation des violences conjugales.

3.2.9.4 Le retournement des responsabilités

La violence symbolique est d'autant plus efficace qu'elle s'exerce de façon invisible, sans que ceux qui la subissent n'en aient conscience. Une des stratégies mises en œuvre dans le cadre des violences conjugales est celle qui vise à retourner la faute sur son partenaire de vie et à faire porter sur ce dernier la responsabilité des conflits¹. On a pu le retrouver dans

¹ Pour la victime, « "Elle l'a bien cherché" (...) résume l'inversion de la culpabilité et la responsabilité de la femme dans les violences qu'elle subit » (G. Joly-Coz, 2023)

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
l'approche de la folie, ou encore lors des mentions de violences réciproques évoquées par les auteurs. Ce procédé peut aussi s'exprimer sous d'autres formes.

Un auteur utilise cette stratégie en faisant peser la responsabilité d'une condamnation sur une « manie » propre à son ex-compagne :

« D'ailleurs plusieurs enfants avec plusieurs hommes différents. Elle montait des dossiers contre ses ex-maris pour les plomber. C'est ce qu'elle a fait un peu pour moi, tout simplement. Je pense que tout le monde aurait dû s'en rendre compte parce qu'elle a toujours des emmerdes avec ses mecs c'te meuf là. À un moment donné, faut peut-être se dire que le souci, c'est elle. À chaque fois, c'est pareil, que des histoires comme ça. Que des histoires comme ça. Par contre les autres c'était pas comme moi, c'était des vrais violents. » — Auteur 16

Six victimes font mention de ce type de pratique, dans des contextes d'inceste, de viol, de violence ou d'adultère :

« Du coup moi on me reproche que je voulais me venger. En gros lui il fait passer ça comme une vengeance, alors qu'en étant en couple avec lui il y avait plein de trucs suspects hein. J'ai tout donné aux flics aussi hein, elle faisait des réveils nocturnes, elle parlait de zizi, de sexualité à 2 ans, après elle se touche à 2 ans. » — Victime 9

« Franchement, j'avoue que là, le coup de Ben. Je dirais le premier viol où vraiment il s'est victimisé en mode, mais c'est pas de la faute machin truc ou enfin vraiment il a il a retourné la chose, il m'a retourné le cerveau. » — Victime 15

« J'étais perdue en fait. J'étais perdue et je... Et ouais, je savais pas. Et il y avait des moments où il était tellement là. Il y avait des moments où des fois, après les violences, en fait, il remettait tout sur moi. Oui, mais c'est toi. C'est parce que tu m'as répondu ça, donc il fallait pas que tu me répondes ça. Donc il me remettait tout sur moi. Et vu que je suis quelqu'un qui a... Enfin, qui culpabilise ou qui a... Il savait ma faille. » — Victime 16

« Voilà. Donc après ça s'est calmé, on était plutôt tranquille, on n'a pas été embêté, jusqu'à ce qu'il y ait cette relation extra-conjugale avec la nourrice de mon fils d'ailleurs. Et là, non seulement il était en tort, mais il a quand même trouvé le moyen de me dire, et encore pas si longtemps que ça, il me l'a encore reproché, c'était de ma faute. Donc ce qui m'est arrivé, tout ce qui m'était arrivé, c'était de ma faute. Comme ça, c'est réglé. » — Victime 20

Ces témoignages illustrent bien comment la violence symbolique s'exprime dans les relations de couple. En retournant la faute sur la victime, l'agresseur renforce son emprise et perpétue la dynamique de contrôle et de domination. Les victimes, souvent fragilisées par les agressions répétées, peuvent finir par intérioriser cette culpabilité induite, rendant encore plus difficile leur prise de conscience et leur capacité à sortir de la relation violente.

3.2.9.5 La perte d'identité

L'ensemble de ces violences symboliques finissent par jeter le doute chez les victimes qui perdent peu à peu le sens des réalités et en viennent pour certaines jusqu'à se perdre soi-même.

« En fait, on y perd notre identité. Et il y avait la violence physique, mais il y avait beaucoup de violence psychique. Tous les jours, c'était "t'es une merde, t'es nulle, tu vaux rien". C'était tous les jours, ça. Oui. Et ça, par contre, c'est des fois des mots que je me répète. Encore. Il y a des moments où je me sens nulle. Mais c'était ça, c'était vraiment tous les jours "t'es une merde, t'es nulle, t'es ci, t'es ça..." » — Victime 16

L'ensemble de ces mécanismes de violence symbolique crée un environnement où la victime est isolée, psychologiquement affaiblie et dépendante de l'auteur des violences. Ce contrôle insidieux, difficile à reconnaître et à prouver, rend la sortie de la relation encore plus complexe pour les victimes, qui peuvent perdre progressivement leur capacité à se défendre et à se percevoir comme des personnes dignes de respect et de droits. Les témoignages montrent combien il est essentiel de sensibiliser et de former les intervenants sociaux, médicaux et judiciaires à ces formes de violence pour offrir un soutien adéquat aux victimes et prévenir ces dynamiques destructrices.

« Je savais pas ce que c'était une manipulation, je savais pas ce que c'était du tout, donc moi j'avais pas de mot là-dessus. » — Victime 9

☞ La violence est d'autant plus efficace que les victimes n'ont pas de filtre pour les voir ou pour prendre conscience de ces dernières. Les violences symboliques sont multidimensionnelles. Elles comportent les asymétries dans un couple, telles que les différences d'âge, la possession exclusive du domicile par un partenaire, l'absence de permis de conduire... ces configurations créent des déséquilibres de pouvoir favorisant la domination et la violence symbolique. L'isolement social est également une stratégie courante, manifestée par des déménagements vers des lieux reculés, la coupure des relations familiales et amicales, et la limitation des activités professionnelles, augmentant ainsi la dépendance des victimes. De plus, la mise en doute de la santé mentale des victimes par les auteurs de violences, ainsi que le retournement des responsabilités, renforce leur contrôle et discrédite les victimes, les poussant à douter d'elles-mêmes et à perdre leur identité.

3.2.10 Autres types de violences

3.2.10.1 Violences sur enfant

Les enfants sont des spectateurs, voire des victimes collatérales des violences conjugales. La présence des enfants lors de violences conjugales est d'ailleurs un facteur aggravant au niveau légal au même titre que le fait d'être alcoolisé ou encore le fait que cette violence soit effectuée par le partenaire de vie. En effet, le foyer conjugal est perçu comme un sanctuaire, un refuge où les membres de la famille peuvent se ressourcer et trouver sécurité. Mettre à mal ce dernier, c'est porter atteinte à la construction des êtres en devenir que constituent les enfants. Les enfants en plus d'être spectateurs peuvent aussi subir directement cette violence. C'est souvent d'ailleurs à ce moment que bascule la relation conjugale et qu'une décision de départ peut être prise par les victimes.

Les auteurs mentionnent très peu les violences subies par les enfants, avec seulement trois cas évoqués. Un des auteurs exprime son regret de la présence des enfants lors des conflits avec son partenaire de vie :

« Ça fait près d'un an maintenant. C'était le X janvier. Et ça s'est soldé par votre stage de responsabilisation... parce que des fois il y avait les petits qui étaient là. C'était pas cool... » — Auteur 15

Les enfants peuvent servir de moyens de pression pour contraindre leur mère à se plier à des exigences ou à rester dans une situation violente :

« Après, il y a notre fils de 7 ans qui est descendu. Je pense qu'il a dû entendre crier. Et sur son passage, il y avait son papa et moi j'étais après. Et il courait vers

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

moi et son papa l'a attrapé. Et je il disait "Maman, maman!" Et là, il me dit "Tu vois, il veut aller dans tes bras, donne-moi ton téléphone et je te donne notre fils". Et là, je me disais, mais si je lui donne mon téléphone, il est capable de quoi? Et vraiment, pourtant, il ne m'avait jamais frappée. Et ce soir-là... J'avais l'impression qu'il allait me tuer. C'est vraiment le sentiment que j'ai eu. Et j'étais là, je me disais, non, je ne peux pas te passer mon téléphone. Pardon. Et je ne sais pas combien de temps il m'a posé la question, et je lui disais, "non, non." Et là, il m'a dit, "tiens, tu veux ton fils?" Et il l'a jeté par terre.» — Victime 4

Les enfants peuvent passer de spectateurs à acteurs, en essayant à leur échelle de mettre fin aux conflits de leurs parents :

«Les gosses étaient là, bon il y avait ma fille qui voulait partir en vacances avec la chère et tendre... la dame qui vient... je vais la choper et pour lui dire que son mari couche avec ma femme ; bref peu importe, j'ai pas eu le temps de lui dire ça que j'ai demandé le téléphone portable à mon épouse du fait que le gosse, il a vu qu'on se disputait à distance comme ça, donc le petit il a appelé les flics et puis l'autre la plus grande elle a carrément filmé la scène.» — Auteur 3

Les enfants peuvent, en tant que trait d'union de l'ancien couple conjugal, permettre de continuer à toucher la victime même après la séparation :

«Et ils ont été victimes de lui, surtout après mon départ. Parce qu'après mon départ, il a eu les enfants au début, un week-end sur deux, bien moitié des vacances scolaires. Et ils ont subi des violences psychologiques et physiques.» — Victime 4

Enfin, les enfants sont des cordes sensibles pour les mères. Un auteur ne cache pas une certaine instrumentalisation de la décision judiciaire arrêtée quant à la garde des enfants comme punition de son ancienne partenaire de vie :

«Du coup, j'ai récupéré la garde de mes enfants, ce qui est étonnant vu les conditions comme ça s'est passé, mais bon (...) Voilà tu veux partir, mais tu vas souffrir du manque de tes enfants. Pendant un laps de temps ça a été comme ça l'égo qui a pris le dessus en disant ben voilà maintenant j'ai ce que je veux, maintenant va crever quoi. (...) Et à partir de ce moment-là, ça a été je sais pas trop comment expliqué... moi pour moi un soulagement en gros "tu veux partir ok mais tu partiras pas avec la vie qu'on a construite en fait" donc du coup ça a été une vengeance si je puis dire.» — Auteur 4

Le fait de s'en prendre aux enfants est une crainte omniprésente pour nombre de victimes, ces craintes étant avérées ou redoutées. Cela peut même déboucher par la volonté de faire une croix sur sa maternité :

« mais par contre là où ça me regarde, c'est qu'on a un enfant ensemble et qui va, il aura notre fils de temps en temps à garder, (...) et moi, ce qui me fait peur, c'est que s'il y a toujours ce problème de violence là, c'est que du coup il soit violent sur notre fils sachant que c'est déjà arrivé. Il a déjà frappé notre fils alors c'est arrivé qu'une fois. (...) Donc à l'époque il avait 2 ans et demi fils. Notre fils et il lui a mis une énorme, mais vraiment une énorme gifle. En plus il a des mains énormes, mais vraiment j'exagère pas, (...) et du coup pendant une semaine alors il a eu la joue toute rouge, elle était toute violette pendant une semaine. » — Victime 12

« Parce qu'on n'avait pas d'enfant. Heureusement ! parce qu'en fait si vous voulez il avait un problème de fertilité et du coup après les incendies les gens nous avaient dit "bah faites un enfant" et il avait un problème de fertilité au départ il disait que c'était moi on avait fait des tests et tout il s'est trouvé que c'était lui Donc voilà, on avait mis en place pour faire in vitro. Et en fait, le jour où... Là, c'est le seul moment où je suis contente de moi de m'être écoutée. Le jour où, en fait, j'ai dû commencer le traitement, je me suis dit non. Je ne le prends pas. » — Victime 16

Le fait de s'en prendre aux enfants est un facteur de prise de conscience des violences anormales et peut se conclure sur une rupture :

« Les coups, c'était assez souvent. Et la relation, j'y ai mis terme, c'est juste parce qu'il a commencé à s'en prendre à mes enfants. Enfin, à nos enfants en l'occurrence. Et comme j'estimais que moi je l'avais choisi, donc à la limite ce qui m'arrivait, c'était de ma faute. C'était un choix que j'avais fait qui n'était pas judicieux. Mais mes enfants par contre n'avaient pas à subir ce genre de choses. Donc j'ai pris mes enfants et puis on est partis. » — Victime 20

Des mentions de violences s'apparentant à l'inceste, des conduites qualifiées comme inacceptables expliquent une remise en cause irrévocable du couple pour deux victimes. La dénonciation de ces violences sera mise en doute, et se retournera contre la victime, comme affabulation, se couplant ainsi à une violence psychologique :

« Je me morfondais dans mon lit parce que je pensais que j'étais folle. Je m'occupais même plus de ma fille parce que je pensais que j'étais folle. Donc c'est lui, ce gros porc, qui s'en occupait. À cette époque là, j'étais pas au courant des. J'aurais été au courant des attouchements sexuels, viols, je l'aurais clairement butée, donc je l'aurais clairement tué. (...) Le premier doute, mais c'était qu'un doute, j'en ai parlé. 2ème doute, 3ème doute, quand ta fille elle te dit « papa, il a mis un doigt dans les fesses jusqu'au fond, ça me faisait très mal. Papa, il va me faire des câlins la nuit dans le lit, j'ai peur et il me touche la wouwouette. Il me fait des bisous partout, il me fait des papouilles partout (...) On croit pas donc moi ça me met, mais vous imaginez la destruction ? L'autre fils de pute va me faire passer pour folle et eux me disent les flics me disent en gros mettent en doute ce que je dis, mais en fait. » — Victime 9

📊 62 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré que leurs enfants ont subi des violences de la part de leur partenaire de vie. Ces violences se manifestent principalement par le fait que les enfants soient témoins des violences conjugales, soient pris à partie comme témoins, ou qu'ils subissent des violences psychologiques. Parmi les répondants ayant indiqué que leurs enfants sont victimes de violences, 55 % rapportent que leurs enfants subissent des violences physiques au moins une fois par mois.

☞ Les enfants subissent eux aussi une diversité de violence dans des contextes de conflits conjugaux. Les auteurs mentionnent rarement ces violences, mais certains regrettent la présence des enfants lors de ces conflits. Les enfants peuvent être utilisés comme moyens de pression pour contraindre les mères à se plier aux exigences des auteurs de violences. Ils peuvent également passer de spectateurs à acteurs en tentant d'intervenir dans les conflits parentaux, ou être des instruments permettant de maintenir une emprise sur la victime après la séparation. Les craintes des victimes pour leurs enfants sont omniprésentes, certains allant jusqu'à renoncer à la maternité pour protéger leurs enfants. La violence envers les enfants peut aussi être un facteur déclencheur de la prise de conscience des violences et conduire à une rupture. Enfin, des cas de violences s'apparentant à l'inceste sont mentionnés, soulignant la remise en cause irrévocable du couple.

3.2.10.2 Violences administratives

Les violences administratives dans le cadre des violences conjugales désignent l'utilisation abusive de procédures et de démarches administratives par un partenaire pour exercer un contrôle, une domination ou une pression sur l'autre partenaire. Ces violences peuvent inclure des actions telles que le contrôle des ressources administratives (empêcher l'accès de l'autre partenaire à des ressources administratives essentielles, comme les documents d'identité, les cartes de sécurité sociale, ou les documents financiers). Ces violences administratives sont souvent invisibles et difficiles à prouver, mais elles peuvent avoir des conséquences graves sur la victime, et rendre compliquer les démarches nécessaires dans l'obtention de droit suite à son départ.

Aucun auteur ne mentionne une quelconque violence de ce type. En ce qui concerne les victimes, on trouve seulement trois mentions de violences administratives, deux pour la confiscation de la carte d'identité, et une pour les comptes courants d'assurances sociales ou d'aide sociale.

« Par exemple, admettons ma carte d'identité pour aller chercher un colis, je revoyais plus ma carte d'identité » — Victime 15

Dans le questionnaire en ligne, 14 des répondants mentionnent des violences administratives. Parmi eux, cinq ont signalé une rétention de carte d'identité, cinq ont

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône mentionné la fermeture de compte bancaire, et neuf ont indiqué des actes liés à des papiers concernant la famille, tels que le livret de famille.

📊 27 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré avoir subi des violences administratives de la part de leur partenaire de vie. L'essentiel des faits rapportés concerne la confiscation des papiers d'identité et la fermeture de comptes, ces deux formes de violences étant mentionnées par 55 % des répondants concernés.

👉 Les violences administratives ont été très peu abordées dans les entretiens, non que ce ne soit pas un problème récurrent, mais les personnes interrogées ont davantage consacré de temps de parole aux autres types de violence.

3.3 Des carrières construites dans la violence

Le cadre de vie familiale influence les parcours de vie, comme l'a théorisé P. Bourdieu avec sa notion d'*habitus*. Les individus sont influencés par leur héritage familial, bien que ce dernier n'impose pas des parcours de vie déterminés. La vision du couple avec laquelle les enquêtés ont grandi n'est pas sans conséquence sur leur propre représentation du couple et des relations entre les hommes et les femmes.

Notre étude montre l'importance de l'héritage familial dans les récits des enquêtés, notamment à travers les violences physiques entre les parents. Plus de la moitié des auteurs et un peu moins de la moitié des victimes ont grandi dans une famille dysfonctionnelle. La loi reconnaît aujourd'hui les enfants témoins de violences conjugales comme des victimes, influençant leur vie future. En effet, lorsque la norme familiale est à la violence, victimes comme auteurs peuvent se construire avec elle sans plus la percevoir comme anormale. « Les hommes violents ont été des enfants maltraités » (Welzer-Lang ; 1991).

« J'ai vu ma mère se faire taper par mon père pendant des années, on a fini par être placés, ils se remettaient ensemble, ils arrêtaient sans arrêt, enfin on a vécu là-dedans. » — Auteur 2

« Mon père était violent (...) Ma sœur aînée et moi, on a dû intervenir plusieurs fois, parce qu'il a failli tuer. » — Victime 19

Les enquêtés relatent aussi des violences psychologiques et des situations où la violence parentale a normalisé leur propre perception de la violence. Il n'est donc pas étonnant de retrouver « une répétition ou reproduction des situations de violences vécues pendant l'enfance » (M. Jaspard ; 2003). En effet, l'exposition « précoce et répétée au spectacle de la violence est un facteur de risque non négligeable, car elle augmente les comportements violents et plus encore la tolérance à la violence » (A. Vernet et al. ; 2006).

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« Parce que mon père il battait ma mère et puis après il me battait moi. Donc la violence j'ai subi depuis tout petit. Et pour moi donc, ça c'est banal. » Auteur 15

« C'était normal au départ vu que c'était que des gifles. J'avais déjà vu mes parents se disputer et avoir des gifles aussi. » — Victime 16

La monoparentalité, souvent due à un décès ou une séparation, est une autre constante chez les victimes comme chez les auteurs. La perte d'un parent pour les victimes pendant l'enfance entraîne des répercussions à long terme, affectant l'identité des individus.

Pour 3 auteurs, la socialisation à l'ancienne par des aïeux peut favoriser l'adoption de stéréotypes de genre plus marqués, car davantage prégnants chez les générations plus âgées (enquête DREES de 2024). Les stéréotypes de genre constituent un obstacle à la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et favorisent la discrimination fondée sur le genre. Les individus élevés par leurs grands-parents risquent davantage de reproduire des rapports de genre (S. Genest Dufault, C. Castelain Meunier ; 2017).

« C'est ma grand-mère qui m'a éduqué. Sauf que ma grand-mère quand j'avais 7 ans elle en avait 75. Donc euh... on va dire que bah voilà, elle restait à la maison, elle faisait à manger, elle allait pas en boîte de nuit (rires). C'était pas la femme qu'on connaît... c'était pas la femme des temps modernes je veux dire [...] ma vision du couple a déjà un siècle de retard entre guillemet parce que j'ai vu la vision du couple de mes grands-parents qui pour moi était le couple modèle avec la femme qui reste à la maison, qui sort pas donc moi c'est très... c'est un handicap en fait, c'est très compliqué de vivre avec la femme des temps modernes, ça marche plus comme ça en fait. » — Auteur 4

Le sentiment de ne pas être désiré par ses parents et le favoritisme au sein de la fratrie sont également récurrents, impactant la construction identitaire et les opportunités éducatives et professionnelles.

« J'étais un accident, qu'ils avaient voulu m'avorter et que du coup ils ne l'avaient pas fait parce que mes mains étaient déjà formées, mais qu'ils ne me voulaient pas du tout. Ce sont mes parents qui me l'ont dit, j'avais 6 ans, donc je m'en rappelle et je pense que ça, ça fait une faille en moi. » — Victime 16

Les violences sexuelles subies pendant l'enfance sont des facteurs marquants, influençant les parcours de vie. Les victimes normalisent souvent ces violences en raison de leur habitude à les subir.

« Oh je prenais des toises étant gosse oui. Mon beau-père surtout.[...] Maintenant on a plus le droit de mettre une fessée à un enfant, c'est de la maltraitance infantile. Putain je me prenais des taules dans la gueule. Ça faisait rentrer des

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
*choses, avec un peu d'aide. On n'est pas mort hein. Quel gosse n'a jamais pris de
toise? Ce qui ne tue pas rend plus fort.» — Auteur 10*

*« Et mon papa en fait, enfin y a eu des abus sexuels quand j'étais petite de sa part
[...] J'avais 7 ans. Moi quand je témoignais, je le défendais. Donc moi j'étais bah
moi je prends mon bain avec mon papa, mais c'est normal. Voilà oui des fois bah
oui, je dors avec lui, mais c'est normal.» — Victime 7*

Le couple hétérosexuel, en tant qu'institution, reproduit des rôles genrés, influençant la perception de la normalité des violences subies. La banalisation des actes violents dans le quotidien des victimes et la hiérarchisation des violences montrent comment l'habitude à la violence transforme la perception de la normalité.

*« Parce que dans ma famille en fait que ce soient mes tantes ma grand-mère,
dans ma famille, les hommes ont toujours été méchants avec elles. C'est toujours
les femmes qui prenaient.» — Auteur 15*

« Pendant longtemps... je pensais presque que c'était normal.» — Victime 4

En voyant le père être violent envers la mère, le garçon sera amené à intégrer l'idée selon laquelle il peut résoudre les conflits avec sa conjointe en utilisant la violence. Les instances de socialisation, les parents ici en l'occurrence, apprennent aux enfants non seulement des rôles de genre, mais aussi des places à tenir dans une famille en tant que conjoint. Les victimes elles finissent par croire qu'elles sont responsables des violences, un processus qui installe la violence au sein du couple.

*« Puis il disait toujours "si toi t'as un problème moi j'en ai pas", donc c'est que le
problème vient de moi, c'est que c'était moi qui étais fautive, c'est que si ça
fonctionnait pas de notre couple c'est ma faute.» — Victime 1*

« Je pensais que c'était moi le problème en fait.» — Victime 9

Enfin, les relations violentes sont marquées par une réciprocité inégale et une négociation constante de pouvoir, plaçant les femmes comme principales victimes dans la majorité des cas. Cette reproduction est très contrastée selon le genre. Ainsi, les filles victimes de violences durant l'enfance seront plus susceptibles de devenir des femmes victimes tandis que les garçons des agresseurs. Cette reproduction genrée est une « sorte de pérennisation de la domination masculine » (M. Jaspard et al ; 2003).

Une fille ayant vécu avec l'image d'un père violent avec sa mère apprendra qu'il est normal que son partenaire règle les conflits par la violence. Au cours des observations, il a effectivement été possible de remarquer à plusieurs reprises que les victimes ainsi que les

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
compagnes des hommes rencontrés avaient déjà été violentées durant leurs relations
passées.

☞ Le rapport à la violence débuté pendant l'enfance et les structures familiales influencent profondément les parcours de vie des enquêtés. Les violences subies, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, ainsi que les configurations familiales monoparentales ou non désirées, jouent un rôle crucial dans la construction identitaire et les trajectoires de vie.

3.4 Des facteurs expliquant la survenue de la violence

3.4.1 La parentalité

Pour les victimes, l'évocation des enfants comme sujet de tension débouchant sur des violences est prépondérante (14/20 victimes). La grossesse (10/20 victimes) est souvent montrée comme un point de bascule.

«Il n'y avait pas de truc de fou, pas de truc notable, et c'est après quand je suis tombée enceinte où là ça a été open-bar». — Victime 15

Pour 2 auteurs, les crises engendrées en rapport aux enfants s'appuient sur le fait de ne plus pouvoir les voir. Ce point est clairement évoqué comme un facteur déclencheur de violence.

«Je suis allé à son taff. J'y suis allé comme ça. J'ai attendu qu'elle arrive. J'étais dans la voiture. J'ai attendu qu'elle sorte et je l'ai prise par le col. "Tu n'as pas le droit de me prendre mes enfants! Maintenant ils sont où les enfants?", Et elle m'a dit "tu ne les reverras jamais!" Et là, elle en a pris une... Il a fallu qu'on m'arrête. Je l'ai attrapée. Je lui ai dit, je vais te tuer. J'étais tout blanc vraiment, j'étais tout blanc. J'avais les yeux tout dilatés. Je lui ai dit "tu vas mourir!" Tout le monde a voulu m'arrêter, tout le monde était sur moi, mais il y en a pas un qui a réussi à me la faire lâcher. Et je leur ai dit "Vous pouvez faire ce que vous voulez, mais je ne lâcherai pas!" Dans ma tête, elle m'avait enlevé les enfants, donc elle m'avait enlevé la vie.» — Auteur 15

Les conflits liés aux enfants représentent une des causes principales de dispute selon 36% des répondants aux questionnaires en ligne.

3.4.2 L'alcool et les stupéfiants ?

« En fait, je suis là parce que j'ai un mauvais comportement. Surtout quand je bois un coup. Quand je bois un petit coup, je n'arrive pas trop à me contrôler. Sinon en temps normal je suis plutôt calme. Je suis pas pareil. » — Auteur 17

« Il consommait du cannabis. Voilà assez à outrance au final. Alcool aussi hein. Bon une bière, un whisky. Mais bon ça va vite 1 whisky, 2 whiskys, 3 whiskys dans une soirée, ça peut aller très vite au niveau violence » — Victime 7

Si l'approche pathologique attribue les violences conjugales à des dysfonctionnements mentaux ou à la consommation de substances, telles que l'alcool, cette explication est largement critiquée, car elle ne justifie pas pourquoi les hommes sont majoritairement les agresseurs (Jaspard, 2011)¹. Bien que l'état d'ébriété soit souvent un facteur aggravant, il ne suffit pas à expliquer ce phénomène (Dieu F. & P. Suhard ; 2016), *Justice et femme battue*, Paris, Éditions L'Harmattan. En effet, les témoignages des victimes mentionnent l'état sous stupéfiants dans seulement 11 cas sur 20. Par ailleurs, 17 auteurs sur 21 ont consommé des substances psychotropes, mais comme il s'agit d'une population condamnée où l'alcool est un facteur aggravant, il y a sans doute ici une surreprésentation de ces cas.

Et comme nous le voyons tout au long de ce rapport, tout un ensemble de représentations et de stratégies de domination sont mises en œuvre. Par ailleurs, l'alcool apparaîtrait davantage comme l'étincelle qui allume la mèche dans certaines situations, sans être pour autant au cœur de la dynamique conjugale dysfonctionnelle (R. Goujat ; 2022).

Par exemple, en ce qui concerne les extraits qui introduisent cette section, la victime 7 parle, en dehors de toute consommation d'alcool de son partenaire, de comportements problématiques tels que le dénigrement sur les réseaux sociaux, la volonté de l'isoler de ses proches, la tentative de lui reprendre ses enfants hors cadre légal, ou encore des attitudes visant à la culpabiliser lorsqu'elle est victime d'un accident de voiture dont elle n'est pas

¹ Selon Jaspard (2011), l'enquête ENVEFF offre une perspective plus nuancée sur le lien entre alcool et violence. Bien qu'une relation entre violence et alcoolisme soit observée, le lien de causalité reste difficile à établir. Jaspard souligne que la majorité des femmes victimes de violence conjugale ne signalent pas de problèmes d'alcool dans leur couple, tandis que l'alcoolisme est associé aux violences les plus graves. Ainsi, Jaspard considère que l'alcoolisme est davantage un catalyseur qu'une cause directe de la violence, renforcé par l'association sociale entre consommation d'alcool et virilité.

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône responsable. Ainsi, comme dans bien d'autres cas, bien qu'étant un facteur aggravant, l'alcool n'est pas la clé de voûte des violences conjugales de ce foyer.

Pour ce qui est de l'auteur 17, il apporte comme motif de son agression le caractère intrusif de sa compagne, ainsi que le fait que ses enfants lui aient été retirés.

▣ Les conflits liés à une consommation d'alcool représentent une des causes de dispute selon 40% des répondants aux questionnaires en ligne.

3.4.3 La jalousie

La jalousie est une thématique prégnante dans les histoires de couple relatées tant par les victimes que par les auteurs. La jalousie est mentionnée au moins par 14 victimes sur 20 comme source de discorde et par 9 auteurs sur 21 au moins. Cette jalousie peut se manifester des deux côtés, à la fois chez la femme et l'homme, mais elle peut devenir un facteur déclencheur de violence (verbale, physique, psychologique) lorsqu'elle est manifestée par l'homme. En effet, il est relativement fréquent que les deux parties éprouvent de la jalousie, cependant les réactions face à ce sentiment s'exprimeront différemment selon le genre de l'individu. Une étude (C. Bélanger, B. Bourassa, L. Lachance ; 2006) montre que face au sentiment de jalousie provoqué notamment par une infidélité, les hommes auront tendance à ressentir de l'agressivité et de la colère tandis que les femmes éprouveront des sentiments dépressifs.

En ce qui concerne les victimes, ce sentiment de jalousie était souvent le prétexte pour mettre en œuvre tout un ensemble de contrôle et de surveillance. Il est également à l'origine de passage à l'acte violent.

«C'était ma première et dernière relation. Alors par contre, c'était lui qui me trompait, mais c'était moi qui avais des amants. Et ça, quand je coupe la tête tout de suite, je dis... Je n'avais jamais eu d'amant.» — Victime 18

«Ne serait-ce que d'en voir un s'approcher d'elle et l'embrasser ou je sais pas quoi... mais ça me rendrait ouf dans ma tête. Dans ma tête je me dirais "anhh elle a réussi à tourner la page comme ça" attend je vais lui montrer moi quelle page il faut qu'elle garde en tête. Je vais y aller, son gars je vais le briser pis elle je lui dirais maintenant tu te rappelleras la dernière image de moi. Tu me vois

bien là, tu m'encadres bien? ben là c'est la dernière image. Tu pourras jamais l'enlever de ta tête cette image-là. Je serais tellement énervé pis jaloux que...» — Auteur 1

Certains auteurs admettent clairement leur penchant à la violence et justifient leur passage à l'acte lorsqu'ils apprennent une infidélité en leur absence.

«C'était des images quoi, des sexes des autres mecs, des SMS, ouais ton mec il est plus en prison, viens, je lui dis ce qu'il s'est passé entre nous. Moi j'appelais le gars, le gars il est venu chez nous, et il m'a raconté de A à Z ce qui s'est passé. Elle se prostituait. C'est chaud.» — Auteur 19

«Elle savait que ça me faisait mal. Que ça me faisait péter les plombs l'histoire qu'elle s'était prostituée. Elle me l'a redit. Et elle m'a dit "je n'ai pas fait que ça"...» — Auteur 13

D'autres auteurs mentionnent des scènes de jalousie de leur partenaire de vie à la suite d'une ancienne relation.

«À l'époque? Ouais. De toute façon, depuis 2020, depuis l'affaire, depuis la cassure, c'était déjà une source de conflit, en fait. Après, à chaque dispute, à chaque... Ça revenait. Ça revenait tout le temps. Et c'était un cercle... Ça faisait que ça. Mais autant de son côté que du mien parce que du coup, elle commençait à me dire "Ouais, mais toi t'étais avec l'autre, machin" pis moi forcément de l'autre côté "ben pis toi pareil". Voilà c'était comme ça. Mais ça a été comme ça pendant encore trois ans après donc c'était des hauts, des bas, c'était compliqué.» — Auteur 11

Dans tous les cas, on voit que les logiques qui vont suivre par rapport aux partenaires de vie varient d'un individu à l'autre. Une grande majorité d'auteurs ont développé des comportements de surveillance, et réinterprété tout fait et geste en fonction d'une supposée infidélité. Une attitude de possessivité est davantage de mise (comme on a pu le voir précédemment avec les violences numériques). L'émotion jalouse constitue l'une des principales causes de violence conjugale et celle-ci serait une stratégie utilisée, principalement par le conjoint, dans le but de sauvegarder sa position dominante au sein du couple. De ce fait, la jalousie est utilisée comme une « tactique de contrôle qui survient lorsque des menaces mettent en péril la relation primaire et l'estime de soi et cela en raison de la probabilité que le partenaire de vie choisisse quelqu'un d'autre» (Nadler et Dotan, 1992).

«Je pouvais pas aller au sport aussi maintenant parce qu'au sport les femmes elles se font draguer donc je peux pas aller au sport» — Victime 4

Si les hommes ont tendance à « blâmer leur partenaire lorsqu'ils vivent de la jalousie », les femmes auront « plutôt l'habitude de se blâmer elles-mêmes » (C. Bélanger, B. Bourassa, L. Lachance ; 2006). Ainsi, on trouve de nombreuses femmes qui ont tendance à se remettre en cause, à remettre en cause leur capacité à plaire à leurs compagnons.

« Elle avait 50 ans, maintenant elle a 60 ans, elle avait une quarantaine d'années, donc comme j'étais beaucoup plus jeune, forcément il y avait les 10 ans d'écart qui séparaient. Elle m'a dit, "regarde comment elle est, elle est quand même vachement mieux que toi alors qu'elle est plus vieille que toi". Donc ça serait maintenant, je lui dirais, "je t'emmerde". Mais à cette époque-là, j'ai juste baissé les yeux. » — Victime 20

La jalousie est souvent perçue comme étant « une preuve d'amour ». Cette idée est fortement ancrée dans les représentations du couple exclusif. Des statistiques montrent effectivement que « les femmes perçoivent souvent la jalousie de leur conjoint comme un indice du sérieux de leur engagement » (C. Bélanger, B. Bourassa, L. Lachance ; 2006). Cette vision se retrouve également dans les discours masculins.

« Pis des fois j'ai du mal à... ben quand t'aimes quelqu'un on l'aime quoi c'est tout. On tient à elle. Bon je suis un peu jaloux, mais bon dans ce qu'il faut » — Auteur 3

« Donc quand je le voyais le lendemain, donc la première fois, j'ai pété un câble, hein. Je lui ai dit, "mais t'es un grand psychopathe, t'as un grand malade, tu fais quoi là? T'es en train de me surveiller?" "Mais non, je t'aime, c'était trop dur de t'attendre..." donc. Voilà, au début c'était psychopathe, mais je me rendais compte. Mais je pensais que finalement c'étaient des preuves d'amour.» (Victime 9)

📄 Les conflits liés à la jalousie représentent une des causes de dispute selon 38% des répondants aux questionnaires en ligne.

3.4.4 Le « caractère »

La violence latente présente chez les auteurs est souvent associée à des traits de caractère qu'ils qualifient eux-mêmes d'impulsifs, émotifs ou nerveux. Ainsi, ils sont 12 à s'attribuer ce type de qualificatif, un constat que l'on retrouve dans une moindre mesure chez les victimes.

« Ouais parce que moi j'ai beaucoup du côté de mon père. Il était impulsif, rancunier et moi c'est pareil. » — Auteur 12

« Il était même en colère, j'entendais crier, il shootait dans des cartons, enfin que mon petit il avait à peine 6 mois parce qu'il trouvait pas une couche ou qu'il trouvait pas un body, donc il était toujours très nerveux. » — Victime 11

La gestion des émotions, notamment de la colère, est influencée par les structures sociales liées au genre et à la classe. Les hommes sont socialisés pour exprimer la colère et l'agressivité, tandis que les femmes doivent être douces et empathiques, faisant de l'expression des émotions un puissant marqueur de genre.

Les hommes sont ainsi plus susceptibles de réagir par la colère, pouvant engendrer de la violence. Bien que tous les hommes ne soient pas violents, les différences de genre dans la commission de violences sont significatives. Certains auteurs de violences conjugales, souvent renfermés, n'expriment pas leurs émotions, un trait lié à la socialisation viriliste. Les stéréotypes de genre perpétuent l'idée que les femmes sont plus émotionnelles tandis que les hommes inhibent l'expression de leurs émotions, contribuant à ces comportements émotionnels genrés.

Welzer-Lang (1991) note que « l'homme violent a peur de parler, d'exprimer ses émotions, de pleurer », des qualités associées au féminin et dévalorisées. De nombreux hommes interrogés dans les entretiens illustrent ces stéréotypes, accumulant les non-dits jusqu'à « l'explosion » ou « la goutte de trop », souvent mentionnées pour expliquer le passage à l'acte violent. On retrouve ces constats tant chez les victimes que chez les auteurs.

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

«Parce que lui il ne dit rien et il monte en pression. Et après c'est une vraie cocotte-minute.» — Victime 5

«Je gardais tout pour moi pis après ça explosait.» — Auteur 5

3.4.5 La séparation

La séparation constitue un moment crucial dans l'exercice de la violence conjugale. L'enquête Virage (Violences et rapports de genre), réalisée en 2015 auprès de 27 268 personnes, le confirme : la violence ne s'arrête pas avec l'annonce de la séparation, mais elle s'accroît souvent. Parmi les personnes séparées depuis plus d'un an, 10 % des femmes déclarent avoir subi des violences de la part d'un ou plusieurs ex-partenaires, contre 3 % des hommes (Brown, Mazuy, 2022). La séparation est identifiée comme un pic de violence dans la relation, représentant le moment le plus risqué pour les victimes (De Puy, Gillioz, Ducret, 2002).

L'exercice de la violence ne peut être considéré comme un manque de contrôle, mais plutôt comme un moyen pour les auteurs de maintenir leur emprise sur leur conjointe. Les chercheurs, comme Dutton (1996) et Chamberland (2003), montrent que les auteurs de violences conjugales éprouvent des difficultés face à la séparation et à la solitude, ce qui peut provoquer des actes de violence.

«Moi je suis descendu, et là ma femme s'est habillée, elle a pris ma fille. Ça, ça me fait mal au cœur parce que voilà, quand il y a une dispute elle prend toujours ma fille en otage et en fait elle veut toujours partir avec ma fille. Elle est descendue, elle est partie avec ma fille. Au moment où elles sont arrivées vers moi, j'ai empoigné un couteau de cuisine, j'ai dit "si tu sors je te plante", j'ai pris le couteau, je l'ai mis au-dessus de ma tête. [...] La colère, voilà, ça a duré une fraction de seconde. J'ai pris, j'ai dit la chose sur la colère, je l'ai posée, je l'ai lâché. J'ai très bien compris que voilà. Si elle serait partie... moi je suis pas quelqu'un qui aime me retrouver tout seul.» — Auteur 6

«Et moi, j'étais que je ne veux pas tourner avec lui, que je ne le pardonne pas, que ça y est, je ne veux plus de lui. Et lui, il n'était pas d'accord. Il a dit que moi, je ne veux pas, je veux tourner à la maison, je veux rester avec elle, je ne veux pas divorcer. Je lui ai dit que "tant pis, moi je vais divorcer". Et je lui ai dit que je ne veux pas, je ne voulais pas pardonner. C'est tout.» — Victime 3

De nombreuses recherches confirment que les hommes perçoivent souvent la séparation comme une trahison et un attentat à leurs droits, justifiant ainsi la vengeance et la

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
punition de la femme (Jaspard et al., 2003 ; Romito, 2011). La souffrance et l'impuissance ressenties par les hommes face à la séparation de leur conjointe ou de leurs enfants peuvent entraîner des réactions violentes. Dans certains cas, les enfants sont instrumentalisés pour exercer une violence psychologique sur l'ex-partenaire, aggravant les souffrances liées à la séparation (Romito, 2011).

«La seule fois où je suis parti en sucette avec elle, c'est quand elle m'a empêché de voir mes enfants pour plus que je les voie, qu'elle ferait tout pour plus que je les voie, et qu'elle me les retirerait en fait... [...] Dans ma tête, elle m'avait enlevé les enfants, donc elle m'avait enlevé la vie. Et c'était vraiment comme ça dans ma tête de base, je voulais la tuer.... Je voulais lui enlever la vie. Je voyais vraiment... Je voyais tout noir quoi!» — Auteur 15

«Et puis à chaque fois, donc à 18 h 30 avec l'apéro. Les messages d'insultes, les messages de harcèlement, etc., puis. Au bout d'un moment j'avais compris. Donc à 18 h 30 c'est bon, même pas la peine de regarder et donc il a commencé à faire pareil sur celui de [fils] pour essayer de... Et donc à un moment j'ai dit "Si t'as quelque chose à me dire, tu passes par moi. [fils] n'a rien à voir là-dedans" donc, mais c'est moi qui répondais sur le téléphone de [fils] donc je pense qu'il a compris. À 18 h 30 c'est bon.» — Victime 6

3.4.6 Les autres causes

Les autres causes qui sont évoquées sont moins nettes. 9 des 20 victimes déplorent des faits anodins, imprévisibles (causes triviales, reproches sur la tenue du ménage) qui vont déboucher sur des violences. Ce côté imprévisible est moins présent dans le discours des auteurs.

«Il me tape tous les jours parce que je pourrais pas faire à manger, que je pourrais pas faire le ménage, que j'ai pas de force pour ma vie.» — Victime 3

«Et du coup, je pars en cacahouète. Dès qu'on me dit quelque chose... on peut me dire des choses bien, mais dès qu'on va me dire quelque chose que moi je vais prendre pas à la légère je m'énerve.» — Auteur 19

Parmi les autres causes plus anecdotiques, on retrouve des conflits avec la belle-famille, des préoccupations d'ordre financier, la présence de tiers, les plaintes déposées auprès des instances judiciaires, et d'autres facteurs contextuels qui peuvent agir comme déclencheurs de violence.

📄 Les conflits dont l'origine est difficile à identifier représentent une des causes de dispute selon 33 % des répondants aux questionnaires en ligne.

Les conflits liés à des échanges qui dégènèrent représentent une des causes de dispute selon 44 % des répondants aux questionnaires en ligne.

👉 La violence conjugale trouve ses origines dans divers facteurs. La parentalité est un déclencheur majeur, avec des tensions autour des enfants et la grossesse souvent à l'origine des violences. L'alcool et les stupéfiants aggravent fréquemment les comportements violents, bien qu'ils ne suffisent pas à expliquer le phénomène. La jalousie, citée par de nombreuses victimes et auteurs, sert souvent de prétexte pour le contrôle et la surveillance, renforçant les dynamiques de domination dans le couple. Les traits de caractère impulsifs ou nerveux sont souvent invoqués par les auteurs pour justifier leurs actes, ce tempérament généré trouve son origine dans la socialisation genrée renforçant ce trait de caractère chez les garçons. La séparation constitue un moment particulièrement critique, où la violence peut s'intensifier, les auteurs percevant souvent la rupture comme une trahison. Enfin, des facteurs plus anecdotiques comme des conflits avec la belle-famille, des préoccupations financières ou des faits anodins peuvent également déclencher des violences, illustrant la complexité des dynamiques en jeu.

3.5 Les modes d'adaptation à la violence

Le concept *d'institution totalitaire* développé par Erving Goffman pour appréhender le monde carcéral ou psychiatrique (Goffman, 1968) peut être utilisé pour comprendre certaines dynamiques présentes dans les unions marquées par des violences conjugales. Une institution totalitaire, selon Goffman, est un lieu où les individus sont coupés du monde extérieur, soumis à des règles strictes et omniprésentes qui régissent leur vie quotidienne. Cette notion peut être appliquée au contexte du couple lorsque la relation des partenaires devient un cadre de violence et de contrôle intense. Nous avons pu voir que le contrôle peut s'appliquer au niveau numérique, géographique, administratif, verbal, par la contrainte du corps.

Dans les unions où règnent des violences conjugales, la maison et la relation matrimoniale deviennent des espaces de confinement et de contrôle similaires à une institution totalitaire. Le conjoint violent impose des règles strictes, contrôle les mouvements et les interactions de la victime, et crée un environnement de peur et de répression.

Goffman décrit également *l'adaptation secondaire* comme des stratégies développées par les individus pour préserver un certain degré de liberté et d'autonomie au sein de l'institution totalitaire. Ces adaptations permettent de survivre dans un environnement répressif tout en maintenant une certaine forme d'identité personnelle. Les victimes de violences conjugales développent également des stratégies d'adaptation secondaire pour faire face à la domination et à la violence. Quinze d'entre elles mentionnent des stratégies pour faire face aux comportements de leur partenaire de vie et à ses violences. L'adaptation pour endurer les violences peut prendre plusieurs formes.

«Je pense que je me suis pas mal réfugiée dans les cachets.» — Victime 17

Afin de passer le moins de temps possible avec son partenaire, toute une organisation peut être mise en œuvre

« Et puis bah tant que je pouvais rester au boulot, je restais au boulot, je préférais mourir sous le travail que à la maison » — Victime 6

Pour ce qui est des violences sexuelles, elles peuvent éviter le lit conjugal ou feindre le sommeil pour esquiver les moments qu'elles considèrent comme les plus risqués, sans faire perdre la face à leur partenaire (Goffman, 1974).

« En fait ont se calculait pas avec mon ex-conjoint quoi je veux dire il rentrait du boulot et il allait au lit et moi je restais devant la télé pour éviter d'aller dans le lit conjugal, ça évite de faire quelque chose » — Victime 7

La victime peut utiliser la ruse ou la simulation pour éviter la violence directe, une méthode pour survivre sans provoquer de confrontation.

« Il me disait rognons sort du lit sinon je te fous un coup de carabine. Donc il me répétait ça répétition à répétition j'ai fait la mort je me suis dit faut qu'il croie que je dors donc j'ai attendu qu'il s'endorme » — Victime 16

Il peut s'agir d'adopter des stratégies d'occupation de la maison et des précautions pour défendre sa vie ou celle de ses enfants.

« j'ai toujours essayé de le protéger (son fils) donc de prendre à sa place » — Victime 6

« Puis moi, après, j'ai fait chambre à part. J'ai mis mes deux filles dans la même nuit, moi je faisais de chez moi part, mais je dormais quand même avec un couteau sous l'oreille » — Victime 19

Cette stratégie de dormir séparément et avec une arme à proximité montre l'intensité de la peur et le besoin constant de protection ressentis par la victime.

D'autres stratégies visent à s'excuser même si les torts ne sont pas imputables à la victime.

« Et quand c'était lui qui me tapait et tout, en fait après il me mettait la faute sur moi. C'était moi. Donc moi en fait je m'excusais. Pour qu'il s'arrête de me battre, je m'excusais. Je savais que je n'avais rien fait. Mais c'était la seule façon, en fait. Je me mettais par terre, en fait, où j'y étais déjà, tout dépend. Et en fait, je m'excusais. Et c'était sa seule façon » — Victime 16

Les excuses répétées, bien que non justifiées, deviennent une stratégie pour arrêter la violence et minimiser les agressions.

Pour s'adapter, et ne pas éveiller de doutes dans l'entourage et ne pas endosser les stigmates honteux des violences conjugales, après des épisodes de violences physiques, la victime peut masquer les preuves de violence.

«Les violences physiques, c'étaient des coups. Franchement, c'étaient des claques, c'étaient des coups de poing. Mais jamais au visage. C'était juste sur le corps. Et le plus gros qu'il ait laissé de marque, c'était au niveau de la strangulation. Voilà. Et là, j'ai juste été travailler avec le foulard pendant 15 jours» — Victime 20.

Porter un foulard pour dissimuler les marques de strangulation montre la stratégie de la victime pour cacher les signes de violence aux autres, tout en continuant à vivre une apparente normalité.

Les adaptations peuvent prendre une tout autre forme, se rapprochant du suicide fataliste développé par Émile Durkheim (Durkheim, 1897). Face à une régulation excessive, où les victimes se sentent opprimées par des règles strictes, certaines peuvent décider de fuir en mettant fin à leurs jours. Ainsi, cinq victimes parlent d'idées suicidaires récurrentes pour échapper à une situation insoutenable.

«J'ai fait quand même deux grosses tentatives de suicide» — Victime 18.

D'autres vont utiliser l'automutilation, faute de pouvoir s'en prendre à l'auteur en réaction.

«Mais ça m'est arrivé effectivement d'avoir des excès de violence. Moi je me suis déjà vu taper ma tête contre le mur parce que je lui parlais et puis qu'en fait ça voulait pas rentrer. Et puis ben on a l'impression de devenir complètement tarée quoi» — Victime 7.

La comparaison entre l'institution totalitaire de Goffman et les unions dans le cadre des violences conjugales révèle des similitudes frappantes. Les victimes adoptent des stratégies d'adaptation secondaire pour naviguer dans un environnement de contrôle et de répression. Ces stratégies, bien qu'elles permettent de survivre à court terme, soulignent la profondeur de l'oppression vécue par les victimes et la nécessité de reconnaître et de traiter ces dynamiques pour apporter un soutien efficace. Certaines victimes, face à l'intensité de la

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
violence et du contrôle, peuvent même penser au suicide comme une forme ultime d'évasion, ce qui renforce la gravité de la situation et l'urgence d'une intervention adéquate.

☞ Le concept d'institution totalitaire d'Erving Goffman peut être appliqué aux unions marquées par des violences conjugales. Dans ces contextes, la maison et la relation matrimoniale deviennent des espaces de confinement et de contrôle, où le conjoint violent impose des règles strictes et crée un environnement de peur et de répression. Les victimes développent des stratégies d'adaptation secondaire pour survivre, ou masquer les preuves de violence pour maintenir une apparence de normalité. Ces adaptations, bien qu'elles permettent de survivre, soulignent l'oppression intense vécue par les victimes. Certaines victimes, face à une régulation excessive, peuvent même envisager le suicide comme une évasion ultime, révélant la gravité de leur situation et l'urgence d'une intervention.

3.6 La fin du couple

Les violences conjugales sont souvent comprises à travers le cycle de la violence (Walker, 1979), qui inclut des phases d'accumulation de tension, d'explosion de violence, de justification (lune de miel) et de calme relatif. Ce cycle permet de mieux appréhender la complexité des dynamiques de contrôle et de domination au sein des relations abusives, et éclaire les raisons pour lesquelles les victimes trouvent difficile de quitter leur agresseur, même après des épisodes de violence critiques.

3.6.1 Les raisons conduisant la victime à rester

Pour les professionnels de la santé, du secteur social, et de la justice, le comportement des victimes peut parfois sembler incompréhensible ou frustrant. Il est crucial de reconnaître que les phases de « lune de miel » et de justification jouent un rôle clé dans le maintien de la relation abusive. Comprendre que la victime est piégée dans un cycle de violence et de manipulation psychologique aide à expliquer pourquoi elle peut rester, malgré des épisodes de violence graves.

Rester dans l'espoir d'une amélioration

Dans notre étude, il apparaît que la violence instaurée par les auteurs vise à créer un climat de dépendance et de peur chez la victime. La phase de justification, ou « lune de miel », est particulièrement insidieuse, car elle offre à la victime une illusion de changement et d'amour. L'agresseur peut présenter des excuses, promettre de ne plus recommencer, et multiplier les gestes d'affection, renforçant ainsi l'espoir de la victime que la relation s'améliorera. Cette alternance entre violence et réconciliation lie émotionnellement la victime à l'agresseur, rendant l'évasion extrêmement difficile.

« Mais en fait, je marquais pas dans la plupart du temps, donc y avait eu juste toute la première fois, les violences avec des coups de poing sur les jambes donc, fin 2018 où j'avais marqué, mais c'était la première fois, (...). Mais là j'ai laissé passer parce que ben j'étais amoureuse. Et puis je me suis dit je sais pas ce qui

lui est passé par la tête, je sais pas là, il a pété les plombs, je vais lui laisser une 2ème chance...» — Victime 12

«Oui. Après, il y a une fois, il m'a mis une claque. Donc là, en fait, je sais pas pourquoi j'ai pardonné. En fait, il m'a dit "C'est l'alcool". C'est donc c'est vrai qu'il buvait du whisky hein? Comme si ça se fait hein. Des fois le whisky il y en a, ça les rend méchants» — Victime 14

«Au départ, le week-end, il y avait des engueulades et c'était des gifles. Mais moi, je ne voyais pas. Enfin, je ne voulais sûrement pas le voir. Il me promettait tellement de belles choses et tout.» — Victime 16

Les raisons pour lesquelles les victimes ne partent pas sont multiples et souvent imbriquées. Elles incluent la peur des représailles, le manque de ressources financières, l'isolement social, et une faible estime de soi induite par les abus continus (Walker, 1979). La peur que les violences s'intensifient si elles tentent de quitter l'agresseur est une raison majeure de rester (Barnett, 2001).

Ne pas partir pour les enfants

8 victimes sur 20 mentionnent comme principale raison de la pérennisation de la violence qui s'exerçait sur elles les enfants. Ils constituent le facteur le plus fréquemment évoqué pour expliquer le maintien dans la relation. La victime peut craindre pour le bien-être, le bon développement ou la sécurité de ses enfants si une séparation ou sa propre mort survient, laissant l'auteur seul avec eux, sans leur mère comme garde-fou à ses accès de violence (pour 6 victimes).

«J'attendais que mon fils devienne grand parce que j'ai vu ce qu'il a fait à ses enfants, je voulais pas qu'il fasse pareil» — Victime 6

«Donc du coup j'avais pour but de me foutre en l'air. Mais je pouvais pas me suicider en laissant ma fille avec ce pourri (...) Si je me fous en l'air, ma fille pourra pas être heureuse avec lui, donc je peux pas me foutre en l'air en la laissant là comme ça avec lui en fait» — Victime 9

«J'ai sacrifié mon bonheur. J'ai sacrifié toute notre sécurité finalement, en me disant qu'il fallait que je reste le plus longtemps possible. Pour que mes enfants soient 365 jours avec moi, en fait pour leur sécurité, pour pouvoir qu'ils aillent à l'école, qu'ils puissent se lever» — Victime 11

Le fait de rester avec l'auteur pour le bien des enfants peut aussi s'appuyer sur des représentations idéalisées de la famille, centrées sur l'idée d'un père et d'une mère vivant sous le même toit (pour 2 victimes).

« Moi, je privilégie la famille avant tout. Je ne voulais pas de famille recomposée, je voulais pas ça, je suis restée, je me suis accrochée » — Victime 5

Le déni

Enfin, au-delà de la famille idéale, il y a l'image du couple, qui participe, avec la réussite professionnelle ou l'accomplissement dans certaines activités (culturelles, sportives, artistiques...), à la représentation de soi. Vouloir conserver une image de couple soudé et aimant peut conduire certaines victimes, prises dans une logique d'engagement (Lewin, 1947) (en psychologie sociale, on appelle cette tendance l'effet de gel), à ne pas vouloir voir les aspects dysfonctionnels de leur couple (Kiesler, 1971).

« Ça m'a permis de voir que j'étais dans un déni total en fait, oui, mais c'est tout ce schéma d'emprise et d'isolement qui vous façonne. » — Victime 16

Des stratégies visant à revisiter les faits pour les rendre plus acceptables socialement peuvent être mises en œuvre.

« Mais je me rappelle pas dire "il m'a cassé le nez", mais "j'ai le nez cassé", ça je sais que je le disais. (...) À l'hôpital, je crois que j'ai dit que c'était une chute et il m'a dit que c'était pas une chute ça, ou je m'étais pris un placard, oui j'ai pas dit que c'était mon mari, enfin on n'était pas mariés encore. J'ai pas dit que c'était mon compagnon qui m'avait cassé, ça c'est sûr. Il a repoussé la porte et il me dit, "Vous savez Madame, je reconnais et cetera. Enfin il y a des signes qui trompent pas". Il m'a dit une phrase et il m'a dit "Vous pouvez me parler" et en fait j'ai dit non. Il m'a dit, "je suis quand même obligé de le marquer". » — Victime 10

Des stratégies d'évitement, comme mentionné précédemment avec un foulard pour la victime 20 qui voulait cacher ses traces de strangulation, ou encore l'évitement de personnes qui pourraient dénoncer la situation ou remettre en cause l'unité du couple.

« Donc moi j'ai écarté beaucoup de monde de ma vie et puis on recevait plus sa famille que la mienne parce que chaque fois il y avait un peu des crises ou quoi que ce soit et je préférais que mes frères ne voient pas parce que je me suis dit si mes frères voient. Je savais qu'ils allaient pas être dupes en fait hein. Voilà donc du coup c'était un peu pour me protéger moi finalement non, mais plutôt pour protéger ma famille de tout ça. » — Victime 11

3.6.2 Les prises de conscience

Des acteurs clés

Dans la prise de conscience que peuvent avoir les victimes, différents facteurs, dont des tiers, peuvent accompagner, aider, voire faire prendre conscience d'une situation conjugale critique.

Au niveau des tiers, ceux qui sont les plus évoqués sont sans conteste les proches de la famille. Les proches jouent un rôle fondamental en fournissant un soutien émotionnel essentiel. Selon Walker (1979), dans son modèle du cycle de la violence, les victimes se trouvent souvent dans une phase de déni ou de justification des violences subies. Les proches peuvent aider à briser ce cycle en offrant une écoute empathique et en validant les sentiments de la victime. Ils peuvent également aider à sécuriser la victime en lui offrant un refuge temporaire ou en l'accompagnant dans ses démarches administratives et juridiques (Herman, 1992). C'est le cas pour 7 victimes, avec en tout premier lieu les mères (pour 5 des cas), qui sont perçues comme des personnes-ressources primordiales, ainsi qu'un père, un frère, et même un frère du partenaire violent. Ces personnes-ressources peuvent solliciter elles-mêmes les forces de l'ordre, essayer de convaincre la victime de sortir de la situation conjugale dans laquelle elle souffre, ou encore l'accompagner pour échapper à l'emprise. La matrilatéralité (Jonas N., Le Pape M.-C., 2007) se vérifie donc dans ces situations.

«J'avais un gros ventre très en avant et je suis assise sur une chaise chez ma mère, je pleure, mais vraiment je pleure beaucoup et elle me dit "faut que tu partes". Et il y a une amie qui est à côté par terre, assise, et elle me dit "faut que tu partes, faut que tu partes. Tu peux pas avoir ton fils comme ça, ça ira pas, ça ira jamais, il faut que tu partes".» — Victime 10

«Ah ouais il y avait ma maman qui était là parce qu'en fait j'ai eu le temps d'appeler ma maman et en fait ma maman ce temps-là j'avais pas besoin de dire un mot, elle savait si je l'appelais en plein milieu de la nuit. Le truc. Ma mère est arrivée pour lui dire, ma mère elle en a pleuré, elle est sortie de la baraque tellement elle ne supportait plus de la voir me faire souffrir comme ça.» — Victime 14

«Ma mère à ce moment-là m'a aidé à changer tous mes codes parce qu'il avait mis son empreinte digitale pour déverrouiller mon téléphone. Donc en fait elle m'a aidé à supprimer tout ça, à recréer d'autres comptes Facebook, Instagram,

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
*ce qu'on veut, parce que lui il avait tous les codes, il contrôlait tout en fait.» —
Victime 15*

L'intervention d'amis, de voisins, de collègues ou de professionnels est aussi largement citée pour aider les victimes à prendre du recul et à entreprendre des démarches de protection et de rétablissement.

« C'est sa pote qui a appelé les flics. Et quand les flics ont débarqué, il n'y avait pas le choix quoi. » — Auteur 10

« Et une fois que la police est arrivée, au même moment. Les voisins ont appelé la police, les policiers sont venus à la porte et puis je pouvais pas faire autrement, ils m'ont embarqué. » — Auteur 19

« Le voisin voulait porter plainte et tout. Et eux, ils m'avaient dit, je voyais ce qui se passait. Mais en fait, on n'a jamais rien dit parce qu'on avait peur pour toi. » — Victime 16

« Et première engueulade, c'est là que j'ai commencé à lui mettre une gifle en fait. Ça s'est mal passé. Elle a prévenu son propriétaire, son propriétaire qui est venu, ça a fait le bordel. La police est venue, voilà. » — Auteur 19

« En fait, c'est une collègue... À qui je me suis confié en disant que je souffrais, que je n'étais pas bien. Je n'étais pas bien parce que ça se voyait au travail que je n'étais pas bien. Et avec elle, on allait faire des consultations. Donc sur le temps de trajet dans la voiture, je me suis un peu confiée à elle parce qu'elle, elle m'expliquait qu'elle avait quitté le père de son gamin parce qu'il était pervers narcissique, tout ça. Et du coup, j'ai dit, écoute, moi, je crois bien que ma nana, c'est pareil et j'en peux plus. Je vais finir par te suivre. Et c'est elle qui m'a dit, écoute, fais-toi aider, n'hésite pas. » — Victime 17

« En fait, je suis partie voir ma copine sans rien dire à ma mère. Ma copine, je me rappelle toujours, m'a pris en photo. Quand elle a vu ma tête, elle m'a dit, c'est plus possible, il va te tuer. Et en fait, j'étais rouge, ça brillait. C'était tout purulent en fait. » — Victime 14

Les professionnels, notamment les travailleurs sociaux, les psychologues et les juristes, disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour accompagner les victimes de manière appropriée. Les professionnels peuvent fournir un soutien thérapeutique pour aider la victime à reconstruire son estime de soi et à élaborer des stratégies d'adaptation. Ils jouent également un rôle crucial dans l'information des victimes sur leurs droits et les ressources disponibles, et dans leur orientation vers des acteurs ou structures spécialisées.

« J'allais voir un psychologue et du coup, en fait, il n'aimait pas. Il m'a fait arrêter. Parce que dès que je rentrais, c'était "qu'est-ce que tu lui as dit?". En fait, il ne supportait pas. Et en fait, à ce psychologue-là, je lui avais déjà parlé des violences. Et elle m'avait dit de partir. » — Victime 16

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« La deuxième fois que je suis allée à l'hôpital, parce que je ne pouvais même plus bouger mon dos, ou plus rien, il m'a... Il fallait aller partout, tout partout, tout partout. Je suis allée à l'hôpital, à l'hôpital, le toubib m'a dit, direction la gendarmerie tout de suite. » — Victime 18

Enfin, les forces de l'ordre peuvent également accompagner les victimes dans leur processus de sortie et de reconnaissance des sévices qu'elles subissent. Porter plainte peut alors être envisagé comme une solution, tout en étant orienté vers des associations spécifiques d'accompagnement.

« C'est l'assistante sociale de la police. Sans elle, je ne serais jamais venue. C'est une assistante sociale de la police en fait, c'est un policier. Je suis tombée ce jour-là. En fait oui, c'est là que tout a commencé. Qu'est-ce qui m'a fait venir au CIDFF ? Ouais, l'assistante sociale de la police. » — Victime 9

Les points de bascule

Si dans la section précédente, on voit que pour 8 femmes, la raison principale de ne pas partir est de protéger leurs enfants ou de leur offrir « une vraie » famille, 8 autres victimes ont au contraire pris conscience de la situation lorsque leurs enfants ont commencé à pâtir de cette situation. Elles vont alors se battre et réagir, comme elles ne l'avaient pas fait pour elles-mêmes. La stratégie de rupture (De Puy, Gillioz, Ducret, 2002) est généralement mise en place dans un état d'urgence. Bien que la position du couple au sein duquel la violence conjugale est installée résume en elle-même un état d'urgence (Gayer, 2018), ici sont évoquées des situations dans lesquelles les enfants se trouvent en danger et qui engendreront un changement.

« Et donc quand j'ai pris la décision de me séparer de lui, quand il m'a insultée devant la petite, là je me suis dit non, enfin pas devant elle quoi, je sais pas pourquoi, enfin franchement je sais pas pourquoi, parce qu'il y a eu des trucs vachement graves avant, mais là en fait c'était le truc qui m'a fait réagir. » — Victime 15

« Ça a été le déclic. Le fait qu'il ait dû s'en prendre à mes enfants, jusqu'à présent... Mais le fait qu'il ait essayé de s'en prendre aux enfants, ça a été le déclic et ça a été terminé. J'ai pu faire machine arrière. » — Victime 20

Le départ peut être envisagé, voire préparé, mais c'est vraiment seulement lorsque l'occasion se présente que la victime passera à l'acte.

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

«Je le savais, je m'étais organisée, j'avais dans le coffre de ma voiture, toujours quelques affaires. Alors des fois, il me disait "Mais pourquoi y a ça dans la voiture?" Et moi, j'avais toujours mon sac à main à proximité, j'avais toujours une veste et les clés du véhicule.» — Victime 2

«Ben il était là, je lui ai dit hein. Je lui ai dit que je partais et je lui ai dit. Bon, effectivement, j'avais le téléphone dans une poche, les clés de la bagnole dans l'autre, hein, ça que j'ai une copine pour le cas où ça se passe mal parce que j'avais, mais j'avais peur des fois, vous savez, les réactions.» — Victime 5

Pour la seule victime qui n'a pas d'enfant, et qui se trouve dans une situation de contrôle particulièrement intense, c'est une parenthèse fortuite qui l'a conduite à se soustraire de l'emprise de son partenaire.

«Et du coup on est revenu en France. On est revenu en France, on n'avait plus de maison. Donc il m'a dit "tu pars chez tes parents, moi je vais chez mon père avec le chien et je t'emmènerai le chien quand je le déciderai". Et en fait du coup c'est là où... Je suis passée, on est rentrés en mai et on... En juin, j'ai arrêté tout contact avec lui, même si ça m'a fait mal par rapport au chien et tout. Et en juillet, j'ai demandé le divorce, en fait.» — Victime 16

Une situation d'une violence particulièrement vive et intense peut être évoquée comme un électrochoc et amener à revisiter le regard porté sur son partenaire de vie.

«Et là j'ai commencé vraiment à voir qu'il était vraiment pas normal. Et là j'ai vu, j'ai vraiment vu son vrai visage comme je ne l'ai jamais vu. Mais quand je vous dis comme je l'ai jamais vu, c'est le regard. J'ai cru qu'il allait me tuer et il avait de la bave quand il parlait tellement qu'il était en fait... c'était, mais, le petit gentil, le petit en fait, sa transformation du regard de tout en fait. Et là par contre, qu'est-ce qui s'est passé? Je tremblais, j'ai eu peur. Là, je sais pas, j'ai pour la première fois, c'est la première fois que j'ai eu. J'ai eu vraiment peur.» — Victime 9

Enfin, pour un cas, c'est le partenaire de vie qui mettra fin au couple de façon unilatérale.

«Bon je me suis dit qu'est-ce que je vais faire. Donc j'ai téléphoné à l'UDAF comme j'étais sous tutelle. Et ils m'ont dit d'aller aux femmes battues ici. Donc j'ai expliqué mon cas, mon mari veut me foutre dehors, j'ai pas de logement. Je sais pas s'il buvait ou pas, mais il était méchant, il disait ouais t'as plus rien à faire là, comme un chien.» — Victime 8

3.6.3 Porter plainte ?

Malgré des situations critiques qui perdurent, de nombreuses victimes hésitent ou choisissent de ne pas porter plainte contre leur agresseur. Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté.

Cela peut s'expliquer par une dépendance émotionnelle ou économique. Les victimes de violences conjugales développent souvent une dépendance émotionnelle envers leur agresseur, ce qui peut entraver leur capacité à porter plainte. Le cycle de la violence, décrit par Lenore Walker (1979), inclut des phases de réconciliation où l'agresseur montre des remords, ce qui peut renforcer l'attachement émotionnel et l'espoir de changement chez la victime.

«Autant mon premier mari, je ne pouvais pas porter plainte, autant lui, quand il m'a... J'avais des bleus partout, là. Là, il a essayé de m'étrangler. J'ai porté plainte. Je ne l'ai pas retirée. Donc il est passé au tribunal. Et par contre, il n'a pas été condamné à la prison, parce qu'il m'a demandé d'aller témoigner après, en sa faveur, en disant qu'il s'était calmé. Donc du coup, c'est ce que j'ai fait. Et il n'a pas été condamné, mais le juge lui a quand même dit que la prochaine fois qu'il le verrait, ça serait la prison.» — Victime 20

Les victimes craignent souvent des représailles de la part de leur agresseur si elles portent plainte. Cette peur est bien fondée, car de nombreux auteurs de violences conjugales menacent leurs partenaires pour les dissuader de chercher de l'aide. La peur de l'escalade de la violence ou même de perdre la garde des enfants peut pousser les victimes à rester silencieuses, comme nous l'avons vu dans la partie précédente expliquant pourquoi les victimes restent pour leurs enfants.

«Donc en fait il y a eu des menaces de mort sur mes parents, surtout ma mère. Et puis donc voilà. Donc c'est pour ça que j'arrivais pas à partir.» — Victime 16

Un autre obstacle majeur est le manque de confiance des victimes dans le système judiciaire. Certaines estiment que leur plainte ne sera pas prise au sérieux ou qu'elle n'aboutira pas à une condamnation, surtout dans des contextes où la violence conjugale est minimisée par les autorités ou la société. Le manque de preuves pour objectiver ce qu'elles subissent en est souvent la principale raison.

«Quand il m'a balancé le mixeur plongeant sur le bras et que j'ai eu un gros bleu sur le bras, et ben du coup on va dire dans mon malheur j'ai été contente d'avoir

une marque hein et du coup c'est pour ça que je suis allée chez le médecin faire constater et puis voilà. Et même les autres violences qu'il y a eu après, j'ai pas marqué, par exemple les 2 fois où il m'a étranglée, j'aurais pu marquer au niveau du cou, j'ai pas marqué. Tous les autres coups de poing, coups de pied, j'ai pas marqué donc c'est pour ça si j'avais été marquée à chaque fois, j'aurais fait constater à chaque fois chez le médecin.» — Victime 12

«Parce que vous dites que si jamais je pars et s'il fait ci, et s'il fait ça, s'il s'en prend au gosse, donc c'est pour ça que même porter plainte. Et puis après à la police, ils m'ont dit que de toute façon c'est une voix contre l'autre sans preuve. Et oui, j'ai pas de preuve parce que j'ai pas pensé, dans ces cas-là on pense pas à prendre des photos et tout. Et puis même quand c'est dans la tête, quand c'est psychologique, comment vous voulez le prouver?» — Victime 6

«Ouais, mais ça a donné un non-lieu. En fait, pourtant j'ai fait constater la vidéo dont je vous ai parlé. Voilà, par un huissier et tout, ça m'a coûté encore, mais ça n'a rien fait. (...) Après, c'est passé devant le tribunal. Ah, on s'en fout. Et ce jour-là, il n'était pas là. Et puis, pour eux, il n'y avait pas assez de preuves. Tout le monde sait ce qu'on va dire, mais aujourd'hui (...), je me dis qu'en fait ils réagissent maintenant, c'est une fois qu'on est mort.» — Victime 16

Porter plainte peut également s'avérer une injonction pour préserver les enfants, victimes collatérales de ces violences. L'intérêt supérieur des enfants apparaît chez 5 victimes et justifie une démarche contre l'auteur auprès des instances judiciaires. Cette démarche peut s'inscrire alors que le couple est séparé (lorsque les enfants ne veulent plus séjourner chez un parent ou qu'un enfant n'est pas restitué), ou lorsque le couple vit encore ensemble. Lorsque le couple est toujours ensemble, mais que l'intégrité physique des enfants est en jeu, on voit combien le dilemme se fait sentir dans le discours de la victime.

«Et le dimanche, en début d'après-midi, donc son papa devait la récupérer à 18 h, il me dit maman... Moi je veux aller à la gendarmerie, je veux dire que je veux pas que papa vienne me chercher, je vais pas y aller, (...) Et quand son père est venu le chercher... Il a refusé de descendre. (...) Du coup j'ai appelé le commissariat en expliquant ce qui s'était passé et ils m'ont dit que je ne risquais rien et qu'il fallait que je fasse une main courante le lundi avec mon fils. Donc le lundi matin, à peine réveillée, je lui ai dit quel courage à son âge. Et puis il m'a dit maman, n'oublie pas qu'on est à la police aujourd'hui. Et donc on est allé faire une main courante. (...) Et donc là je suis allée au commissariat dire que je ne lui confierai plus mes enfants à leur père.» — Victime 4

«Et du coup je pouvais pas lui faire du mal. Je pouvais pas tout raconter à la police, c'était impossible. Je pouvais pas l'envoyer en prison, je pouvais pas l'accuser de tout ça. Quand j'ai déposé les plaintes pour attouchement sexuel, je pouvais pas dire oui, il a touché ma fille donc je suis restée vague dans mes plaintes.» — Victime 9

Deux auteurs ont un discours déresponsabilisant par rapport aux plaintes portées à leur encontre par leur compagne, comme si leur couple et leur fonctionnement n'étaient pas à mettre en question, mais que des instances supérieures seules en portaient la responsabilité.

« Ben elle a été obligée. Parce que sinon ils menaçaient de lui enlever les gosses ».
— Auteur 10

« Ah, la première fois qu'ils sont venus m'arrêter euh... elle a pas déposé plainte, elle voulait pas déposer plainte parce qu'elle savait que j'avais déjà fait de la détention. Pas pour cette chose-là, mais une autre... et elle voulait pas m'enfoncer de plus. Pis après elle a été forcée à porter plainte à la police. »
— Auteur 12

On retrouve cette déresponsabilisation également chez deux victimes, avec comme mode de pression le risque de se voir retirer la garde de leurs enfants.

« J'ai resté deux jours à l'hôpital. Et voilà, ils sont venus à la police. Et j'ai porté plainte contre lui. Même si je n'étais pas bien. J'étais obligée de le faire. J'ai porté plainte. » — Victime 3

« Et il avait du sursis au-dessus de la tête en plus, qu'il avait déjà été jugé une première fois pour violences sur moi, OK, et je lui avais dit, je me rappelle, j'avais peur pour lui en plus. Je lui avais dit, mais tu te rends compte, tu peux aller en prison? Au pire, je vais prendre quoi, mes 6 mois de sursis? 2 mois et je suis dehors, c'est pas très grave, tu m'attendras. Je l'ai appelé pour lui dire que j'avais dû porter plainte contre lui, ouais, mais il m'a hurlé dessus. Et à péter les câbles que j'aurais jamais dû porter plainte. J'aurais dû juste mettre une main courante. J'ai dit, mais moi, ils veulent m'enlever mes enfants? Je veux pas perdre mes enfants. En fait, pour n'importe qui, je perdrai pas mes enfants. Et c'est ça qui m'a fait relever la tête. » — Victime 14

📊 44 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré ne jamais avoir porté plainte contre leur partenaire de vie ayant exercé des violences à leur encontre. Parmi eux, 56 % ont porté plainte et 4 % ont eu un tiers qui a accompli la démarche pour eux. Parmi ceux qui ont porté plainte, les trois principales raisons de cette démarche sont, dans l'ordre, le désir de protéger leurs enfants, la gravité croissante des violences, et l'encouragement d'un tiers, ces motifs étant cités par 47 % à 53 % des répondants ayant porté plainte. Lorsqu'une plainte a été déposée, un non-lieu a été prononcé pour un tiers des auteurs.

☞ Il est souvent difficile pour les victimes de quitter leur agresseur, malgré des épisodes de violence sévères. Les victimes restent dans ces relations pour plusieurs raisons, notamment l'espoir d'une amélioration, souvent entretenu par les phases de « lune de miel » où l'agresseur promet de changer. La peur des représailles, l'isolement social, sont des facteurs additionnels qui contribuent à cette dynamique. Les enfants représentent également un facteur déterminant, car de nombreuses victimes restent dans l'espoir de protéger leurs enfants ou de maintenir une image familiale.

Le déni de la violence, couplé à des stratégies d'évitement et de justification, empêche souvent les victimes de reconnaître la gravité de leur situation. Cependant, des points de bascule, comme l'impact sur les enfants ou une prise de conscience soudaine, peuvent provoquer une rupture du cycle de violence. Les proches, les amis, les collègues, et les professionnels jouent un rôle crucial dans ces prises de conscience, en offrant soutien et aide pour sécuriser les victimes.

Enfin, porter plainte reste une démarche complexe pour les victimes, entravée par la peur des représailles, la dépendance émotionnelle, et le manque de confiance dans le système judiciaire. Les obstacles à la plainte sont nombreux, notamment la peur de perdre la garde des enfants ou l'absence de preuves tangibles des abus subis.

3.7 Après le couple

3.7.1 Les représentations de la prise en charge judiciaire.

Un certain nombre de victimes interrogées, lorsqu'elles abordent spontanément la question de la sentence judiciaire reçue par leur partenaire de vie, se déclarent déçues. Elles perçoivent la peine infligée à leur agresseur comme trop faible par rapport aux violences subies, ou encore estiment que leur parole n'a pas été considérée.

« Et après, à la police, ils m'ont dit que de toute façon c'est une voix contre l'autre sans preuve. » — Victime 6

« Maintenant, comme ça, le mec il tape, allez hop, on te met du sursis, c'est bien, ça va aller. » — Victime 4

« Je trouve ça injuste que la justice n'ait pas ordonné une obligation de soins pour mon ex-mari alors qu'il boit et qu'il est dangereux. Les gendarmes sont venus plusieurs fois, mais ils n'ont rien fait de concret pour vraiment le stopper. (...) Ils ont requalifié les violences en simples injures, alors que c'était bien plus grave. Je me sens vraiment abandonnée par la justice, comme si elle minimisait ce que j'ai vécu. » — Victime 11

Certaines victimes se sentent même déconsidérées ou placées dans la position de l'accusée.

« Pas à cause de lui, mais aussi à cause de la justice, des juges, déjà, les juges qui m'ont foutu dans la gueule. En gros, depuis un an on m'accuse, moi, d'être le problème, moi d'être la folle, en gros moi d'être la menteuse, moi de monter la tête à ma fille. » — Victime 9

Quant aux acteurs judiciaires, une certaine défiance est perceptible, notamment sur la perception de l'imminence du danger.

« Notamment une fois où il m'a mise en joue avec un fusil. Et j'étais allée voir la gendarmerie en me demandant si c'était possible. Et à cette époque-là... Ils ne pouvaient rien faire parce que la violence entre époux, il n'y avait rien à faire. Donc je leur ai dit qu'il fallait que je revienne une fois que je serais morte pour porter plainte. On m'a dit qu'il ne fallait pas que je le prenne comme ça. » — Victime 20

À l'inverse, les auteurs trouvent généralement que la peine a été excessive pour les faits dénoncés. Dans leur argumentaire, ils minimisent les violences commises et se comparent aux « vrais » hommes violents auxquels ils ne s'identifient pas.

«À l'heure d'aujourd'hui, je trouve que pour un petit pétage de plomb, ça a pris des ampleurs phénoménales.» — Auteur 6

«Il n'y a pas de violences conjugales et quand je vois qu'il y en a qui tapent leurs gonzesses, ils s'en sortent avec un bracelet. Donc c'est un peu... Là, sur les propos, ça a quand même été un peu abusif quoi. Là ça va loin quoi.» — Auteur 2

Il y a une critique implicite de la sévérité des sanctions imposées aux auteurs de violences conjugales. Selon eux, les forces de l'ordre et la justice n'ont pas suffisamment pris en compte leur version des faits ni examiné correctement le contexte. Ils ont l'impression que la peine a été « extrapolée » par rapport à la gravité des faits.

«Ah bah, ils font pas de cadeaux. Les violences envers les femmes, ça devient cher. Ils m'ont dit que rien que le fait de lever la main, on pouvait plus ça.» — Auteur 7

Pour les auteurs entendus, la société est devenue stricte et ne tolère plus les violences envers les femmes. En termes de pénalités, ils considèrent les conséquences des violences comme de plus en plus sévères. Ils ont d'ailleurs souvent l'impression de « servir d'exemple » et que leur peine serait justement utilisée pour montrer que les violences conjugales sont punies.

«On voyait qu'il avait envie de me sanctionner. Oui, je le sentais. Je ne suis pas con. Puis comme je dis, j'ai des amis avocats, j'expliquais à des gens, ils avaient envie de me sanctionner, ils voulaient faire un exemple.» — Auteur 9

3.7.2 Les séquelles

Les violences conjugales ont des répercussions sur les victimes qui les subissent. Les victimes se trouvent entre peur, colère, trouble de santé et perturbation de la sexualité (Brown, Mazuy, 2022).

Les co-victimes

Les enfants sont des co-victimes des violences conjugales. Que ce soit en raison de l'effet des violences observées ou celles subies, l'impact sur leur parcours de vie n'est pas à négliger. On peut repérer chez 8 victimes des séquelles attribuées aux conséquences des violences conjugales.

Cela peut se traduire par un sentiment de peur qui reste chez leurs enfants qu'elles imputent directement.

« Ben maintenant, j'ai une petite fille qui des fois pleure dans son sommeil. Qui parle puis qui revit les traumatismes qu'elle a vécus avant. Et quand je lui ai dit au "Poële", on me répond que c'est normal. C'est le traumatisme qui remonte. » — Victime 14.

Au-delà, des séquelles que les enfants subissent, on remarque la reproduction chez eux de ce qu'ils ont vu et vécu.

« Complicé. Le grand a de la violence qu'il a répercuté sur son frère, (...) Donc bah il voit aussi un psychologue, et cetera. Mais je pense qu'en réalité, voilà c'est involontaire » — Victime 10

Les enfants reproduisent ce qu'ils ont observé durant leur enfance entre leurs parents. Socialisés au travers de ce schéma conjugal, les enfants reproduisent ce qui pour eux a fait partie du décor de leur enfance. Au même titre que les victimes, les individus ayant vécu et/ou été témoin d'actes de violence durant l'enfance se retrouvent chez les auteurs de violences conjugales (Jaspard et al., 2003).

« Suite aux violences que mon ex me faisait parce que comme je vous dis, du coup, il (son fils) voyait toujours tout, mon fils s'était mis à me frapper violemment. Tous les jours, il mettait des coups de poing. Il le faisait qu'avec moi il mettait des coups de poing tous les jours, puis il le faisait plusieurs fois par jour,

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
il le faisait pas qu'une fois du jour au lendemain et ça a duré de mémoire, je crois un bon mois» — Victime 12

S'ajoute aux enfants devenus violents, les enfants devenus victimes de l'auteur après la séparation des parents.

«Et c'est à l'audience que du coup voilà j'ai entendu des faits de violence. Qui a du coup enclenché une procédure de... l'enquête sociale. Du coup il a eu des droits de visite médiatisée.» — Victime 10

Nous pouvons observer ici une reproduction du schéma des violences conjugales sur plusieurs générations. Bercées par ce schéma de violence l'une d'entre elles se retrouvera plus tard dans ce même type de relation.

*«Ma fille aussi a connu des problèmes d'ordre, comme en violence conjugale (...)
Puis maintenant, c'est ma fille qui subit les violences» — Victime 19*

Les enfants témoins et victimes de violences durant leur enfance peuvent reproduire ce statut de victime à leur âge adulte (Bonnet, 2015).

Entre séquelles psychologiques et reproduction de la violence, le genre signe sa présence En effet, les petits garçons ont tendance à reproduire la violence observée au travers de leur père. Or les filles s'installent dans une reproduction de la position de victime.

Les victimes

Pour les victimes elles-mêmes, les violences conjugales peuvent générer des séquelles multiformes et durables.

« Je pleure tout le temps. Je ne mange pas. Je ne dors pas ». — Victime 3

« Je suis fatigué, j'ai mal à la tête à cause des souvenirs qui reviennent tout le temps. » — Victime 8

Être atteinte d'une maladie chronique est une des répercussions possibles d'avoir été victime de violences conjugales (Brown, Mazuy, 2022). 9 des 20 victimes pensent que suite aux violences conjugales qu'elles ont connues, elles ont développé des séquelles psychosomatiques (tumeurs, pertes de poids, acouphènes, asthmes, apnées du sommeil...) Les répercussions physiques que les victimes évoquent sont fondées sur du stress, de la peur...

«Je suis arrivée à 83 (kg) et quand je me sépare je fais 42 kilos» — Victime 7

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

«J'ai été hospitalisée parce que j'ai fait des malaises, je pense que mon corps il en pouvait plus, je ne dormais plus [...] j'ai été hospitalisé pendant 10 jours. 2 mois d'arrêt de travail» — Victime 2

«J'avais des pointes au cœur, mais vraiment au point où je ne pouvais plus respirer» — Victime 20

Quant aux répercussions psychologiques des victimes, on trouve trois points particulièrement récurrents : le sommeil, l'insécurité relationnelle et le sentiment d'être perdu.

7 victimes nous racontent leurs angoisses, surtout le soir. Cela se traduit par des troubles du sommeil, des terreurs nocturnes, des habitudes qui subsistent et qui visaient au temps des violences conjugales à se protéger.

«Mais je ne dors pas dans ma chambre. Je dors sur le canapé, par terre sur une couverture et je ne peux pas dormir dans mon lit. On pense que c'est dû au fait que quand je vivais avec mon ex, il voulait toujours qu'on couche les enfants rapidement et après il fallait aller dans la chambre. Et c'était tous les soirs et plusieurs fois le soir. Et on pense que c'est dû à ça. Parce que c'est dû aux violences sexuelles que j'ai subies et que... Ouais, il me faudra du temps». — Victime 4

«J'ai été un long moment où je faisais encore des cauchemars, j'en fais encore. Des fois je vais rêver qu'il me fait du mal». — Victime 1

«Je dors pas la porte d'entrée ouverte, c'est pas possible». — Victime 14

«C'est-à-dire que le chat, il faisait bouger la porte quand j'étais dans mon appart toute seule, je hurlais à la mort toute la nuit quoi J'étais pas bien quoi, j'étais pas sereine». — Victime 15

Les difficultés liées au soir, à la nuit sont liées à ce que cette période représentait lorsque les victimes étaient avec le conjoint violent. Les victimes sont plusieurs à exprimer une peur croissante lorsque vient la soirée, car ce moment où le conjoint est le plus alcoolisé. C'est aussi à ce moment-là que la plupart des violences sexuelles s'organisent.

«Je vivais toujours à partir de dix-sept heures des crises d'angoisse en me disant est-ce qu'il va rentrer, est-ce qu'il va être alcoolisé, est-ce qu'il va me frapper ?». — Victime 11

Mais certaines peurs peuvent survenir avec une circonstance qui rappelle des souvenirs traumatisants :

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

« Quand je vais dans les toilettes publiques, on va dire que je dois fermer la porte. Et j'ai toujours peur de rester enfermée, en fait. Puisqu'il m'a vu qu'il m'enfermait, en fait, il m'enfermait dans la maison et tout ça, en fait, j'ai toujours cette peur de rester enfermée » — Victime 16

Si certaines femmes ont un avis radical sur la remise en couple,

« J'ai pas envie de faire souffrir une personne parce qu'on m'a fait souffrir, donc du coup. Et puis j'ai conscience que je pourrais être heureuse que seule finalement, parce que moi de base, je suis une fille qui peut être heureuse que seule et aujourd'hui avec ce que j'ai vécu, c'est encore pire qu'avant. Donc je peux être heureuse que seule. D'accord finalement, parce que je pourrais jamais trouver quelqu'un de comme moi donc. On sait pas non, je préfère pas prendre le risque parce qu'à ce compte-là je vais être détruite tous les 10 ans hein. Existe t'as depuis le vrai bonheur, c'est seul finalement, c'est ça le vrai bonheur. » — Victime 9

d'autres sont aujourd'hui de nouveau dans une relation de couple. Certaines de ces femmes disent avoir rencontré des difficultés avec leur nouveau conjoint.

« Après, je pense que des fois c'est pas facile pour lui parce que même si j'ai beaucoup travaillé sur ses traumatismes et tout ça, aujourd'hui, Aujourd'hui, il y a quand même encore des choses qui peuvent rappeler cette insécurité. Cette insécurité intérieure, la peur, c'est difficile ». — Victime 16

Au-delà du rapport aux nouvelles relations de couple c'est un réel sentiment d'être perdu que les victimes évoquent, d'avoir l'impression d'être « *devenues folles* ».

« J'étais perdue parce que mon cerveau, bah, il commençait à dérailler. Dû à, on va dire peut-être ces 20 années de stress, et cetera. Et puis mes 2 de parents qui sont morts à quelques années d'intervalle vers la fin. Plus une agression qu'on a subie. Bon tous en famille, mais c'est pas une raison et ainsi de suite. Donc plus lui qui a fait 5 tentatives de suicide donc qu'il fallait gérer en même temps que le travail, en même temps que les enfants. Donc vous voyez au bout d'un moment le cerveau il dit stop » — Victime 6

« Il m'a fait perdre la tête ». — Victime 13

Au moins 3 victimes ont une estime de soi entamée durablement

« Je me trouvais conne, je me trouvais moche, je me rabaissais tout le temps ». — Victime 9

La perte de confiance se retrouve donc chez les victimes qui ont été rabaissées tout au long de la relation avec leur ex-conjoint.

On note la présence des épisodes dépressifs au travers des pensées suicidaires.

« Et puis moi j'étais jeune et puis je supportais pas donc j'avais avalé un tube de médicaments, quoi. Et puis mon grand était tout petit. Parce qu'au début, de toute façon, enfin longtemps, j'ai pensé qu'à mourir ». — Victime 5

Les victimes de violences conjugales sont aussi victimes d'épisodes dépressifs (Brown, Mazuy, 2022). La séparation dans une relation violente suppose une rupture émotionnelle, une organisation familiale, du stress et de l'angoisse au sujet de la garde des enfants, mais aussi une prise de conscience. En effet, les violences subies sont conscientisées après la séparation, c'est d'ailleurs au travers de l'aide fournie par les associations telles que le CIDFF70 que les victimes prennent conscience de la violence.

La reconstruction des victimes se réalise pour la plupart au travers de consultations psychologiques. En effet, les victimes se font aider lors de leur reconstruction par nombre d'associations dans lesquelles des psychologues sont engagés.

Les auteurs

Au moins 5 auteurs sur 21 mentionnent des séquelles similaires aux victimes (contre 18 sur 20 pour les victimes)

Il s'agit pour 1 d'un burn-out, pour 4 de dépressions dont 2 avec des pensées suicidaires, deux mentionnent des troubles du sommeil.

📊 58 % des répondants au questionnaire en ligne ont déclaré avoir des soucis de santé des séquelles à la suite des violences conjugales qu'ils ont subies.

☞ Les victimes expriment souvent une déception face aux peines jugées trop légères pour leurs agresseurs, se sentant parfois abandonnées ou même accusées par la justice. En parallèle, les auteurs estiment souvent que les sanctions sont excessives, minimisant leurs actes et percevant une société devenue trop sévère. Les séquelles des violences conjugales sont omniprésentes, tant pour les victimes que pour leurs enfants. Les victimes souffrent de troubles psychologiques et physiques durables, tels que des troubles du sommeil, des maladies chroniques, et une détérioration de leur estime de soi. Les enfants, en tant que co-victimes, peuvent reproduire la violence observée ou développer des troubles psychologiques similaires. Les auteurs, bien que moins nombreux à reconnaître ces séquelles, font également état de dépressions, de burn-out, et de pensées suicidaires.

4. CONCLUSION

Cette recherche-action repose sur la volonté partagée des acteurs locaux institutionnels et associatifs de lutter et prévenir les violences intrafamiliales. Ils et elles se sont pleinement investi.e.s dans cette recherche-action à différents niveaux d'investigations pour partager leur expérience, mobilisant des moyens pour la conduite de l'étude. Cette volonté partagée en faveur des acteurs, victimes et auteurs de violences intrafamiliales, a visé à mieux caractériser leur carrière de vie pour anticiper des réponses adaptées et prévenir la construction de parcours de vie marqués par des violences intrafamiliales.

4.1 Limites de la recherche — action

4.1.1 Un terrain fuyant

Le terrain des auteurs de violences conjugales, ainsi que celui des victimes, est qualifié de « fuyant ». Accéder aux enquêtés s'est avéré complexe, malgré l'investissement des partenaires judiciaires et du CIDFF70. Convaincre les intéressés de participer à notre recherche a été difficile en raison de la stigmatisation associée à l'étiquette d'« auteurs de violences » et de la résurgence de traumatismes pour les victimes. La résistance du terrain (Anteby ; 2014) constitue une information importante sur ces populations.

Lors des journées passées aux SPIP, il s'agissait de convaincre les auteurs de violences conjugales, à la fin de leurs entretiens de suivi, de participer à notre enquête. Cependant, cette population « fuyante » ne se présente pas systématiquement à ces rendez-vous consécutifs à leurs actes de violences conjugales.

Un exemple typique est celui d'un auteur de violences conjugales qui, après avoir parlé de sa situation pendant 15 minutes, a exprimé sa crainte d'être catégorisé comme un homme violent et comme « un monstre ». L'homme violent est souvent associé à cette image, ce qui, selon D. Welzer-Lang, conduit les individus à dire que « le violent c'est l'autre » (D. Welzer-Lang ; 1998), occultant ainsi la réalité des hommes violents.

« Ce que je fais, ça ne se fait pas, c'est impardonnable, c'est inexcusable, mais je n'ai pas non plus fracassé ma compagne... » — Auteur 9

*« Par contre les autres c'était pas comme moi, c'était des vrais violents. » —
Auteur 18*

Certains enquêtés se montraient intéressés, mais adoptaient ensuite une attitude évasive ou invoquaient des excuses pour éviter l'entretien. Même lorsque nous parvenions à convenir d'un rendez-vous, il arrivait que les enquêtés annulent sans prévenir. Par exemple, deux individus ne se sont jamais présentés, et un est venu avec une heure de retard.

La durée moyenne des entretiens, relativement courte, doit être analysée. Comparativement aux entretiens avec les victimes, la durée moyenne est plus longue pour ces dernières, probablement en raison d'une moindre stigmatisation et de leurs besoins de verbalisation et de reconnaissance. Les victimes ont généralement connu des prises en charge institutionnelles et peuvent avoir « l'habitude de se raconter » (Loison-Lerustre ; 2020). En revanche, les hommes parlent moins aisément que les femmes et les auteurs de violences détaillent difficilement leurs actes.

Il est important de rappeler que le recrutement des enquêtés s'est effectué dans des structures en lien avec les instances judiciaires. Ces structures, associées aux instances de répression, peuvent générer des biais. Les enquêtés peuvent se montrer méfiants quant à nos intentions par peur des représailles, bien que cela ait aussi pu favoriser la participation de certains. Certains professionnels insistaient sur l'importance de participer, ce qui a pu amener certains enquêtés à penser que cela pourrait jouer en leur faveur judiciairement.

4.1.2 Deux terrains qui ne reflètent pas les mêmes réalités

Nous effectuons actuellement une recherche sur les auteurs et les victimes de violences conjugales. Pour les auteurs, nous avons choisi de travailler avec des personnes condamnées par l'appareil judiciaire. Ce choix garantit que les faits de violences conjugales ont été établis de manière formelle. Ces individus apparaissent tardivement dans le circuit judiciaire, après que les actes de violence aient eu lieu et que les affaires aient été jugées.

En ce qui concerne les victimes, nous avons adopté une approche différente. En effet, de nombreuses victimes ne portent pas plainte auprès des autorités judiciaires, ce qui fait que

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône leurs cas restent souvent inconnus des acteurs du monde judiciaire. Pour mieux comprendre pourquoi certaines victimes ne portent pas plainte, nous avons décidé de mener des entretiens avec des femmes suivies par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Cette double approche méthodologique se justifie par les raisons suivantes : En travaillant avec des auteurs condamnés, nous étudions des cas où la violence conjugale a été reconnue et jugée. En revanche, en interrogeant des victimes suivies par le CIDFF, nous accédons à une population qui, bien que victime de violences, n'a pas nécessairement eu recours au système judiciaire. Cette distinction permet de couvrir un spectre plus large de la réalité des violences conjugales.

Les auteurs condamnés offrent des données judiciaires précises et vérifiables. En parallèle, les victimes suivies par le CIDFF fournissent des témoignages qui mettent en lumière des expériences souvent invisibles pour le système judiciaire. Cette complémentarité enrichit notre compréhension globale du phénomène.

En nous concentrant en partie sur des victimes qui n'ont pas porté plainte, ou qui n'ont pas eu gain de cause, nous cherchons à identifier les raisons et les obstacles qui les empêchent de se tourner ou d'être reconnues par la justice. Cela inclut des facteurs tels que la peur des représailles, le manque de confiance en la justice, ou des barrières culturelles et sociales.

4.1.3 Des violences conjugales aux limites poreuses

Les situations de violences conjugales ont été restituées dans ce rapport en distinguant celles qui relèvent de la violence physique, psychologique, sexuelle, numérique, etc. En réalité, la délimitation entre ces formes de violence est loin d'être évidente. D'une part, il existe une certaine subjectivité que l'on a pu saisir en fonction des protagonistes, selon que la personne subisse ou exerce la violence contre son partenaire de vie. Par ailleurs, une même violence peut relever de plusieurs types de violence.

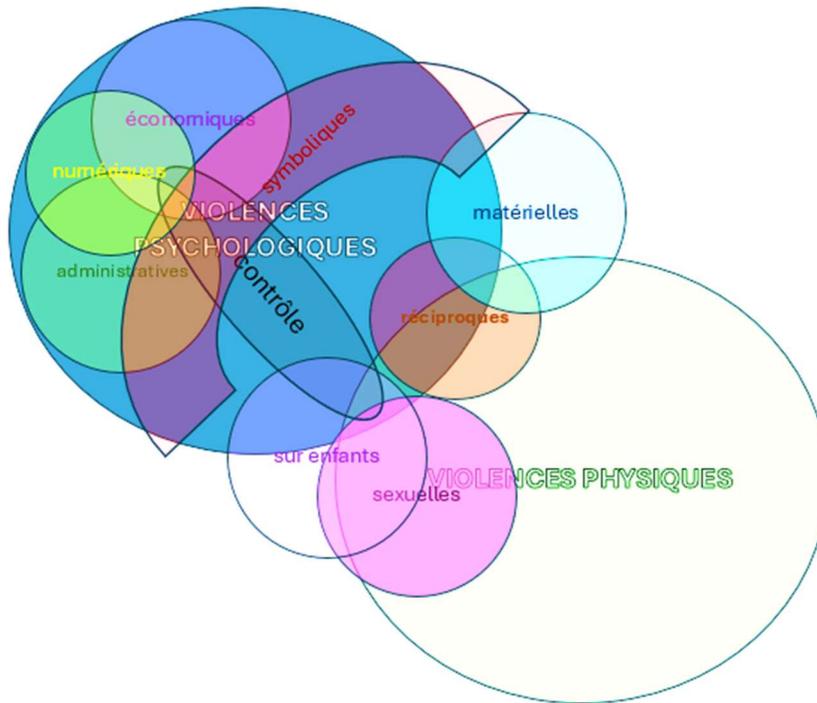


Figure 18 Modélisation de l'interpénétration des différents types de violence que l'on peut constater dans les violences conjugales

Par exemple, dans le cas de bris matériel, cela peut se produire en blessant une personne, tout en détruisant un objet cher pour affecter le moral de son propriétaire, ce qui s'apparente également à de la violence psychologique.

Dans le cas des violences sexuelles, qui s'apparentent à de la violence physique, elles peuvent être utilisées pour contrôler son partenaire de vie, asseoir sa domination et briser toute résistance. Ces violences peuvent également être perpétrées sur les enfants, notamment dans les cas d'inceste.

☞ Cette recherche-action s'appuie sur la collaboration des acteurs locaux institutionnels et associatifs pour lutter contre les violences intrafamiliales. Les participants ont partagé leurs expériences pour mieux caractériser les parcours de vie des victimes et auteurs, permettant d'anticiper des réponses adaptées. Cependant, des difficultés ont été rencontrées, notamment l'accès à une population « fuyante » due à la stigmatisation. La méthodologie inclut l'étude des auteurs condamnés et des victimes non judiciairisées, révélant des perspectives complémentaires sur les violences conjugales. Les limites de la recherche soulignent la complexité et l'interpénétration des différentes formes de violence.

4.2 Recommandations

Dans cette section, nous explorons deux approches complémentaires pour approfondir notre compréhension des dynamiques de la violence conjugale, tant du point de vue des auteurs que des victimes. La première sous-section se concentre sur les femmes auteures de violences conjugales, un phénomène moins étudié qui mérite une attention particulière. La seconde sous-section envisage l'élaboration de communautés d'enquêteurs à travers la création de scénarios projectifs, visant à modéliser et anticiper les réponses à des situations complexes impliquant des violences conjugales. Ces deux approches, l'une analytique et l'autre prospective, se complètent pour offrir une vision plus adaptée de la prise en charge des violences conjugales.

4.2.1 Travailler plus spécifiquement sur les auteures

Constatations

Au cours de nos observations de terrain, notamment lors des stages de responsabilisation destinés aux auteurs de violences conjugales condamnés, nous avons noté la présence, bien que minoritaire, de femmes parmi les auteurs. En abordant à la fois les hommes et les femmes, nous pensons que cela a pu constituer un frein pour certaines femmes, les dissuadant de participer volontairement à notre recherche. Nous avons constaté que toutes les femmes engagées dans des procédures de violences conjugales l'étaient pour des violences réciproques, à la différence des hommes. Pour cette raison, il semble pertinent d'explorer cet aspect encore peu étudié et de comprendre les parcours des auteurs féminins. Il s'agirait de déterminer si les femmes étiquetées par l'appareil judiciaire comme auteures de violences conjugales s'inscrivent dans les mêmes dynamiques que les hommes. Il conviendrait également de s'interroger sur l'effet produit par la présence simultanée d'hommes et de femmes dans ces stages de responsabilisation, où ils se trouvent aux mêmes endroits et sous les mêmes sanctions. Il semble que ce mélange des genres puisse renforcer, chez les auteurs masculins, un sentiment de symétrie des genres en matière de violences conjugales, ce qui pourrait nuire à l'introspection souhaitée lors de ces stages (Delaunay, 2023).

Intérêt

Peu de recherches ont exploré ce sujet. Celles qui s'y sont attelées ont suggéré que les femmes et les hommes peuvent exprimer la violence de manière différente. Selon Swan et Snow (2003), les femmes seraient plus susceptibles de recourir à des formes de violence psychologique ou verbale. Les femmes peuvent également être responsables de violences physiques graves. Il serait donc intéressant d'analyser comment les violences exercées par les hommes et les femmes diffèrent en termes de nature, de fréquence, mais aussi de séquelles. L'étude de la violence conjugale perpétrée par des femmes est nécessaire pour mieux comprendre la dynamique globale de la violence dans les relations intimes.

Ce travail de recherche s'inscrirait dans la continuité de ces études en se focalisant sur cet aspect peu exploré du phénomène de la violence conjugale.

Méthodologie

Les études sur ce sujet ont jusqu'à présent principalement adopté des approches quantitatives plutôt que qualitatives. C'est pourquoi il nous semble pertinent d'opter pour une méthodologie qualitative, en réalisant des entretiens avec des femmes auteures de violences conjugales. Dans une démarche compréhensive, notre objectif serait de saisir les réalités vécues par ces femmes. Pour comprendre les comportements des femmes violentes, la réalisation d'entretiens semble donc indispensable. Une méthodologie mixte pourrait également être envisagée, en combinant des données qualitatives avec l'utilisation de bases de données existantes.

Étant donné la difficulté d'observer des scènes de violence en direct, l'étude s'appuiera sur des entretiens individuels avec des femmes étiquetées par l'appareil judiciaire comme auteures de violences conjugales.

Compte tenu du faible volume de littérature théorique sur ce sujet, notre démarche pourrait être qualifiée d'inductive, dans la mesure où ce sera le matériau empirique qui guidera notre réflexion. En effet, nous privilégierons l'observation et l'expérience de terrain pour nous imprégner de la réalité des situations. L'objectif sera avant tout d'écouter et

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône d'observer les participantes pour identifier les pistes de réflexion qui se dessineront au fil de l'étude. À partir de cas particuliers, nous tenterons de dégager des conceptions plus générales.

Le recrutement des participantes pourra s'opérer par diverses voies. Les stages de responsabilisation et de prévention destinés aux auteurs de violences conjugales constitueront une première porte d'entrée sur le terrain. En assistant à ces stages, il s'agira de convaincre les femmes présentes de participer à la recherche. Les services de prise en charge des auteurs, tels que les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, pourront constituer une seconde voie d'entrée. Celle-ci sera sans doute plus restreinte, dans la mesure où les femmes sont relativement peu nombreuses à être condamnées pour des cas de violences conjugales.

4.2.2 Envisager des groupes de réflexion collective

Dans la **continuité de cette action recherche**, à partir de l'analyse des parcours des auteurs et des victimes, trois scénarios seront élaborés pour explorer les actions futures. Plutôt que de se limiter à une approche rétrospective¹, cette phase de la recherche adopterait une démarche projective², en mettant en scène des situations fictives mais inspirées de réalités couramment observées dans la première phase de l'étude³. Ces scénarios (Meyer V., 2008) recréeraient des configurations de couples, de lieux ou de problématiques fréquemment rencontrées, avec pour objectif de susciter des réactions chez les participants et d'interroger des enjeux clés tels que :

- *La formation des professionnels et des élus* : Comprendre comment les formations actuelles sensibilisent aux problématiques des VIF et comment elles peuvent être adaptées pour renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de diagnostic, de prise en charge et de coordination des victimes. Ce questionnement intègre

¹ Des entretiens des victimes et auteurs sur leur parcours.

² Des personnes-ressources sont encouragées à anticiper une situation incertaine « *que se passerait-il si...* », « *que pourrait-il arriver à...* ».

³ Cela s'apparenterait à une « *reconstruction utopique* ». Cela « *constitue à la fois une réaction du discours reconstituant le jeu interne des rôles, des attitudes, des comportements observés et notés et une hypothèse globale ou si l'on veut un pari sur la réalité elle-même que l'on découvre.* » [Duvignaud J., 1973].

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône également les défis spécifiques dans les zones rurales, où l'accès à l'information est souvent limité.

- *L'éducation à l'égalité filles-garçons* : Les scénarios permettront d'aborder l'importance d'une éducation non stéréotypée dès le plus jeune âge. Cela inclut la réflexion sur la manière dont l'école et la famille peuvent contribuer à déconstruire les représentations sexistes et à promouvoir l'empathie, tout en cherchant des leviers pour généraliser ces pratiques éducatives.
- *La prise en charge des enfants* : L'exploration de situations fictives offre un cadre sécurisé pour discuter des stratégies de soutien et de prise en charge des enfants exposés à la violence. Les échanges permettront d'évaluer les dispositifs existants, d'articuler les interventions pour les mères et les enfants, et d'identifier des collaborations possibles entre les différents acteurs (pôles VIF, structures de santé, services de protection de l'enfance, associations...).

L'intérêt de cette méthode réside dans la possibilité de soumettre ces scénarios à une trentaine de personnes, réparties en trois tables rondes. Cela permet de confronter directement différentes projections, de révéler les dynamiques professionnelles, d'identifier les tensions, et de donner la parole à tous les participants.

- Cet exercice offre ainsi une vue précise de l'écosystème local en matière de prise en charge des violences intrafamiliales (VIF).
- Il met en évidence comment les actions des partenaires peuvent s'harmoniser ou, au contraire, se contredire et devenir contre-productives.
- Il permet de mettre à jour les absences/problèmes de prise en charge à travers le regard croisé des professionnels en présence.

Ces exercices **se distinguent clairement des études de dossiers judiciaires** actuellement menées par les acteurs du secteur. Chaque participant est ici invité à se projeter dans une situation, en jouant un rôle correspondant à son expertise ou à ses responsabilités, comme s'il était réellement confronté à cette situation. La répétition de cet exercice,

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône réunissant chaque fois une dizaine de représentants renouvelés et variés des différents corps professionnels et associatifs, permet une véritable prise de recul et met en lumière des dynamiques plurielles à travers la confrontation répétée de points de vue.

- Cette méthode se distingue par le temps accordé à chaque scénario (1h30 pour un cas, contre une dizaine de minutes pour les dossiers judiciaires habituels).
- Les acteurs présents sont plus diversifiés, chaque partie étant représentée (prise en charge des victimes, des auteurs, des proches, etc.).
- La répétition de l'exercice permet de percevoir les différentes approches qu'un même cas peut susciter en fonction des acteurs présents.
- Le caractère fictif mais réaliste des scénarios permet aux participants de se projeter sans être jugés dans leur pratique professionnelle.
- La finalité de cette approche par scénarios vise à mettre à jour des outils et non à la résolution d'un cas spécifique.

Le **déroulement** de chaque séance. Les scénarios sont volontairement ouverts pour permettre à chaque acteur de s'investir et de réagir selon ses propres perceptions. Le déroulement des tables rondes, d'une durée moyenne de deux heures, comprend une première phase de 30 minutes pour chaque scénario, suivie de questions visant à anticiper les réactions et les solutions potentielles :

- Que va-t-il se passer selon vous ?
- Que pourrait-il arriver ?
- Quel comportement le protagoniste devrait-il adopter ?
- Que faudrait-il faire pour une régulation juste de la situation ?
- Comment aurait-elle pu se dérouler autrement ?

Les participants, formant un véritable groupe de réflexion collective, une communauté d'enquêteurs¹ qui devront s'identifier aux personnages des scénarios ou les

¹ Le principe de la « communauté d'enquêteurs » de John Dewey est ainsi défini par J. Zask : « *puisque les intérêts et les visées de chacun varient, il conviendrait aussi que le commun émerge au titre d'une composition de ces derniers, comme le point auquel ils se rencontrent et convergent, sans être supprimés. L'inter objectivation désigne ainsi une relation d'enquête telle que les membres d'une société produisent par leurs efforts respectifs et leur coopération, quelle qu'en soit la nature, une nouvelle situation sociale dans laquelle s'inscrivent leurs intérêts pluriels.* » (Zask J. 2004)

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône interpréter à travers le prisme de leurs propres représentations. Cette simulation collective, bien que fictive, offre un cadre sécurisé permettant d'explorer les possibles sans en subir les conséquences réelles. Elle incite à adopter une posture dynamique et interactive, confrontant des perspectives parfois opposées.

Les trois tables rondes prévues pour ces exercices réuniront des participants issus de divers horizons : institutions publiques, privées, associations, travailleurs sociaux, acteurs judiciaires, entre autres. L'objectif est de confronter des perspectives et des pratiques variées, afin d'évaluer leur capacité à travailler ensemble de manière constructive.

Créations d'outils à destination des professionnels confrontés aux VIF

Cette approche par scénarios, en confrontant des professionnels et des acteurs aux horizons divers, permet de modéliser une négociation collective des solutions face à des situations complexes, comme celles liées aux violences conjugales. Les échanges révèlent des tensions, des points d'accord, et des divergences, souvent éclairantes sur les pratiques et les représentations de chacun.

Ce travail collectif permettra de révéler les représentations et les pratiques propres à chaque groupe, tout en identifiant les registres d'action partagés et les points de tension. Il s'agit d'une démarche essentielle pour comprendre comment les différentes parties prenantes peuvent coopérer ou entrer en conflit dans la prise en charge des violences conjugales.

Coût de cette recherche action.

Au niveau des ressources nécessaires pour conduire à bien cette approche :

- Le portage/pilotage du projet par CIDFF de Haute-Saône : 2 000 €
- Il nécessite l'accès à une salle de réunion pouvant accueillir une quinzaine de personnes sur un créneau de 2h30 à 3 reprises
- La disponibilité d'une trentaine de professionnels sur un créneau de 2 h
- Déplacements des chercheurs sur le terrain afin de rencontrer les différents acteurs, pour 3 à 4 tables rondes plus rencontre d'interlocuteurs pour l'équipe pour préparer

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
les réunions avec une distance moyenne par entretien aller/retour de 120 km A/R
(environ 500 €)

- Organisation des réunions et de la restitution des résultats 500 €
- Salaires des chercheurs pour 4 mois : 12 000 € pris en charge par l'UFC pour réaliser les scénarios, préparer les tables rondes, les conduire, les retranscrire, traiter les données et effectuer une restitution
- Frais éventuels de déplacement pour les participants des tables rondes 500 €
- Frais de gestion du SAIC (300 €)

Le coût de cette action recherche serait supporté à environ 76% par l'UFC, il faudrait trouver un **financement de 3 800 €** pour les frais annexes.

4.2.3 Proposition de publication

À partir des résultats comprenant la concertation des acteurs locaux en charge des protagonistes des violences conjugales, il est envisageable dans un troisième temps de publier un ouvrage aux Presses Universitaires de Franche-Comté. Le coût de cette publication est estimé à **environ 2 000 €**, et cette diffusion permettrait de donner une visibilité nationale à l'étude, tout en renforçant son impact auprès des acteurs académiques, institutionnels et professionnels concernés par la prise en charge des violences conjugales.

Cette publication pourrait être envisagée pour la fin de l'année 2025 et inclurait les résultats de la poursuite de la recherche prévue pour l'année 2024-2025. En effet, cette période serait consacrée à l'organisation des tables rondes permettant d'approfondir l'analyse collective des dynamiques locales et nationales dans la prise en charge des violences intrafamiliales.

L'ouvrage se composerait de deux grandes sections :

1. **Une analyse approfondie des parcours des auteurs et des victimes**, mettant en lumière les mécanismes sous-jacents à la violence conjugale, ainsi que les trajectoires individuelles et sociales qui conduisent à ces situations.

2. Une étude sur l'articulation des acteurs locaux dans la gestion des violences conjugales, illustrant à travers les échanges des tables rondes, les collaborations, tensions, et points d'amélioration possibles entre les différents intervenants (institutionnels, associatifs, judiciaires, etc.).

La publication de cet ouvrage permettrait non seulement de valoriser les résultats de la recherche, mais aussi d'encourager un partage de bonnes pratiques à l'échelle nationale, tout en offrant une base de réflexion et d'action aux différents acteurs impliqués dans la lutte contre les violences conjugales.

☞ Deux types de prolongements à ce rapport sont proposés pour mieux comprendre les violences conjugales : l'étude des femmes auteures de violences, un aspect peu abordé, et la création de groupes de réflexion collective par le biais de scénarios projectifs. Ces méthodes visent à modéliser les réponses aux situations complexes. Les résultats de cette recherche pourraient aboutir à la publication d'un ouvrage aux Presses Universitaires de Franche-Comté, offrant une analyse des parcours des auteurs et des victimes ainsi qu'une étude des collaborations et des points de tension entre les acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

- Anteby, M. (2014) [Denials, Obstructions, and Silences: Lessons from Field Resistance \(and Embrace\)](#), in Handbook of Qualitative Research Methods: Innovative Pathways and Methods (pp.197-205), Kimberly D. Elsbach, Roderick M. Kramer
- Averseng, C. (2011). [Comment structurer la complexité sans renoncer à l'exhaustivité thématique d'un état de l'art en sciences de gestion ? Retour d'expérience sur l'apport méthodologique des outils de classification de données qualitatives](#). Management & Avenir, 41 , 369.
- Barnett, O. W. (2001). [Why battered women do not leave, part 2: External inhibiting factors—social support and internal inhibiting factors](#). Trauma, Violence, & Abuse, 2 (1), 3-35.
- Becker, H. S., Briand, J., & Chapoulie, J. (1985). Outsiders. Études de sociologie de la déviance (Leçons de choses). METAILIE.
- Bonnet, F. (2015). [Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains](#). Revue Française De Sociologie
- Bourdieu, P. (1998). La Misère du monde. Seuil.
- Bourdieu, P. (1997). Méditations Pascaliennes, Le Seuil
- Bourdieu, P. (1998). La domination masculine. Seuil.
- Brown, Dupuis, Mazuy. (2019). [L'enquête VIRAGE](#) (Violences et RAports de GENre). Cahiers Du Genre.
- Buffet, A.-L. (2013). L'emprise. PUF.
- Chamberland, C. (2003). Violence parentale et violence conjugale: Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées, Presses de l'Université du Québec.
- Chandler, E., Vérien, D., (2023). [Plan rouge VIF](#). Rapport parlementaire.
- CIDFF, (2003). Rapport d'activité
- Daligand, L. (2023). [Les Violences conjugales](#). PUF.
- Delaunay, M. (2023). [La responsabilisation des auteurs de violences conjugales à l'épreuve de leurs stratégies de contestation des décisions pénales](#). *Déviance et Société*, 47.
- De Puy, Ducret, Gillioz. (2002). [Intimités piégées. La violence conjugale en Suisse](#). Antipodes.
- Dewey, J. (1993). Logique la théorie de l'enquête. Presses universitaires de France.
- Dieu F. & P. Suhard (2016). Justice et femme battue, L'Harmattan.
- Dutton, D. (1996). De la violence dans le couple, Bayard.
- Duvignaud, J. (1973). Le langage perdu. Presses universitaires de France.
- Gayer, L. (2018). [La « normalité de l'anormal » : Recomposer le quotidien en situation de](#)

[guerre civile: Critique internationale](#), N° 80.

Genest Dufault, S. Castelain Meunier, C. (2017). [Familles, hommes et masculinités](#), Enfances, Familles, Générations, INRS-UCS.

Goffman, E. (1968). Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux, Minuit, « Le sens commun ».

Goffman, E. (1974). Les rites d'interaction, Les éditions de Minuit.

Goujat. (2022). [C'est pas moi c'est moi ivre. L'alcool, une justification aux violences conjugales ?](#) Psychotropes, 28.

Gruev-Vintila, A., (2023), [Le contrôle coercitif : au cœur de la violence conjugale](#), Dunod.

Herman, J. L. (1992). Trauma and Recovery: The Aftermath of Violence – From Domestic Abuse to Political Terror. Basic Books.

INSEE Références. (2021). [Violences au sein de la famille](#). Sécurité et société.

INSEE, (2024). POP5 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et type d'activité en 2021, Département de la Haute-Saône (70)

Jaspard, M. (2011). Les violences contre les femmes. La Découverte.

Jaspard, M., Brown, E., Lhomond, B., & Saurel-Cubizolles, M. (2003). [Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ?](#) Revue Française Des Affaires Sociales/Revue Française Des Affaires Sociales.

Johnson, M. P. (2008). A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence.

Joly-Coz, G., (2023) Elle l'a bien cherché" : La justice et la lutte contre les violences faites aux femmes. Dialogues.

Jonas N., Le Pape M.-C. (2007). [Famille ou belle-famille ? La matrilatéralité des échanges au sein de la parenté](#), SociologieS.

Jouvet-Legrand, L. (2018). [Violences conjugales : une montée du courant masculiniste ?](#) SociologieS.

Kiesler, C. A. (1971). The psychology of commitment: Experiments linking behavior to belief. Academic Press.

Lewin, K. (1947), Group Decision and Social Change. in TM Newcomb et E. L. Hartley, Readings in Social Psychology.

Laughrea, K., Bélanger, C., & Wright, J. (1996). [Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale?](#) Santé Mentale Au Québec.

Löwy, I. (2006). L'Emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité, Issue 37.

Letourneur, E. (2024). Violences conjugales et reconstructions : des carrières de survivantes, mémoire de master II de sociologie.

Loison-Leruste, M., (2020). « Faire dire et savoir entendre les violences subies », In Parler de soi : Méthodes biographiques en sciences sociales, Éditions de l'EHESS.

Macé. (2021). Les auteurs de violence contre leur partenaire intime. Diversité des logiques d'action et des enjeux de soin. JDSAM.

Martin, M. ; Bessette, J.M; Laville, I., Martelin, E. ; Bardet, L. ; (2014) Étude sur la prise en charge judiciaire et extra judiciaire des violences au sein du couple : le cas de la Haute-Saône.

Meyer, V. (2008). [La méthode des scénarios : un outil d'analyse et d'expertise des formes de communication dans les organisations](#). Études de communication.

Ministère chargé de légalité des femmes et des hommes et de la lutte contre les discriminations. Chiffres-clés – Édition 2023 • Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violence et la lutte contre la traite des êtres humains (2024). [Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2022](#). Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes.

Nadler, A., & Dotan, I. (1992). [Commitment and rival attractiveness: Their effects on male and female reactions to jealousy-arousing situations](#). Sex Roles: A Journal of Research

Oddone, C. (2020). [Masculinités à l'épreuve de la loi. Changer \(ou pas\) dans le cadre des programmes de prise en charge pour auteurs de violences en France et en Italie](#). Journal Open Editions.

Philip, M. (2020). « [Une action dont on rougit mesme dans les solitudes les plus secrètes](#) » : enquête sur les violences sexuelles conjugales (Paris, XVII^e-XVIII^e siècle). Clio. Femmes, Genre, Histoire.

Renaudineau, L. (2024). Violences conjugales : Comprendre les carrières des auteurs à travers une perspective sociologique, mémoire de master II de sociologie.

Romito, P. (2011). [Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants](#). Revue internationale de l'éducation familiale.

San Martin, E. (2019) La dimension spatiale de la violence conjugale, thèse de doctorat en géographie, université Michel de Montaigne — BordeauxIII.

SSMSI, (2022). [Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022](#). Info rapide. Statistique publique.

SSMSI, (2022). [Panorama des violences en France métropolitaine](#). Enquête Genese 2021. Statistique publique.

SSMSI, (2022). [Vécu et ressenti en matière de sécurité. Victimization, délinquance et sentiments d'insécurité](#). Rapport d'enquête. Statistique publique.

Vernet, A., Henry, F., Boutet, C., & Chalal, A. (2006). [Contribution à la compréhension des comportements agressifs et violents](#). Le Journal Des Psychologues.

Swan et Snow (2003) [Behavioral and Psychological Differences Among Abused Women Who Use Violence in Intimate Relationships](#) 2003 Violence Against Women.

VRS l'enquête statistique nationale « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS)

Walker, L. E. (1979). *The battered woman*. Harper & Row.

Welzer-Lang, D. (1991). *Les hommes violents*. Lierre et Coudrier Éditeur.

Welzer-Lang, D. (1998). *L'autre face des violences conjugales : L'homme aussi est concerné. L'Homme et la Société*.

Zaccaï-Reyners, N. (2005). [Fiction et typification](#). *Methodos*, 5,

Zask, J. (2005). *L'enquête sociale comme interobjectivation*. EHESS, *Raisons Pratiques*.

TABLES DES IMAGES

(cartes, graphiques, plans et photographies).

<i>Figure 1 Évolution du nombre de victimes de violences conjugales de 2016 à 2021</i>	<i>22</i>
<i>Figure 2 Nombre annuel de décès liés aux violences au sein du couple de l’année 2006 à 2022</i>	<i>23</i>
<i>Figure 3 Nombre de victimes de violences intrafamiliales et conjugales de la Haute-Saône.....</i>	<i>28</i>
<i>Figure 4 Source : Statistique VIF – Comparaison zonale – SSMSI base de crimes et délits.....</i>	<i>28</i>
<i>Figures 5 Répartition par département du nombre de femmes victimes de violences conjugales</i>	<i>30</i>
<i>Figure 6 Représentations des auteurs de violences conjugales selon le genre, en Haute-Saône.....</i>	<i>31</i>
<i>Figure 7 Représentations des auteurs de violences conjugales en Haute-Saône, en 2014.</i>	<i>32</i>
<i>Figure 8 Représentations des auteurs de violences conjugales selon la catégorie socioprofessionnelle</i>	<i>32</i>
<i>Figure 9 Répartition des auteurs et victimes interrogés par tranches d’âge lors de l’enquête 2023-2024.....</i>	<i>48</i>
<i>Figure 10 Niveau de diplôme le plus élevé déclaré par les auteurs et les victimes lors de l’enquête 2023-2024..</i>	<i>49</i>
<i>Figure 11 Violences mentionnées par les victimes interviewées lors de l’enquête.</i>	<i>58</i>
<i>Figure 12 « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 »,</i>	<i>58</i>
<i>Figure 13 Nature des violences les plus évoquées par les interviewés lors de l’enquête</i>	<i>59</i>
<i>Figure 14 Violences mentionnées par les auteurs interviewés lors de l’enquête</i>	<i>60</i>
<i>Figure 15 Nature des violences les plus évoquées par les interviewés lors de l’enquête</i>	<i>60</i>
<i>Figure 16 Pour les victimes, occurrences se rapportant à des faits de violences psychologiques.....</i>	<i>66</i>
<i>Figure 17 Pour les auteurs, occurrences se rapportant à des faits de violences psychologiques.....</i>	<i>66</i>
<i>Figure 18 Modélisation de l’interpénétration des différents types de violences conjugales.....</i>	<i>148</i>

ANNEXES

Guide d'entretien auteurs de violences intrafamiliales

Bonjour, je suis étudiante en master de sociologie à Besançon. Je réalise une étude sur les violences conjugales dans le cadre d'une recherche commanditée par le département. L'objectif de cette recherche est de recueillir les discours et la parole des auteur.es de violences intrafamiliales. Je ne suis pas là pour apporter un jugement concernant votre situation. Ça n'a aucun lien avec l'instance judiciaire. L'entretien est totalement anonyme et confidentiel. Aucun signe distinctif ne permettra de vous identifier. Tout ce que vous allez dire ici dans cet entretien ne sortira pas du cadre de la recherche. Vous n'êtes pas obligé. e de répondre à toutes les questions et vous pouvez arrêter cet entretien à tout moment.

Êtes-vous d'accord que dans l'unique but de ma recherche, je vous enregistre ? Cet enregistrement ne sera pas diffusé, il ne me servira que de support pour ma recherche, et sera bien évidemment anonymisé (pas de mention du prénom/nom).

Avant de commencer, avez-vous des questions à me poser ?

Pouvez-vous me raconter votre histoire ? votre réalité (jusqu'à l'arrivée à AUVIV/SPIP par exemple)

1. Pouvez-vous me raconter l'histoire de votre couple ?

- Comment a débuté cette histoire ? Comment vous êtes-vous rencontré. es ?
- Combien de temps a duré la relation ?
- Quels ont été les moments importants dans votre couple ?
- Pouvez-vous me raconter quel était votre quotidien ? (activités, tâches domestiques, liberté...)
- Quelles activités partagiez-vous avec votre partenaire ? (ami. e. s communs, sorties entre ami. e. s, sorties en couple)

2. Comment a débuté la violence au sein du couple ?

- À quel moment avez-vous senti une dégradation ? Le début des problèmes ?
- Disputes ? Quelles étaient les causes et raisons de ces disputes ? Avez-vous déjà vécu de l'extra-conjugalité ? Éducation des enfants ? Jalousie ?
- Y a-t-il eu une rupture ?
- Si oui : raisons ? Comment s'est-elle déroulée ? Comment l'avez-vous vécu ? Comment votre partenaire l'a-t-elle vécu ?
- Après la rupture, avez-vous eu des contacts avec votre ex-conjoint. e ?

Enfants

3. Enfants ?

- Combien ? Âge, genre... ?
- Qui est la mère ?
- Si séparé : comment se passe la garde des enfants ? Êtes-vous en accord avec cette garde ?

Représentation du couple

4. Pour vous, qu'est-ce que ce serait une relation, un couple idéal ?

– Qu'est-ce que vous attendez d'une partenaire dans une relation de couple ? Qu'est-ce qu'être une femme et un homme dans un couple ?

– Avez-vous eu des relations de couple avant/après celle-ci ? Est-ce que vous pouvez me raconter ? Comment ça s'est passé ?

– Avez-vous déjà vécu de l'extra-conjugalité/infidélité ?

Histoire personnelle

5. Pouvez-vous me parler de votre histoire personnelle : enfance, jeunesse, famille ?

– Comment avez-vous vécu votre enfance/jeunesse ?

– Avec qui avez-vous grandi ? Père, mère, frères/sœurs ?

– Comment décririez-vous ces relations ?

– Est-ce que vous avez déjà assisté à des violences ? Est-ce que vous avez connu de la violence étant plus jeune ? Au sein de la famille ? À l'école ? Entre ami.es ? Vu un homme violent avec une femme ?

– Quel a été votre parcours scolaire ? Comment l'avez-vous vécu ?

– Vous avez fait des études ? Diplômes ?

Aujourd'hui

6. Et aujourd'hui ? Comment avez-vous ressenti/vécu cette situation ?

– Comment ça s'est passé pour vous jusqu'ici ? Vous êtes-vous senti écouté ? Comment l'avez-vous ressenti ?

– Comment êtes-vous arrivé à être suivi par le dispositif AUVIV ? Qu'en pensez-vous ?

– Comment percevez-vous les violences que vous avez faites ?

– Condamnations ?

– Quelles répercussions subissez-vous aujourd'hui ? Qu'est-ce qui est mis en place ?

– Il y a eu une procédure judiciaire ?

– Antécédents judiciaires ?

– Êtes-vous actuellement en couple ? Si oui, vivez-vous avec ?

– Exercez-vous une activité professionnelle ?

Déterminants sociaux : Genre

7. Quel est votre âge ?

8. Exercez-vous une activité professionnelle ?

9. Avez-vous obtenu des diplômes ?

10. Quels sont ou étaient les métiers de vos parents ?

11. Âge de la conjointe/ex-conjointe ?

12. Métier/diplôme conjointe/ex-conjointe ?

Merci beaucoup pour votre participation.

Bonjour, je suis étudiante en master de sociologie à Besançon. Je réalise une étude sur les violences conjugales encadrée par le CIDFF70 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et le département de la Haute-Saône. L'objectif de cette recherche est de recueillir les discours des victimes de violences intrafamiliales. Nous ne sommes pas là pour apporter un jugement concernant votre situation. L'entretien est totalement anonyme et confidentiel. Aucun signe distinctif ne permettra de vous identifier. Tout ce que vous allez nous dire ici dans cet entretien ne sortira pas du cadre de la recherche. Vous n'êtes pas obligé. e de répondre à toutes les questions et vous pouvez arrêter cet entretien à tout moment.

Êtes-vous d'accord que, dans l'unique but de ma recherche, je vous enregistre ? Cet enregistrement ne sera pas diffusé, il ne me servira que de support pour ma recherche, et sera bien évidemment anonymisé (pas de mention du prénom/nom).

Avant de commencer, avez-vous des questions à me poser ?

Pouvez-vous me raconter ce qui vous a amené au CIDFF ?

1. Pouvez-vous me raconter votre parcours/histoire personnelle ?

- Comment avez-vous vécu votre enfance/jeunesse ?
- Quel est votre parcours scolaire ? Comment l'avez-vous vécu ?
- Comment qualifieriez-vous vos relations avec vos parents ? Pourquoi ?
- Aviez-vous des frères et sœurs ? Si oui, combien ? Relation avec eux/elles ?
- Pouvez-vous me raconter une journée type de votre enfance ?

2. Pouvez-vous me raconter l'histoire de votre couple ?

- Comment a débuté cette histoire ? Comment vous êtes-vous rencontré. es ?
- Combien de temps a duré la relation ?
- Quels ont été les moments importants dans votre couple ?
- Pouvez-vous me raconter quel était votre quotidien ? (activités, tâches domestiques, liberté...)
- Quelles activités partagiez-vous avec votre partenaire ? (ami. e. s communs, sorties entre ami. e. s, sorties en couple)

3. Comment la violence a-t-elle débuté au sein du couple ?

- À quel moment avez-vous senti une dégradation ? Le début des problèmes ?
- Disputes ? Quelles étaient les causes et raisons de ces disputes ? Avez-vous déjà vécu de l'extra-conjugalité ? Éducation des enfants ? Jalousie ?
- Y a-t-il eu une rupture ?
 - Si oui : raisons ? Comment s'est-elle déroulée ? Comment l'avez-vous vécu ? Comment votre partenaire l'a-t-elle vécue ?
 - Après la rupture, avez-vous eu des contacts avec votre ex-conjoint. e ?

4. Enfants

- Combien en avez-vous ? Âge, genre... ?
- Qui est la mère/le père ?
- Si vous êtes séparé. e : comment se passe la garde des enfants ? Êtes-vous en accord avec cette garde ?

5. Représentation du couple

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

- Pour vous, qu'est-ce que ce serait une relation, un couple idéal ? (valeurs, principes)
- Qu'attendez-vous d'une partenaire dans une relation de couple ? Qu'est-ce qu'être une femme et un homme dans un couple ?
- Avez-vous eu des relations de couple avant/après celle-ci ? Est-ce que vous pouvez me raconter ? Comment ça s'est passé ?
- Avez-vous déjà vécu de l'extra-conjugalité/infidélité ?

6. Aujourd'hui

- Et aujourd'hui ? Comment avez-vous ressenti/vécu cette situation ?
- Comment ça s'est passé pour vous jusqu'ici ? Vous êtes-vous senti. e écouté. e ? Comment l'avez-vous ressenti ?
- Comment percevez-vous les violences que vous avez subies ?
- Avez-vous eu recours à des procédures judiciaires ?
- Êtes-vous actuellement en couple ? Si oui, vivez-vous avec votre partenaire ?
- Exercez-vous une activité professionnelle ?

Déterminants sociaux : Genre

7. Quel est votre âge ?

8. Exercez-vous une activité professionnelle ?

9. Avez-vous obtenu des diplômes ?

10. Quels sont ou étaient les métiers de vos parents ?

11. Âge de la conjointe/ex-conjointe ?

12. Métier/diplôme de la conjointe/ex-conjointe ?

Merci beaucoup pour votre participation.

Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
Caractéristiques sociologiques des auteurs interviewés (données masquées pour la diffusion du rapport)

	âge	Diplôme	Sexe	Sexe victimes
Auteur 1	X	X	Homme	Femme
Auteur 2	X	X	Homme	Femme
Auteur 3	X	X	Homme	Femme
Auteur 4	X	X	Homme	Femme
Auteur 5	X	X	Homme	Femme
Auteur 6	X	X	Homme	Femme
Auteur 7	X	X	Homme	Femme
Auteur 8	X	X	Homme	Femme
Auteur 9	X	X	Homme	Femme
Auteur 10	X	X	Homme	Femme
Auteur 11	X	X	Homme	Femme
Auteur 12	X	X	Homme	Femme
Auteur 13	X	X	Homme	Femme
Auteur 14	X	X	Homme	Femme
Auteur 15	X	X	Homme	Femme
Auteur 16	X	X	Homme	Femme
Auteur 17	X	X	Homme	Femme
Auteur 18	X	X	Homme	Homme
Auteur 19	X	X	Homme	Femme
Auteur 20	X	X	Homme	Femme
Auteur 21	X	X	Homme	Femme

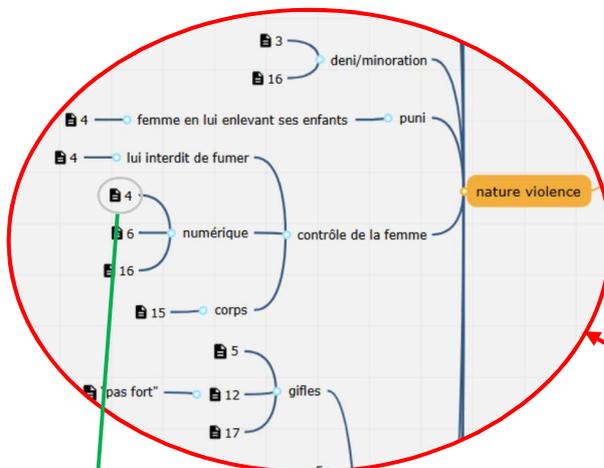
Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
Caractéristiques sociologiques des victimes interviewées (données masquées pour la diffusion du rapport)

	âge	diplôme	Sexe	Sexe auteur
Victime 1	X	X	Femme	Homme
Victime 2	X	X	Femme	Homme
Victime 3	X	X	Femme	Homme
Victime 4	X	X	Femme	Homme
Victime 5	X	X	Femme	Homme
Victime 6	X	X	Femme	Homme
Victime 7	X	X	Femme	Homme
Victime 8	X	X	Femme	Homme
Victime 9	X	X	Femme	Homme
Victime 10	X	X	Femme	Homme
Victime 11	X	X	Femme	Homme
Victime 12	X	X	Femme	Homme
Victime 13	X	X	Femme	Homme
Victime 14	X	X	Femme	Homme
Victime 15	X	X	Femme	Homme
Victime 16	X	X	Femme	Homme
Victime 17	X	X	Homme	Femme
Victime 18	X	X	Femme	Homme
Victime 19	X	X	Femme	Homme
Victime 20	X	X	Femme	Homme

Carte synthétique des problématiques évoquées chez les auteurs

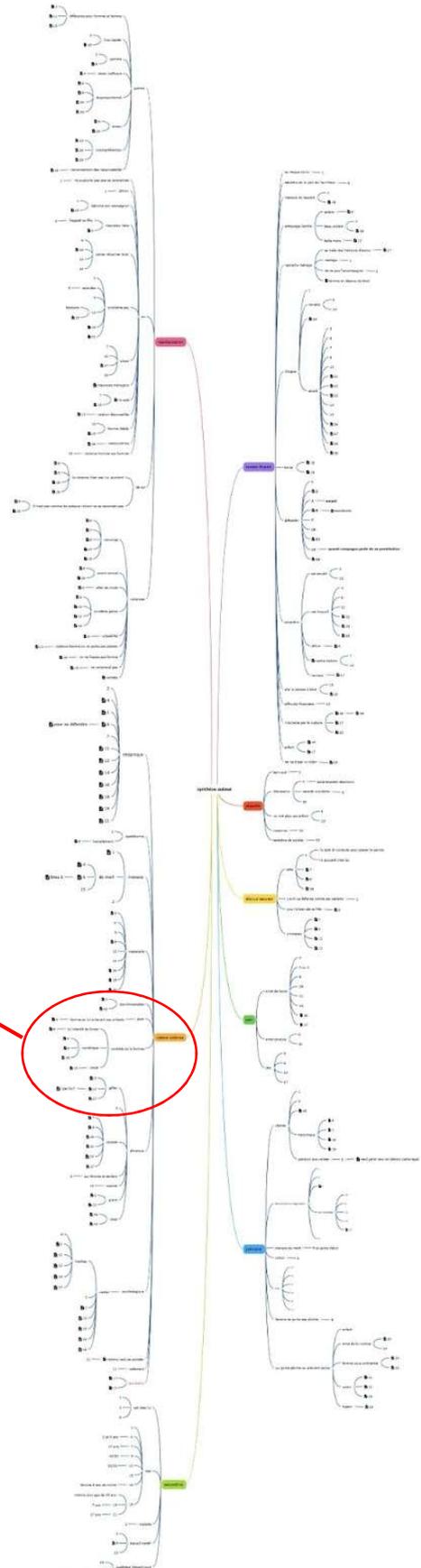
Voici la carte qui synthétise différents propos des 21 auteurs sur des thématiques particulières. Chaque  correspond à un ou des extraits d'entretien de l'auteur portant le numéro qui suit.

Ici un agrandissement d'un extrait d'entretien de l'auteur 4 portant comme *nature de violence* de type *contrôle numérique* opéré sur sa compagne.

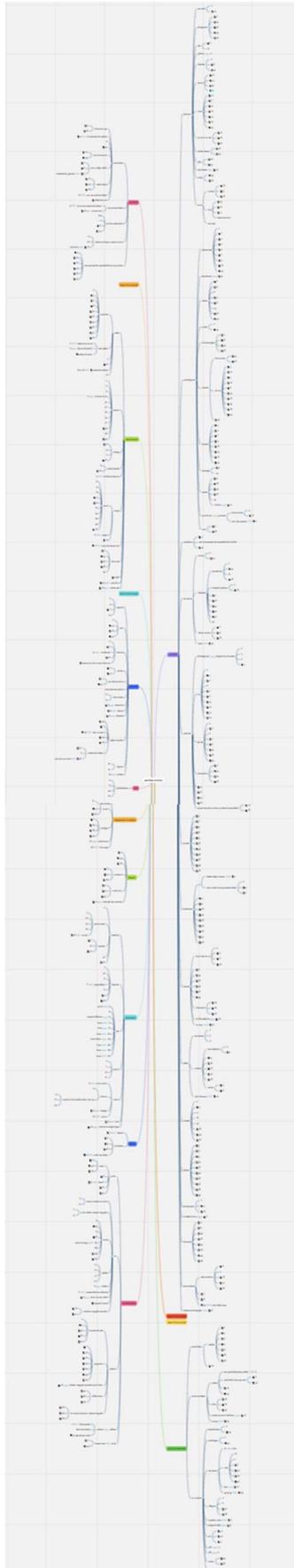


NOTE

Et j'ai rencontré une autre personne après la mère de mes enfants et...ça se passait bien pendant 6 mois et en fait après j'arrivais plus à avoir confiance en personne. Je devenais un peu...je sais pas comment expliquer...limite parano quoi obliger de regarder dans le téléphone, savoir où elle était, pis après ça devient invivable. Des crises de jalousie, des crises de nerfs...jusqu'à



Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône
Carte synthétique des problématiques évoquées chez les victimes



Appel à témoignages



Lucie JOUVET LEGRAND

Maitre de Conférences

en Sociologie-Anthropologie

Membre du LaSA, UR 3189, UFC

Appel à témoignages :

Vous êtes impliqué(e) dans une procédure pour violences conjugales ?

Une action de recherche visant à *mieux comprendre les violences conjugales* est en cours. Si de nombreuses études se sont basées sur le vécu des victimes, **les mis en cause eux sont plus rarement entendus dans leur vécu**. C'est donc pour avoir un autre point de vue que votre témoignage est essentiel pour nous.

La participation à cette recherche sera **totale**ment anonyme. Aucune information personnelle ne sera divulguée, et toutes les données recueillies seront traitées de manière **confidentielle**. Aucune conséquence légale ne découlera de votre participation (notre Laboratoire est indépendant de la Justice, de la police, du travail social...).

Votre participation à cette recherche se fera **sous forme d'entretien**. Pour veiller à votre **anonymat**, nous vous demanderons de vous choisir un **pseudonyme**. Vous aurez ensuite la **possibilité** de partager votre expérience, vos ressentis et vos réflexions en toute confidentialité. **Aucun détail susceptible de vous identifier ne sera gardé**.

Vous êtes libre de contribuer à cette recherche, aussi n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse électronique **comprendrevif@gmail.com** ou au numéro de téléphone **06 28 06 04 83**. Nous répondrons à vos questions quant au déroulement de cet entretien.

Votre participation pourrait faire la différence dans la vie de nombreuses personnes impliquées dans des violences intrafamiliales.

Nous espérons sincèrement que vous envisagerez de contribuer à cette recherche.

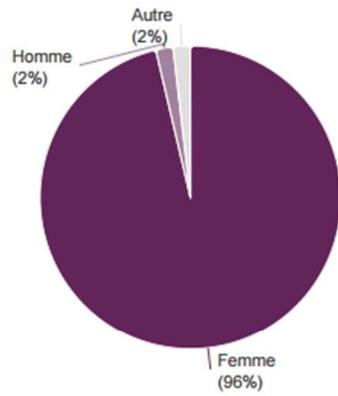
Avec nos remerciements anticipés,

Lucie Juvet Legrand

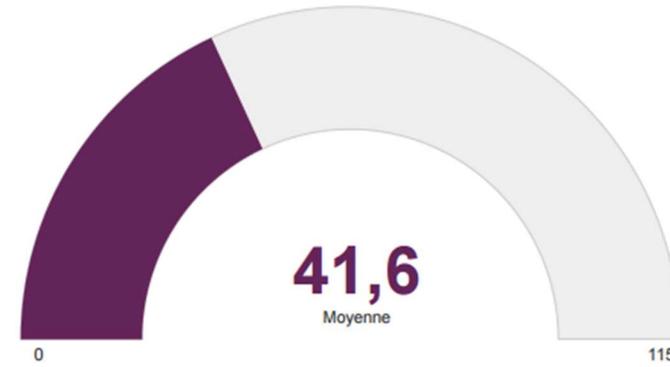
Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

Données sur le questionnaire soumis en ligne par le CIDFF70

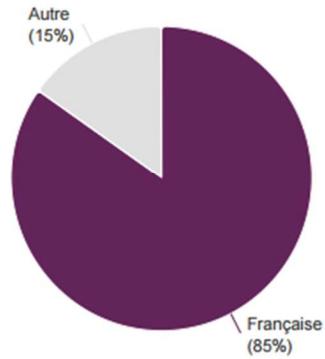
Vous êtes un(e)



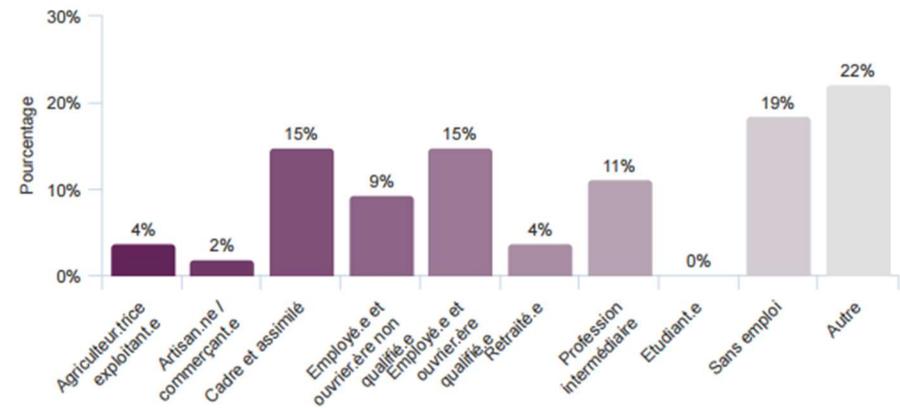
Votre âge



Votre nationalité

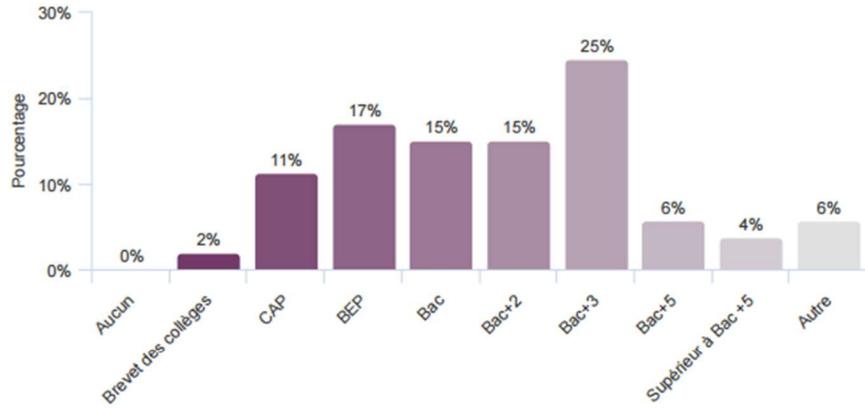


Votre profession

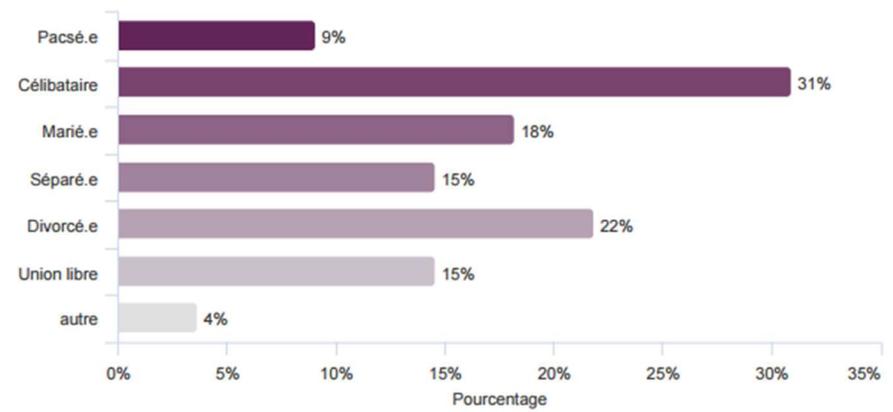


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

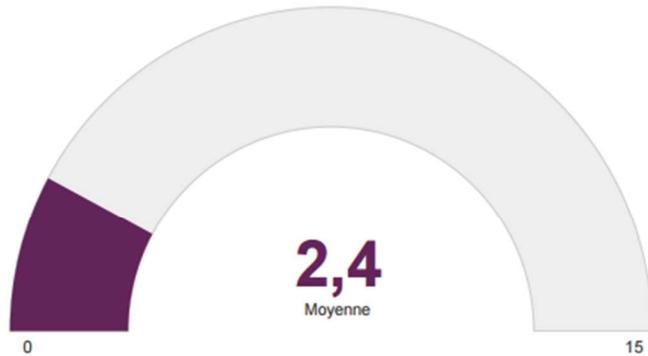
Votre plus haut diplôme obtenu



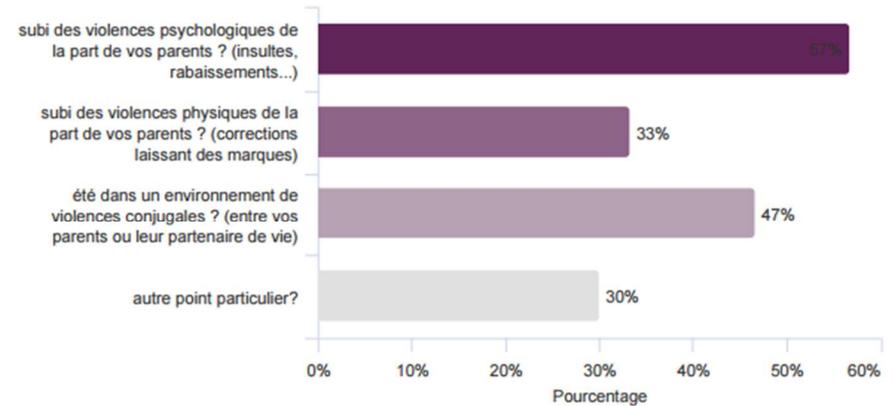
Votre statut matrimonial actuel



Combien avez-vous d'enfants?

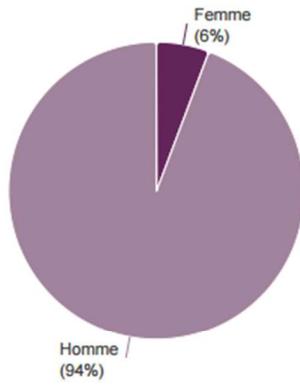


Avez-vous dans votre enfance...

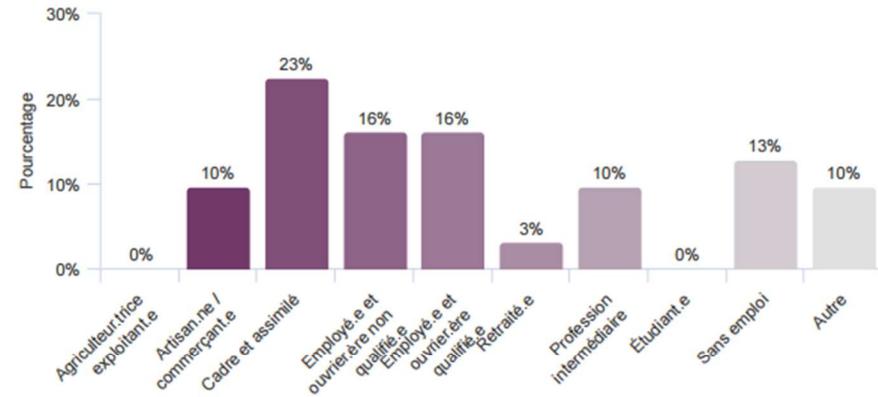


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

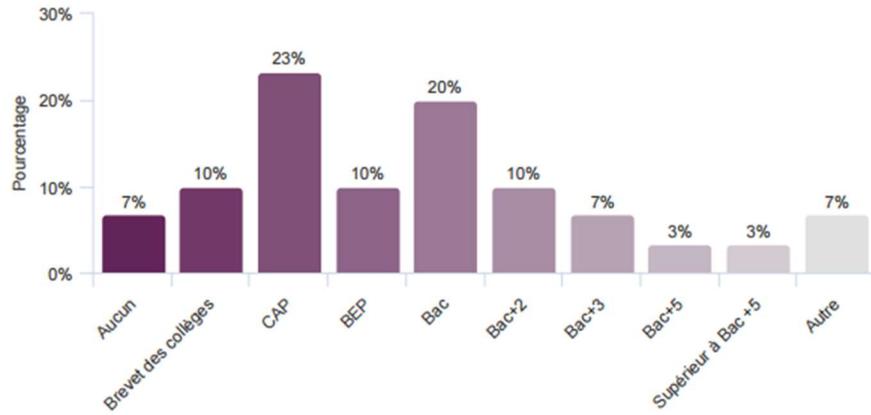
Genre de l'auteur(e)



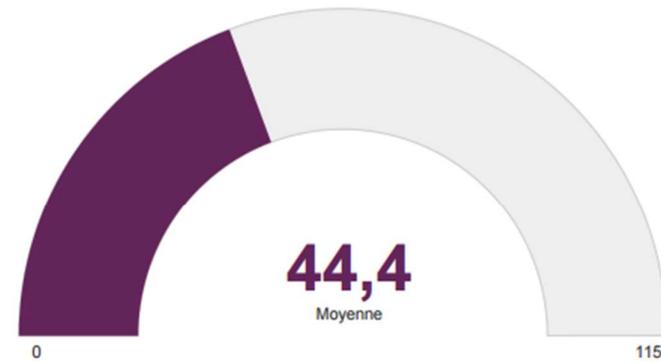
Sa profession



Son plus haut diplôme obtenu

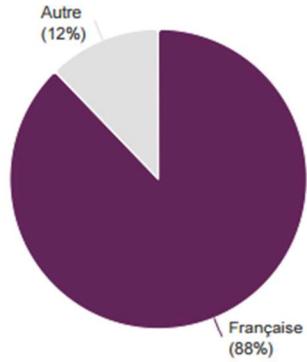


Age de l'auteur

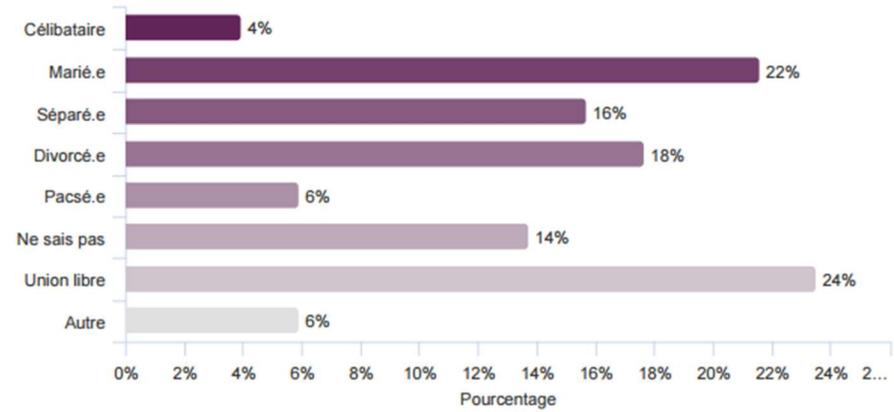


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

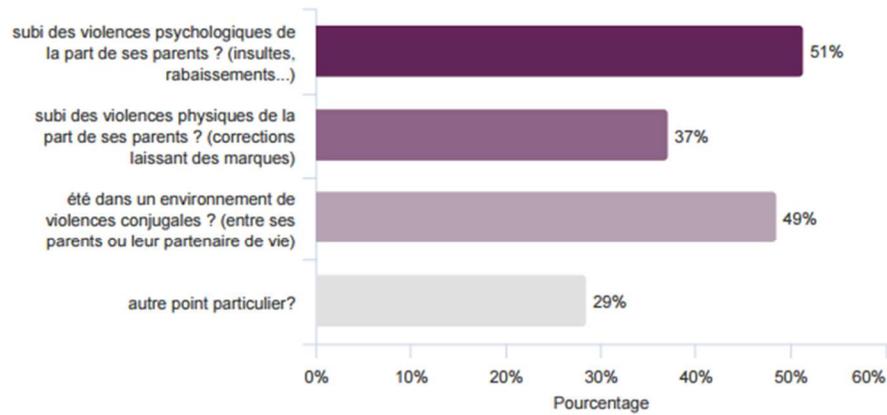
Sa nationalité



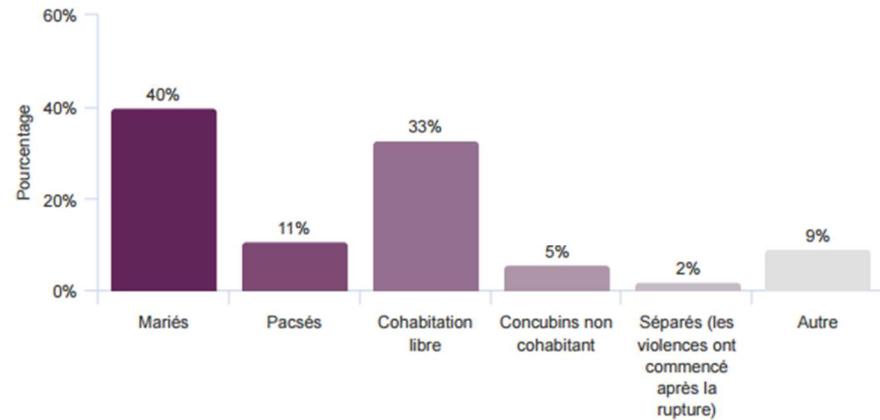
Statut matrimonial actuel de l'auteur



A votre connaissance, l'auteur a-t-il dans son enfance...

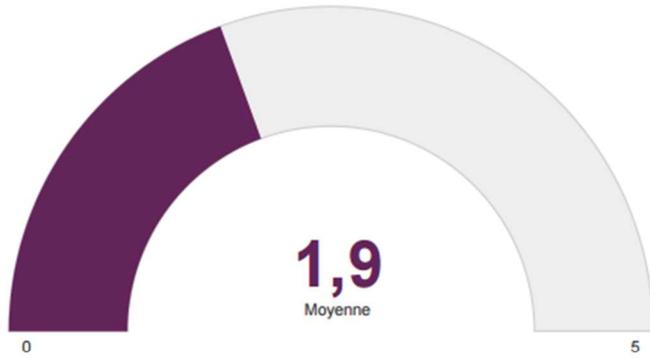


Statut matrimonial du couple où sont survenues les violences conjugales

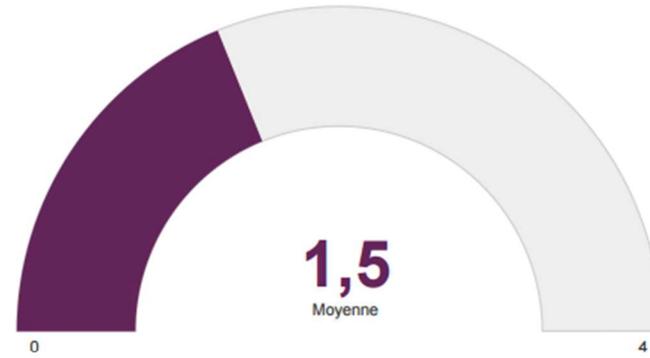


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

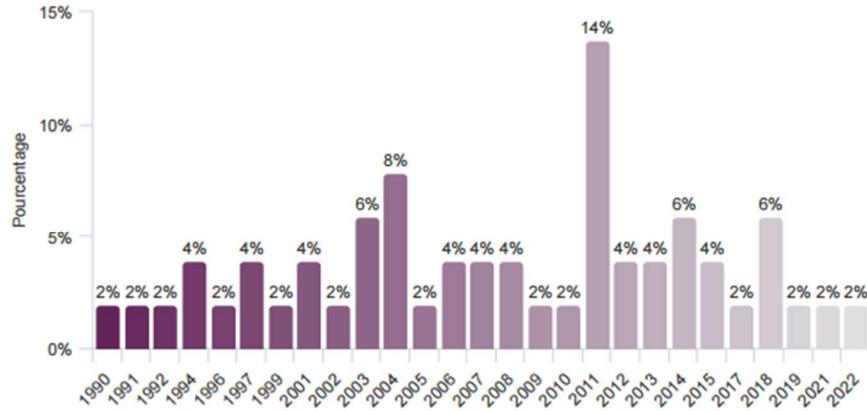
Nombre d'enfants dans le foyer au moment de la vie commune



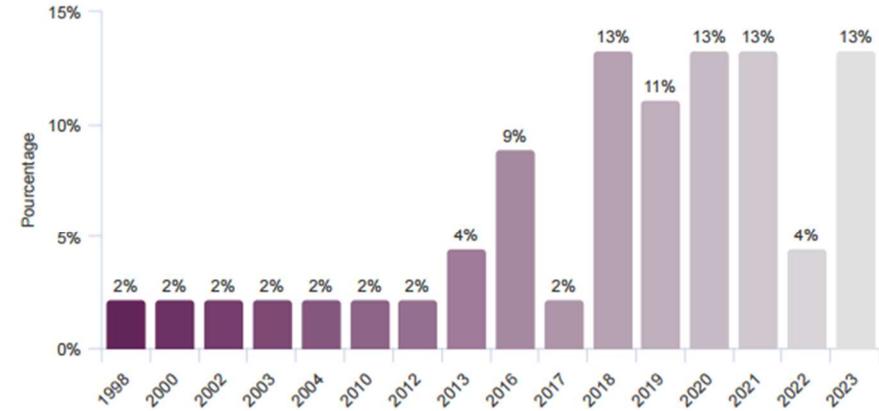
Nombre d'enfants issus du couple



Date de mise en couple

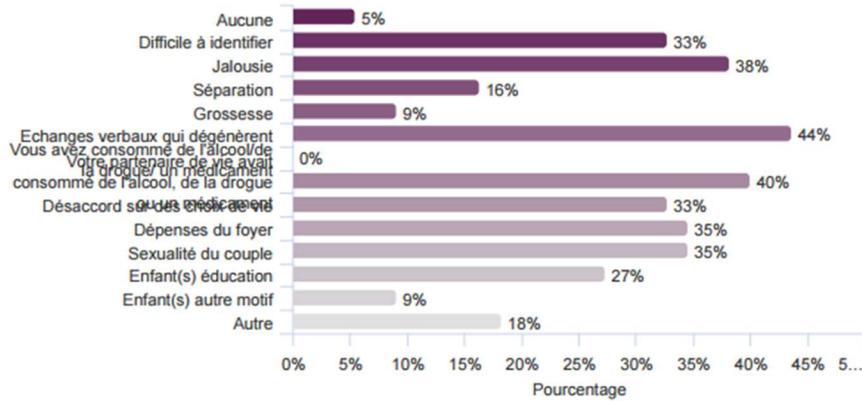


Date de rupture ou de la dernière rupture avec l'auteur (en cas de séparations/remises en couple successives).

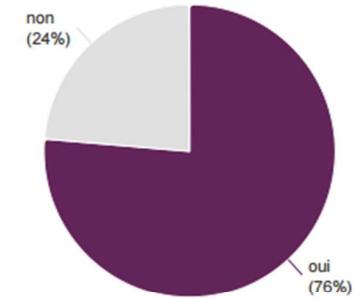


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

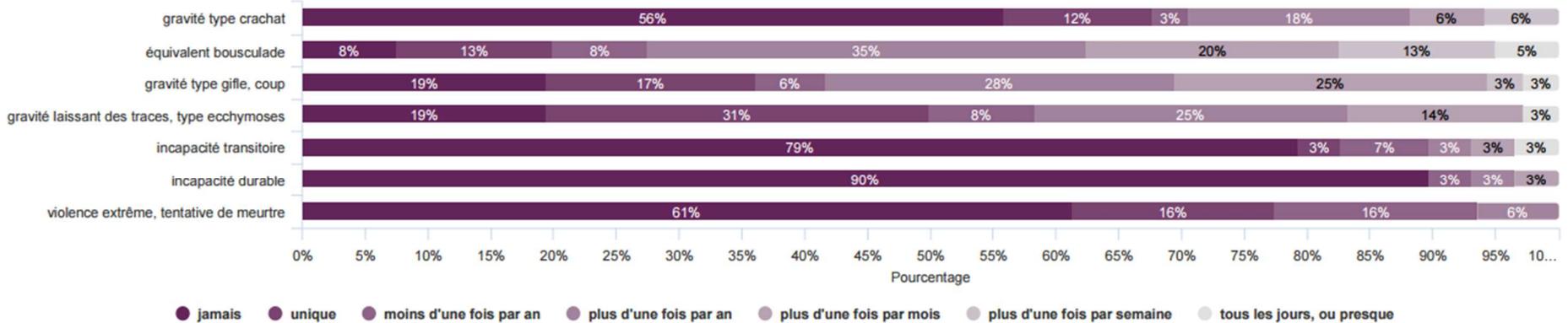
Principale(s) cause(s)/ origine(s) du déclenchement des violences



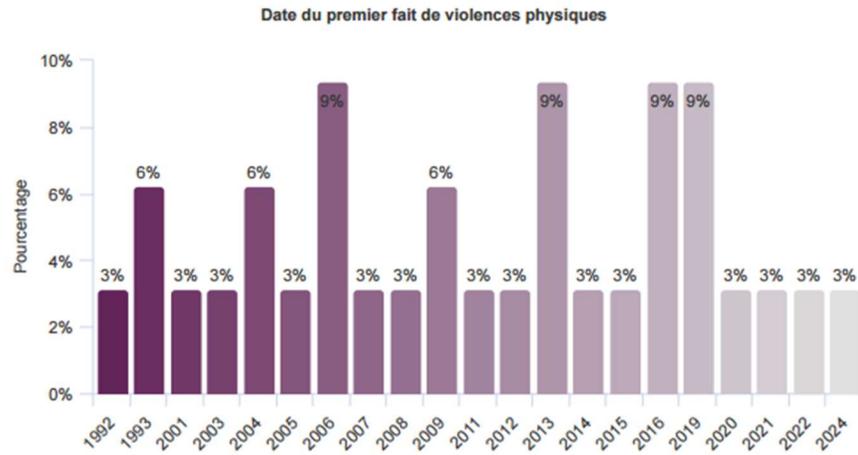
Avez-vous déjà subi des violences physiques de la part de votre (ex)partenaire de vie?



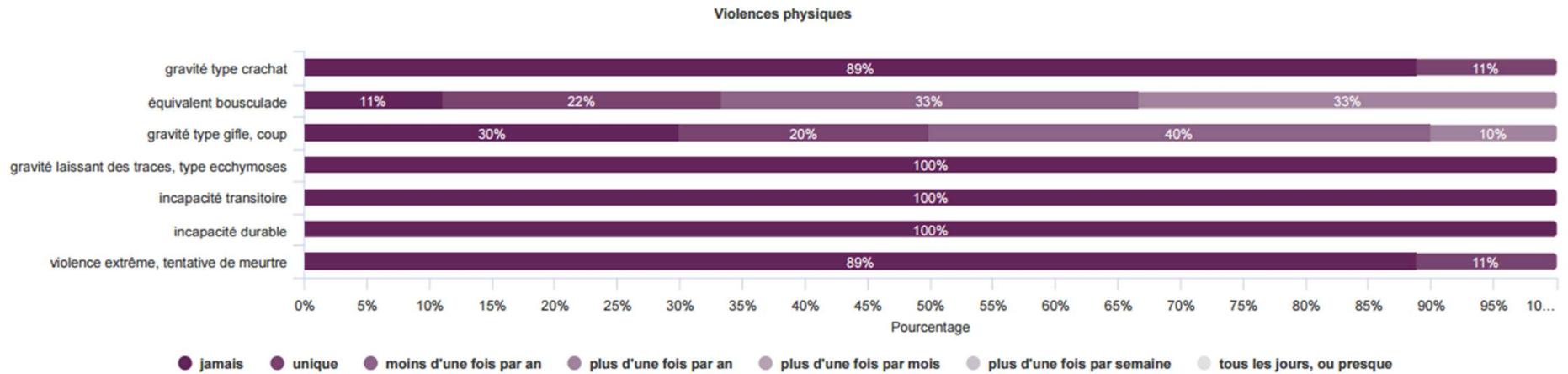
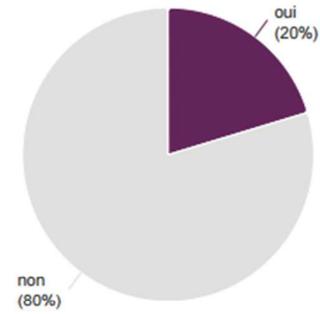
Violences physiques



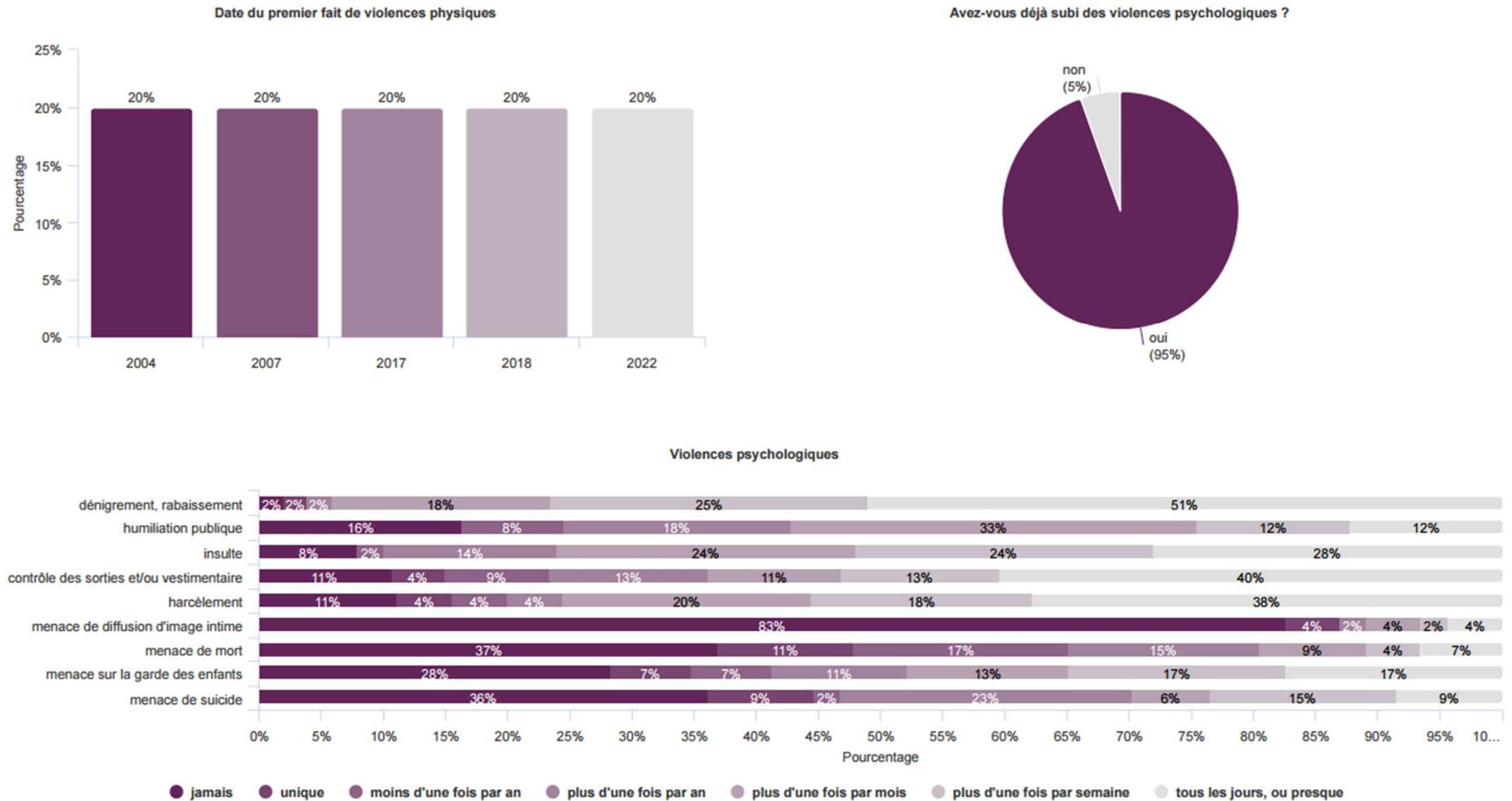
Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône



Avez-vous déjà exercé des violences physiques sur votre (ex)partenaire de vie?

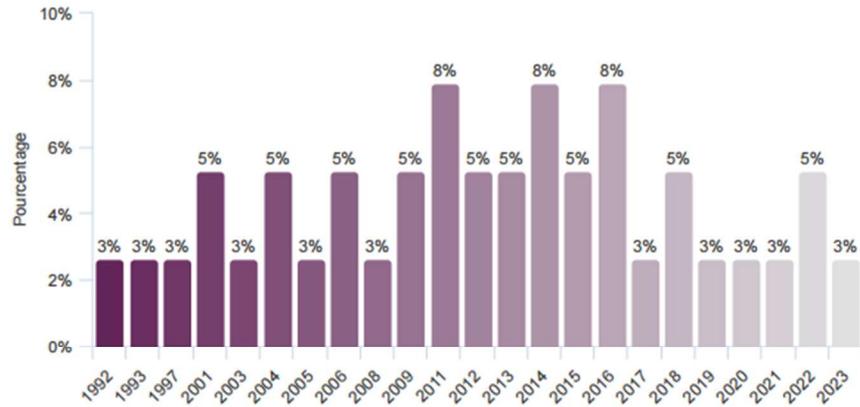


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

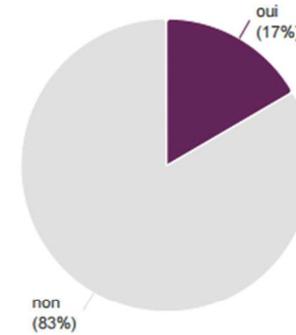


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

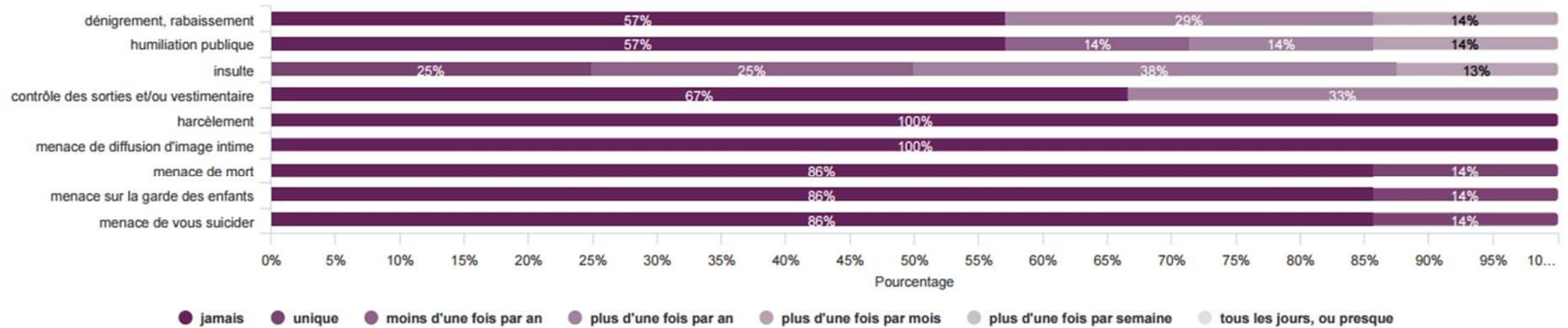
Date des premiers faits de violences psychologiques



Avez-vous déjà exercé des violences psychologiques sur votre (ex)partenaire de vie?

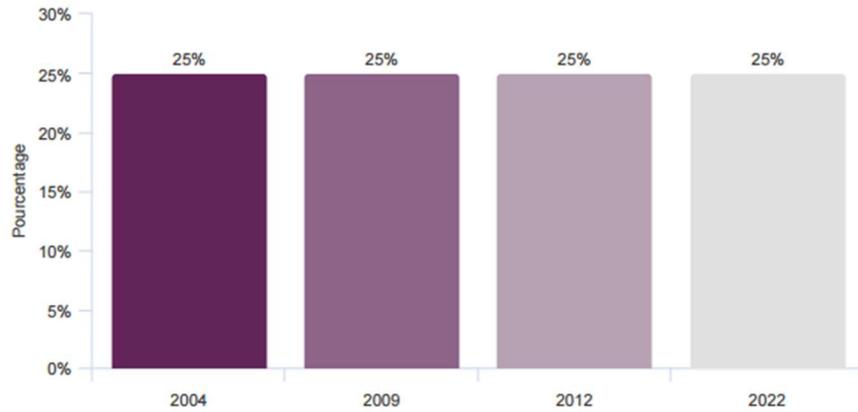


Violences psychologiques

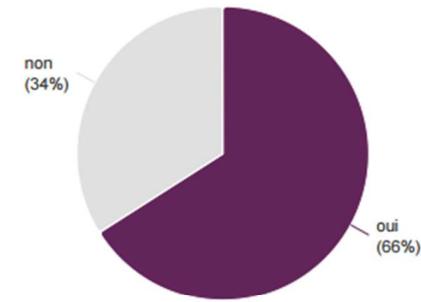


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

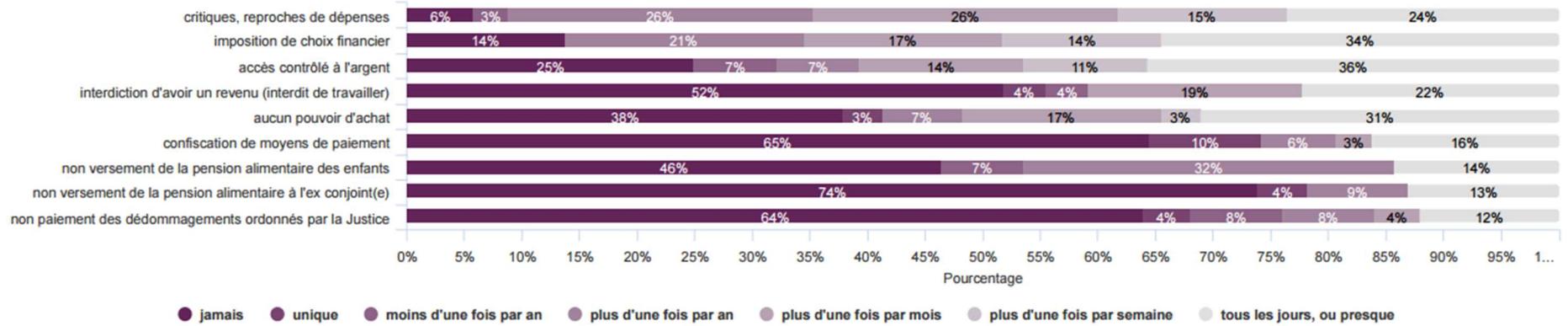
Date des premiers faits de violences psychologiques



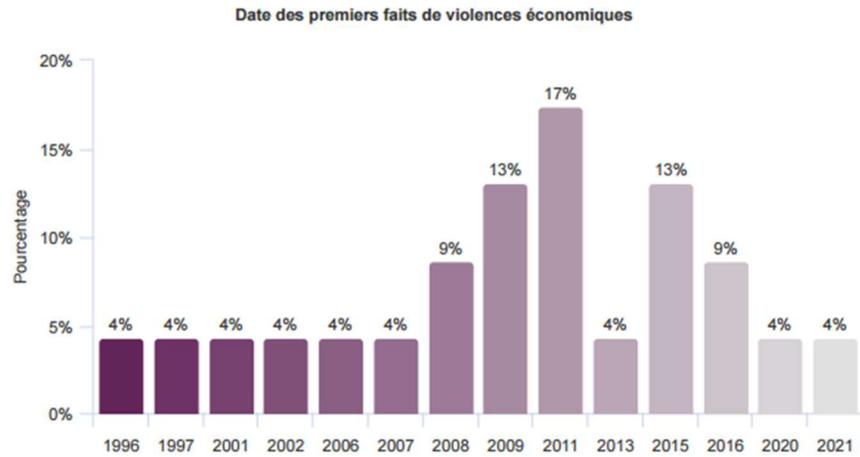
Avez-vous déjà subi des violences d'ordre économique ?



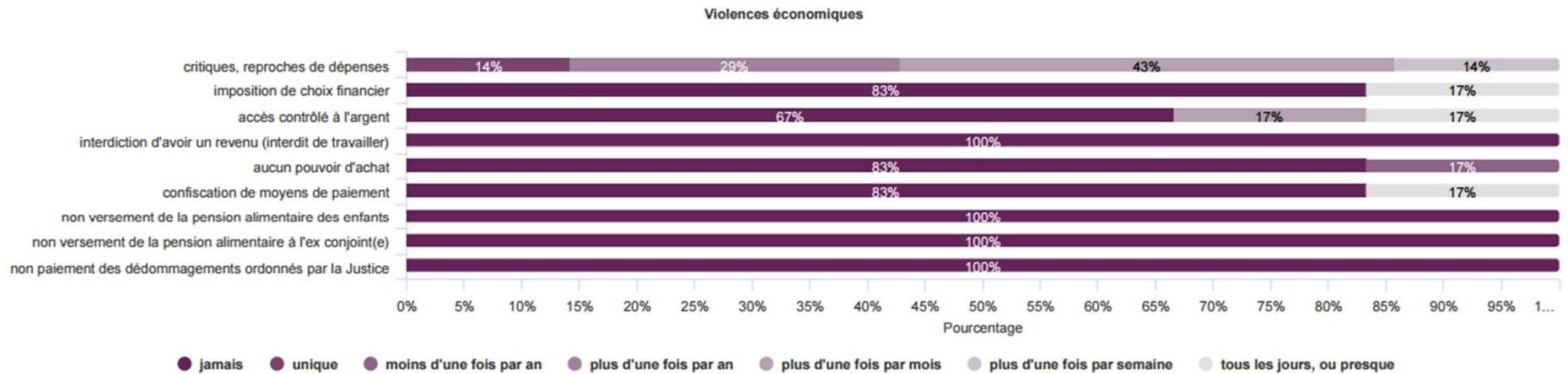
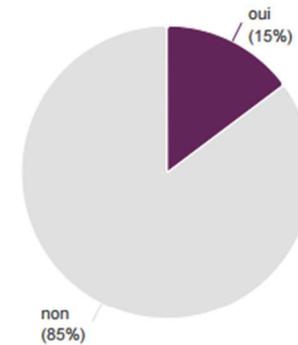
Violences économiques



Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

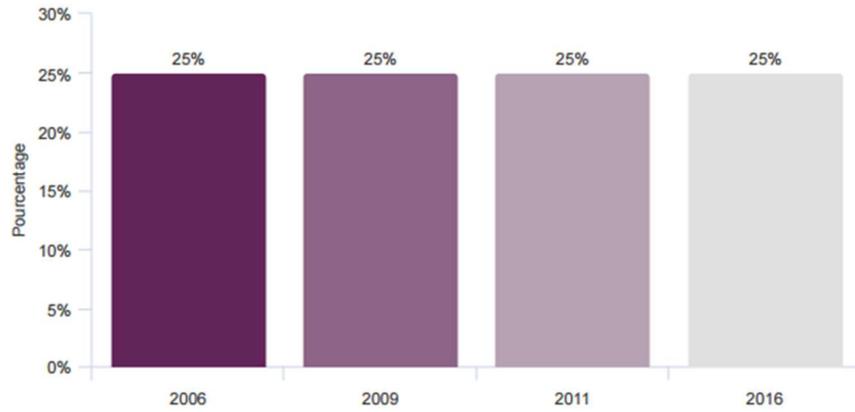


Avez-vous déjà exercé des violences d'ordre économique sur votre (ex)partenaire de vie?

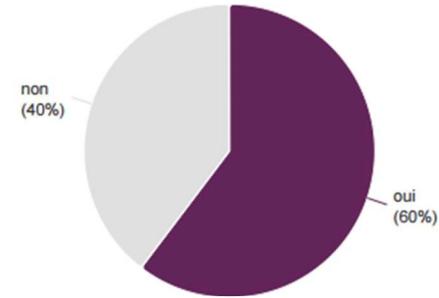


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

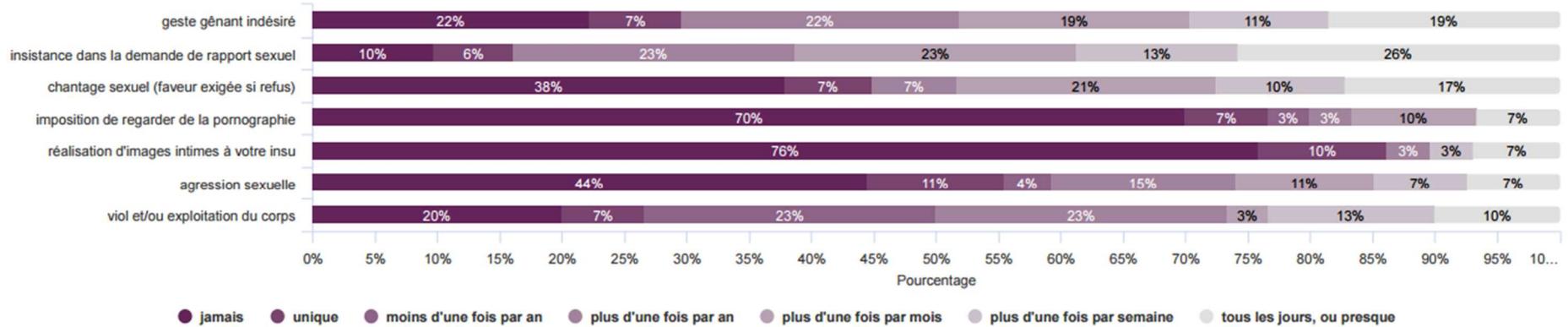
Date des premiers faits de violences économiques



Avez-vous déjà subi des violences d'ordre sexuel ?

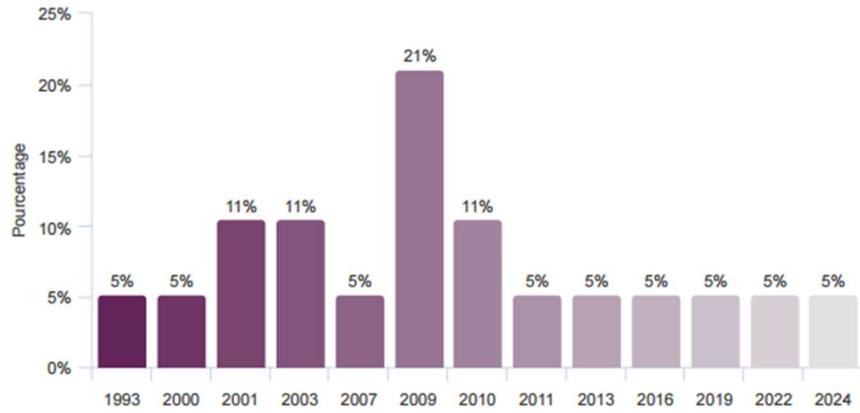


Violences sexuelles



Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

Date des premiers faits de violences sexuelles



Avez-vous déjà exercé des violences d'ordre sexuel sur votre (ex)partenaire de vie?



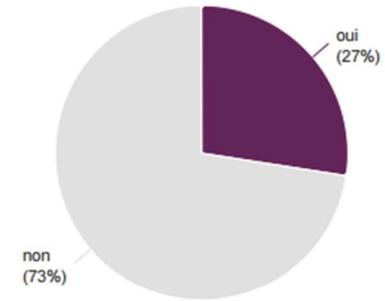
Violences sexuelles



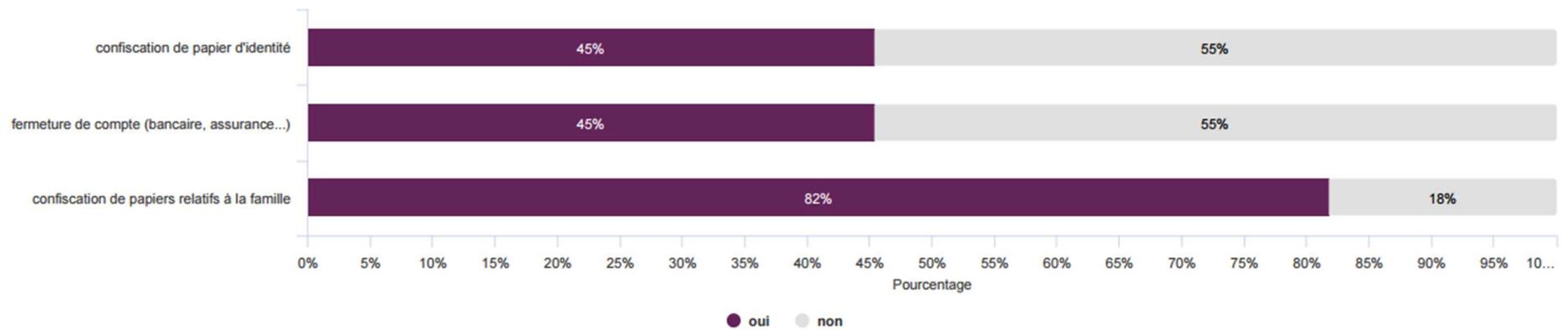
Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

Date des premiers faits de violences sexuelles

Avez-vous déjà subi des violences d'ordre administratives?

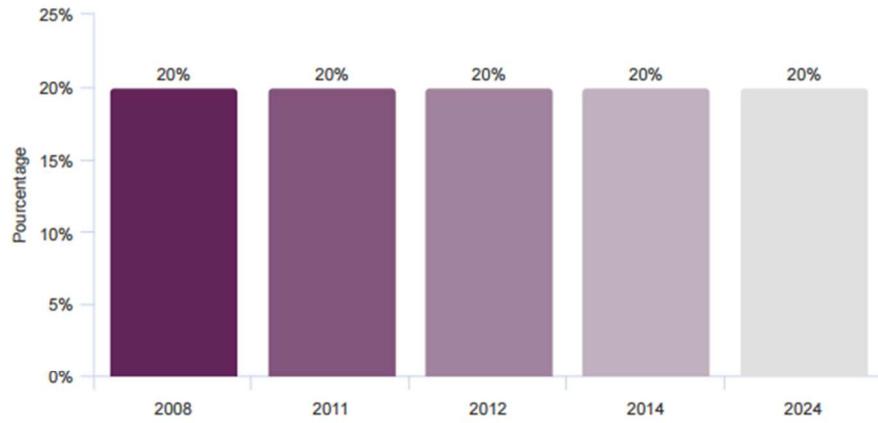


Violences administratives



Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

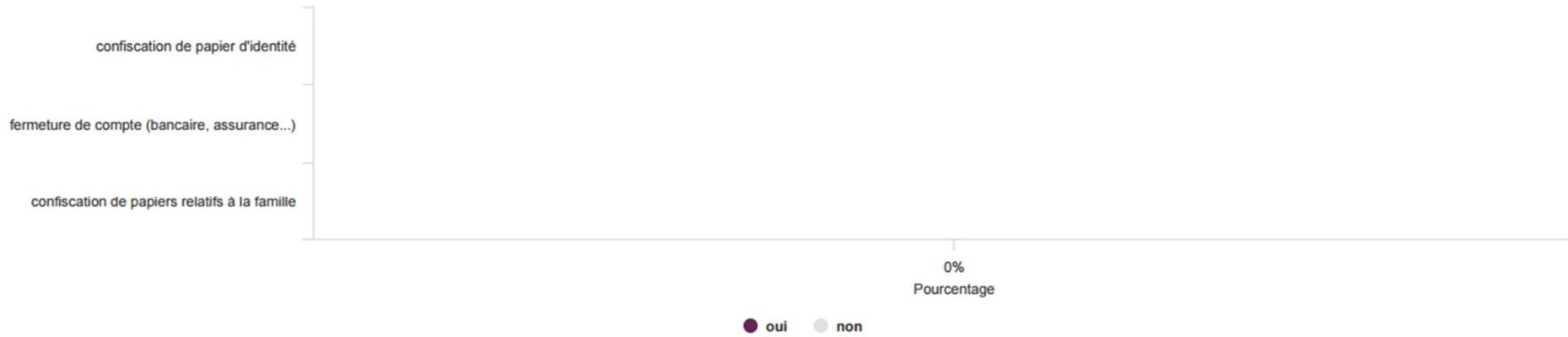
Date des premières violences administratives



Avez-vous déjà exercé des violences d'ordre administratives sur votre (ex)partenaire de vie?



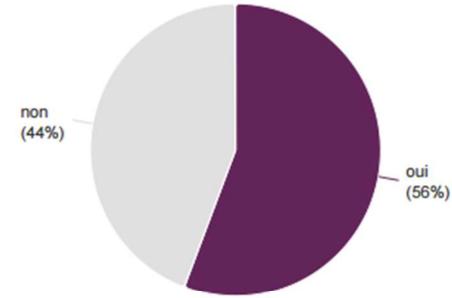
Violences administratives



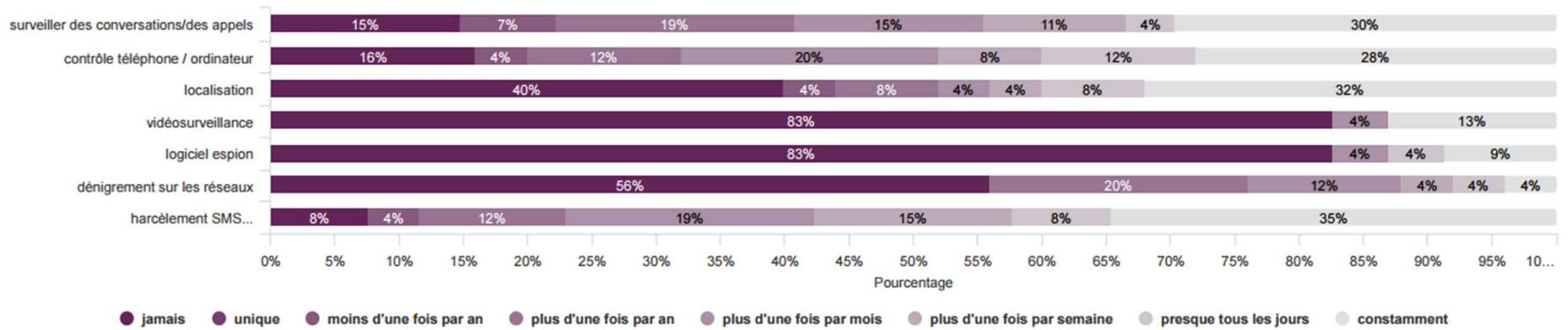
Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

Date des premières violences administratives

Avez-vous déjà subi des violences d'ordre numérique?

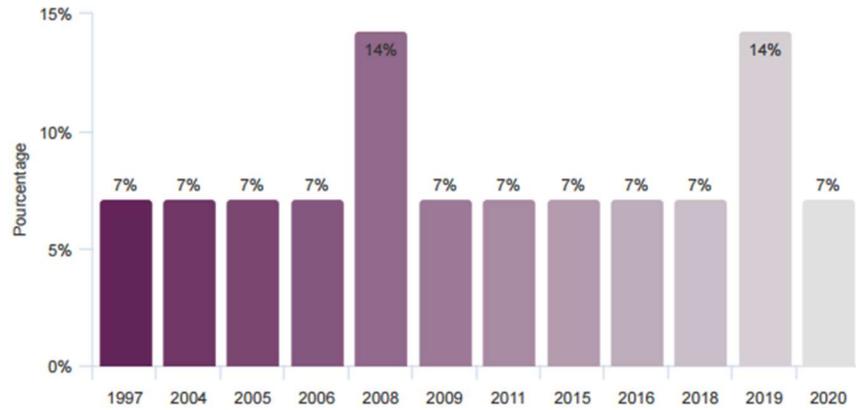


Violences numériques

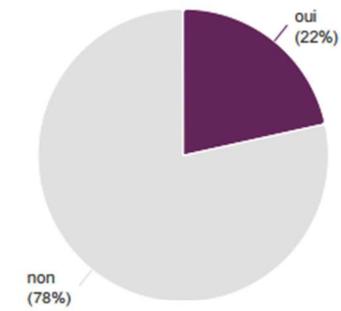


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

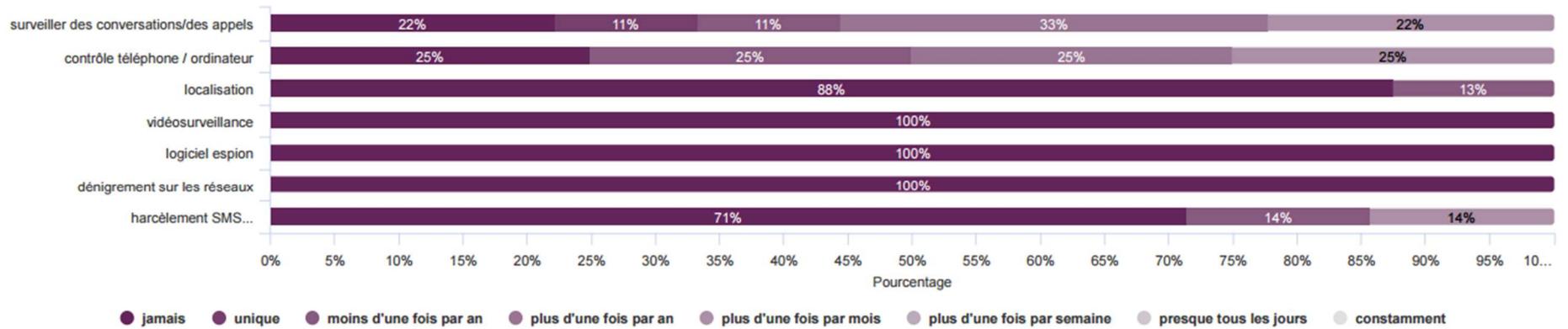
Date des premiers faits de violence d'ordre numérique



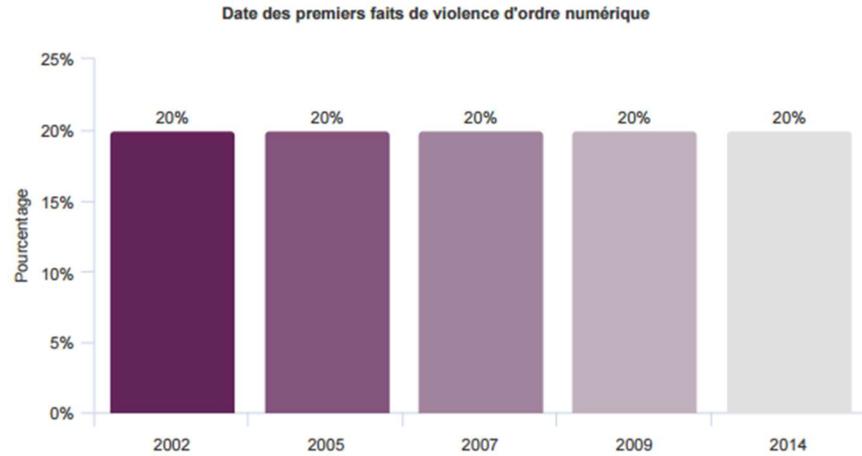
Avez-vous déjà exercé des violences d'ordre numérique sur votre (ex)partenaire de vie?



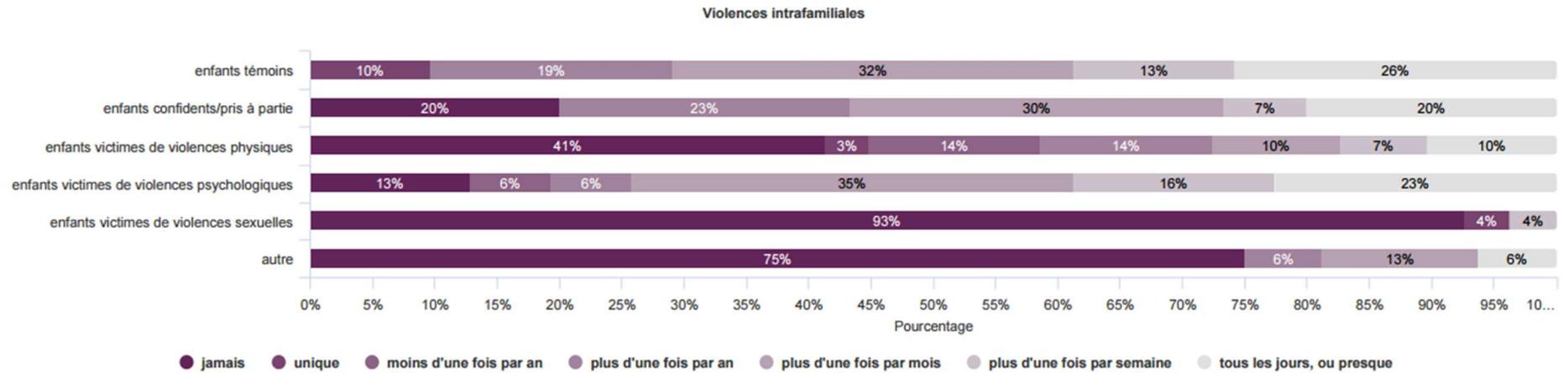
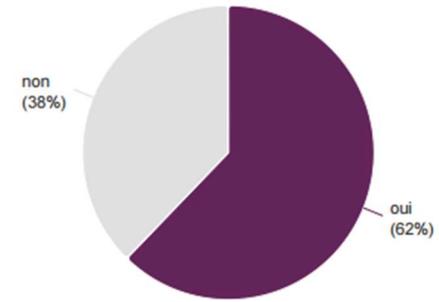
Violences numériques



Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

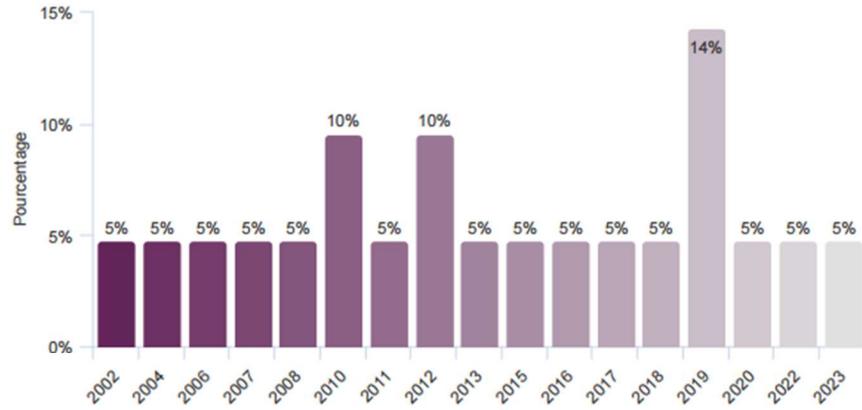


Vos enfants ont-ils déjà subi des violences de la part de l'auteur?

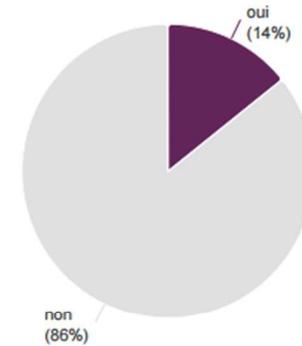


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

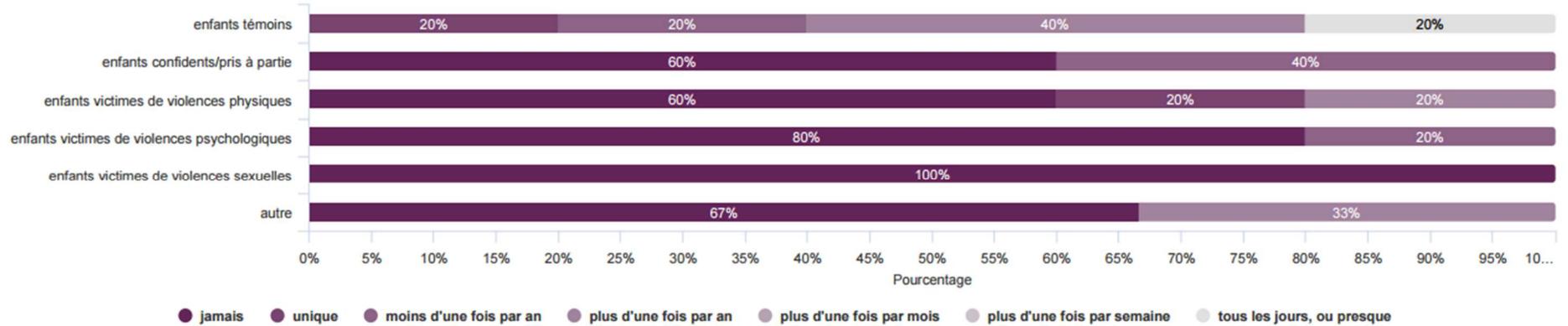
Date des premiers faits de violence sur enfant



Vos enfants ont-ils déjà subi des violences de votre part ?

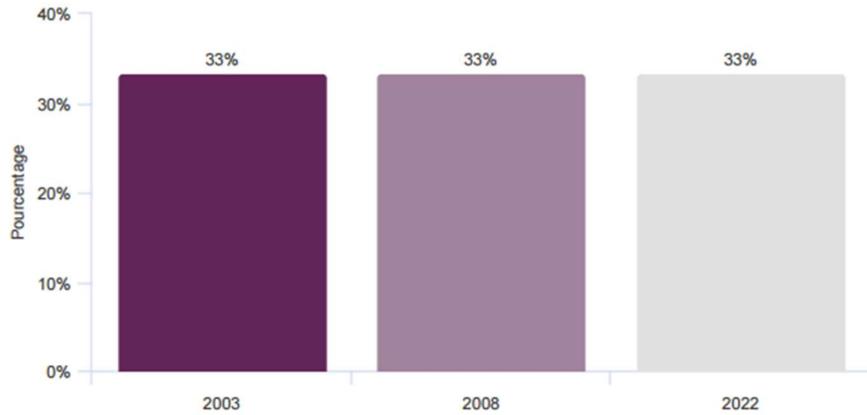


Violences intrafamiliales

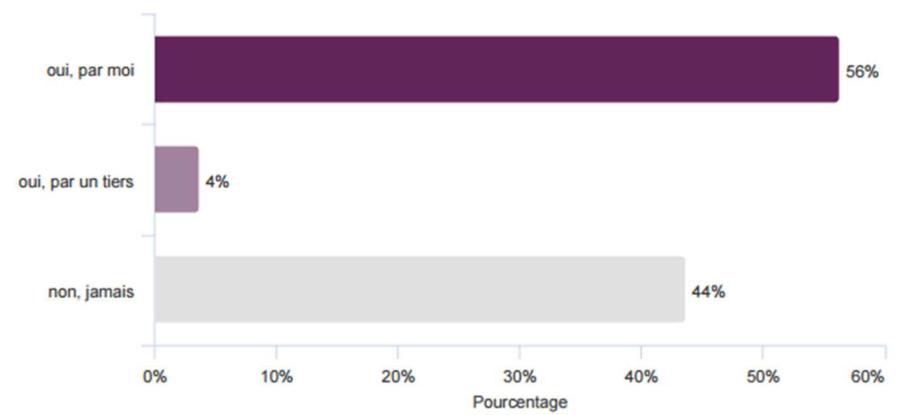


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

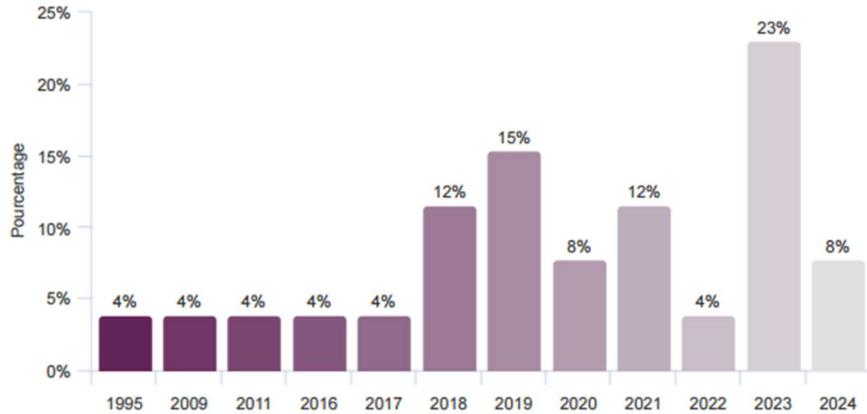
Date des premiers faits de violence sur enfant



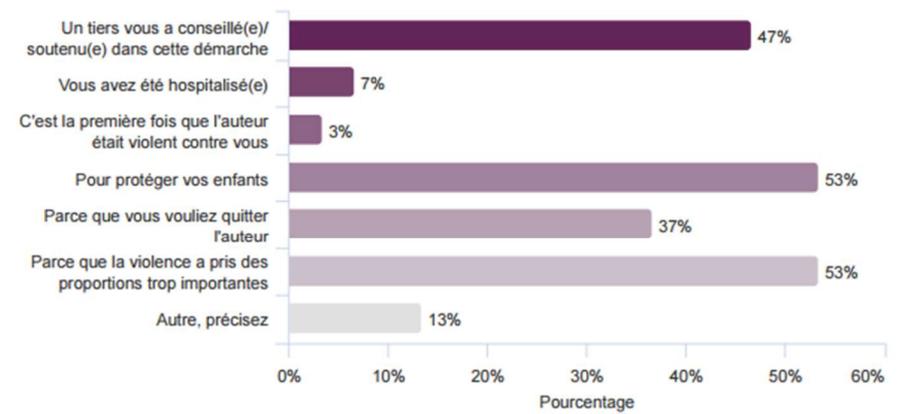
Une plainte a-t-elle été déposée par rapport aux violences que vous avez subies?



Date de la première plainte

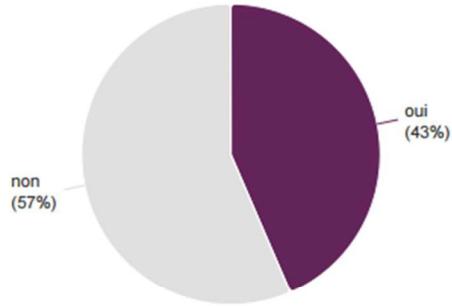


Qu'est ce qui a été le déclencheur de cette plainte?

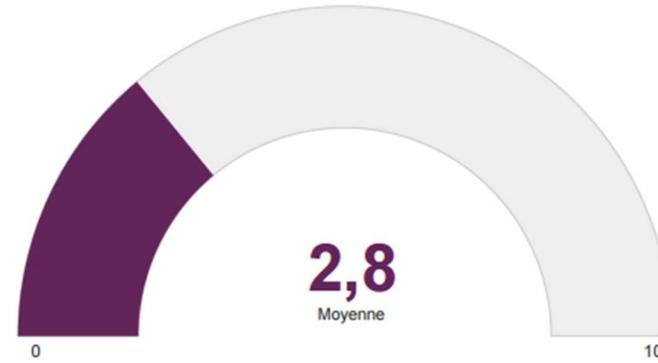


Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

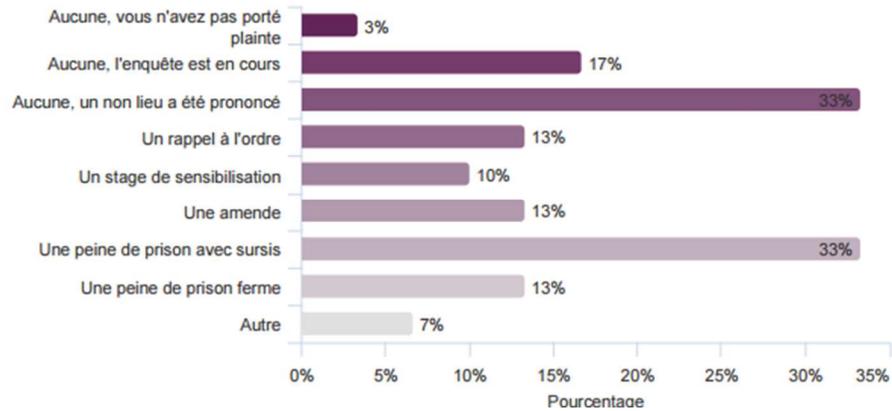
Vous êtes vous constitué.e partie civile



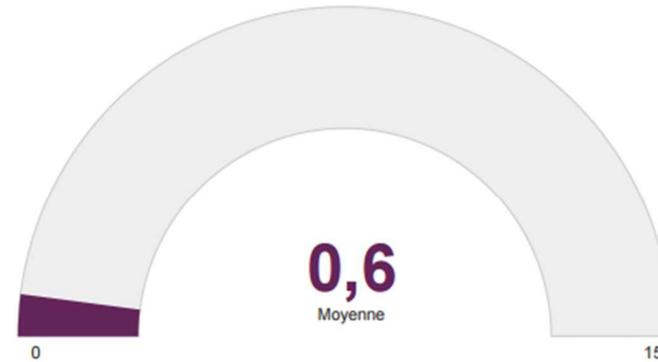
Combien de plaintes avez-vous déposées en tout par rapport à l'auteur.e ?



Y'a-t-il eu des conséquences judiciaires pour l'auteur.e dans le cadre des violences que vous avez subies

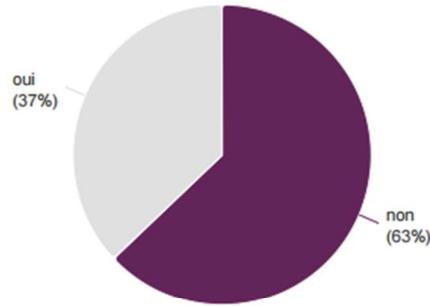


L'auteur.e a-t-il / a-t-elle déposé plainte contre vous ? (si non, remplir 0, si oui, mentionnez le nombre de plaintes)



Comprendre les carrières d'auteurs et de victimes de violences intrafamiliales en Haute-Saône

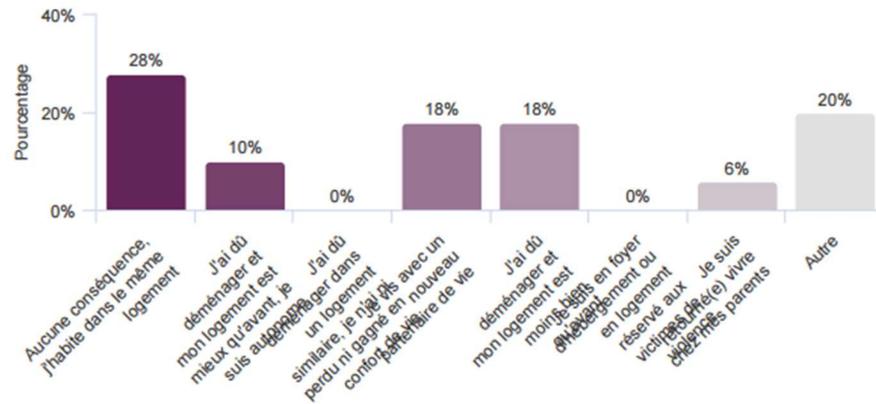
L'auteur a-t-il été condamné pour d'autres types de délits ou de crimes (hors violences intrafamiliales)?



Conséquences sur la vie professionnelle



Conséquences sur le lieu de vie



Vous diriez que les violences que vous avez subies ont eu un impact sur votre santé ...

